



ARCHIVES DE L'EGLISE DE FRANCE

Bulletin de l'Association des Archivistes de l'Eglise de France

106, rue du Bac, 75007 PARIS - C.C.P. 32.228.84 A La Source

Bulletin n° 28

Septembre 1987

Renseignements pratiques

CONGRES Le 8e congrès national de l'Association des archivistes de l'Eglise de France se tiendra à Paris les 30 novembre, 1er et 2 décembre 1987, comme cela a été annoncé. Les séances commenceront le lundi 30 novembre à 9 heures au 277 rue Saint-Jacques (métro Port-Royal, ligne B du RER).

L'Assemblée générale aura lieu au cours du congrès.

Les inscriptions seront à faire parvenir au Secrétariat de l'Association (en indiquant sur l'enveloppe : Congrès) pour le 18 octobre 1987, selon les indications portées sur la feuille jointe.

Le thème général du congrès : "Les archives ecclésiastiques et religieuses à travers les périodes troublées".

Les compléments relatifs aux communications ou interventions sont à faire parvenir dès réception de ce bulletin.

La 46e session du Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines aura lieu à Paris les 3 et 4 décembre 1987.

Renseignements et inscriptions au Secrétariat du Groupe : 8 rue de l'Abbé-Grégoire, 75006 PARIS.

L'Assemblée générale du 21 octobre 1986 a décidé de fixer, pour 1987, le montant de

- cotisation-abonnement (personnes physiques travaillant au service d'un fonds d'archives ecclésiastiques ou religieux) : 85 F.
- abonnement au bulletin (personnes physiques ou morales désireuses d'entretenir des relations avec l'Association) : 120 F.

EDITORIAL

Ce bulletin n° 28 est un bulletin spécial.

Il est consacré exclusivement au stage de Strasbourg. Le climat d'ensemble et les participants, le contenu général des cours théoriques et pratiques sont évoqués, moins longuement sans doute que les visites qui ont pu être accomplies. Celles-ci, qui sont, pour chaque stage, liées au contexte local, contribuent à donner, à chaque fois, une note particulière.

Ici, je voudrais tout simplement mettre en lumière l'enjeu de telle ou telle notation ou remarque. Il ne s'agira pas du tout d'un exposé didactique. Ce seront plutôt des libres propos concernant l'horizon des questions soulevées, un peu comme des jalons destinés à baliser les points cardinaux. Entre l'observateur et le plein ouest ou le plein sud, il y a bien des terres et des mers, avec tout ce qu'ils renferment. Repérer la direction, cela permet de se situer et de situer sa marche.

Quelques réflexions à propos de tel ou tel aspect de ce récent stage de Strasbourg vont donc fournir la matière de cet éditorial.

Je ne reviendrai pas sur la question des visites, dont les différents aspects et les réflexions qu'elles peuvent suggérer seront sans doute très nette-

ment discernés par les lecteurs attentifs. Inutile donc de revenir sur ce point.

Par contre, au sujet des participants, je voudrais ici, même brièvement, relever et commenter deux des caractéristiques de ce stage.

Tout d'abord, ce stage a compté cinq archivistes diocésains. C'est un signe très positif : il souligne la prise en considération, dans les diocèses, de la question des archives et de leur importance. Il est permis de songer que, si dès le premier stage il y avait eu chaque fois cinq archivistes diocésains, il y aurait aujourd'hui trente archivistes diocésains qui seraient passés par nos stages, c'est-à-dire à peu près un sur trois. S'il en avait été ainsi, un courant encore plus net que celui qu'on peut discerner se serait affirmé et un peu plus puissant encore.

Car il reste, il ne faut pas se le cacher, quelques zones d'ombre. Et, en voici quelques exemples. Au cours de pérégrinations estivales, il vient de m'arriver de rencontrer l'ami d'un ex-archiviste diocésain. Ex-archiviste non point parce qu'il a été atteint par l'âge de la retraite, mais tout simplement parce que, le poste d'archiviste diocésain ayant été supprimé, son titulaire a été expédié à l'autre bout du diocèse, dans un poste honorable assurément (parce que nul n'aurait pu penser que l'homme avait démérité) mais avec la consigne de ne plus s'inquiéter d'archives (précisément parce qu'il avait fait ses preuves en ce domaine). Les archives existantes, sauf les registres de catholicité confiés à un secrétaire, ont donc été soit brûlées, soit jetées (certaines semblent avoir été récupérées au prix du papier), soit vendues, soit aliénées. Le local des archives a été affecté à une autre destination : "Ne nous encombrons pas du passé ! Créons de l'avenir !" C'était presque caricatural. Je n'ai pas fait une enquête pour vérifier tous les détails recueillis dans cette conversation de vacances ; malheureusement un certain nombre de précisions semblent avoir pu être difficilement inventées ! Heureusement tout de même que, voyant la tournure des événements, certains papiers, assez intéressants paraît-il, ont pu être subtilisés avant la destruction et confiés à un monastère qui a bien voulu accepter de les héberger jusqu'à ce que viennent des jours meilleurs. Que cette pénible affaire me soit une occasion de remercier très vivement les divers monastères qui assument ainsi un service fraternel de suppléance pour la mémoire de l'Eglise qui est en France !

Autre question qui peut s'avérer délicate : l'insuffisance de tel ou tel archiviste. Evidemment les qualités requises pour faire un bon archiviste sont assez importantes ; et, pour en faire un excellent, c'est peut-être encore plus difficile. Comme partout ! Et comme pour tous les postes ! Je sais bien qu'un évêque disait naguère à ce propos : "Je ne peux pas remettre à mon archiviste des papiers délicats ; car demain tout le diocèse serait au courant du contenu de ces papiers." Je crois avoir compris que cet évêque en tirait la conclusion qu'il ne lui restait comme solution que de brûler ses correspondances les plus intéressantes. Mais, si c'est cet évêque qui avait nommé cet archiviste, en qui il n'avait pas confiance, pourquoi l'avait-il nommé ? Et puis, eût-il été vraiment si difficile d'obtenir de ce prêtre, à défaut de discernement, la discrétion au moins qui s'impose ? ... à moins d'être plus difficile envers lui parce qu'il est prêtre... En tout cas, il reste encore d'autres possibilités : celle de changer d'archiviste bien évidemment (s'il est incurable) ; ou bien instituer une supervision du service des archives, en confiant cette responsabilité à un vicaire général ou un vicaire épiscopal (ça a parfois un avantage très concret, c'est de faire prendre conscience à l'administration diocésaine des conditions de travail très insuffisantes qui sont le lot de l'archiviste : j'avais rencontré, il y a une vingtaine d'années un cas absolument dramatique d'un archiviste qui, pour accomplir sa tâche, vivait dans des conditions plus que misérables...), - ledit vicaire général ou épiscopal assumant la politique des archives, ramenant de ses tournées les papiers des paroisses sans prêtre résidant et se chargeant plus particulièrement des papiers requérant une discrétion particulière. Avec de la délicatesse et

dans l'amitié vraie, bien des questions peuvent se résoudre. Dans certains diocèses, dans certaines communautés religieuses, des situations regrettables ont déjà fait, ici ou là, chercher -et trouver- le moyen, non seulement d'éviter le pire, mais de prendre au moins des solutions de fortune. Sans doute des solutions de ce genre seront provisoires et de transition ; mais, en attendant mieux, elles auront pu être utiles et même bienfaisantes étant donné les circonstances et les personnes... car même le Nouveau Code ne semble pas préconiser l'arsenic comme instrument de gouvernement, ou d'autodéfense !...

Autre caractéristique de ce stage, et qui est importante, c'est la présence de trois Noirs, des vrais Africains : une religieuse originaire du Bénin et appartenant à la congrégation des Soeurs de Notre-Dame de l'Eglise de Noépé (Togo), et deux prêtres du diocèse de Sokodé (Togo). Si, pour les territoires qu'ils représentaient, il y a des adaptations particulières à prévoir, un certain nombre de principes généraux demeurent très valables, et en particulier la conviction qu'il y a à acquérir en ce qui concerne la dimension proprement ecclésiale du service de la "mémoire de l'Eglise". Il faut dire que ces exigences ont trouvé, en l'occurrence, des esprits non seulement très disponibles, mais aussi une conscience très vive de l'importance de la tradition, ainsi que de la nécessité de conserver et d'enregistrer les traces de l'histoire -véritablement sainte et sacrée dans son essence- qui s'écrit chaque jour. Le sens de l'identité ecclésiale est peut-être plus réellement vivant et plus vitalement exigeant dans des pays qui émergent du paganisme que dans des pays de chrétienté usée. Quoi qu'il en soit, la complémentarité des sources documentaires et des sources monumentales était bien une leçon qui se dégageait d'un séjour, si bref eût-il été, à Strasbourg et dans la région. Il ne dépend pas des jeunes Eglises de n'avoir qu'un siècle d'existence (c'est le 7 août 1887 que fut martyrisé à Atakpamé le P. Moran, un des tout premiers missionnaires des temps modernes au Togo) ; mais précisément les jeunes Eglises éprouvent le besoin de s'appuyer sur la tradition des quinze ou vingt siècles des pays qui leur ont transmis la foi. Se recueillant sur la tombe, encore toute fraîche, de deux Alsaciens qui, ayant été évêques au Togo, sont revenus mourir dans leur pays natal, comment ne pas songer qu'en quelques décennies l'Alsace a donné 72 évêques à des terres nouvellement atteintes par l'Evangile ? L'extraordinaire expansion missionnaire de la France au lendemain de la Révolution requiert maintenant une aide rigoureusement spécifique de l'Eglise de France aux jeunes Eglises, notamment aux Eglises d'Afrique. Le regretté P. Bernard Noël, archiviste général des Spiritains depuis plus de trente ans, le savait bien. Le P. Joseph Deherné, à qui l'âge vient de faire l'obligation de se retirer, le savait bien pour la Chine. Le P. Jean Mauzaize, archiviste des Capucins de la province de Paris, le P. René-Xavier Lamey, archiviste général des Pères Blancs, le P. Noël Douau, archiviste général des Missions Africaines de Lyon, ont aussi conscience qu'il y a là tout un patrimoine spécifique et inaliénable de l'Eglise : ce patrimoine, qui est du ressort exclusif de l'Eglise, ne saurait être revendiqué par quelque pouvoir, politique ou culturel, que ce fût. C'est un élément spécifique du patrimoine commun de l'humanité, qui témoigne de l'identité de l'Eglise. "S'agissant de manifestations de son activité et de sa vie, l'Eglise doit en prendre un soin particulier et ne pourrait ni les vendre ni les aliéner. Au contraire, à l'image de l'intendant fidèle dont parle l'Evangile, elle a le devoir de les sauvegarder, de les accroître et de les transmettre aux générations à venir." Cette phrase du message pontifical adressé à notre Association trouvait ici une application très spéciale et des esprits spontanément portés à en accueillir et en assumer les exigences.

Le stage, ce sont aussi des cours théoriques et pratiques. Ce numéro de notre bulletin ne les présente pas plus que ce ne fut fait à propos des précédents stages. Il nous a été demandé de les publier ; et nous avons toujours résisté même aux instances les plus pressantes. Pourquoi ? Il ne faut pas se cacher qu'une publication de ce genre risquerait de n'être que feuilletée très

superficiellement, sans qu'on soit perçue la portée des remarques ou suggestions. Il suffit, pour s'en convaincre, d'avoir vu le résultat d'une tentative d'adaptation de notre Règlement général des Archives de l'Eglise de France par une organisation francophone, pour être édifié sur l'inconscience humaine et même - *flons dico* !- sur les raisons de la dévitalisation opérée.

Sans doute ces cours comportent-ils des éléments permanents ; mais ces éléments permanents procèdent de la vie : jaillis d'une réflexion et d'une expérience, qui se veulent attentifs au caractère propre des fonds considérés, ils visent à susciter et à éduquer avant tout la prise en considération de ce que représentent des "traces du passage du Seigneur" sur nos chemins d'hommes puisqu'en définitive c'est bien de cela qu'il s'agit. Dans l'éditorial de notre précédent bulletin j'attirais l'attention sur une question fondamentale pour ce qui concerne les archives ecclésiastiques et religieuses, -à savoir les traces qu'elles ont à garder de la sainteté vécue sur nos chemins d'hommes, et qu'elles ont à garder dans un respect absolu de ce qui est en jeu.

Cette exigence est capitale, et même absolument capitale. Mais ce n'est pas suffisant, semble-t-il, pour que ce soit communément reconnu. Posons la question très honnêtement : est-ce une conviction qui apparaît communément constitutive de l'accomplissement de la charge d'archiviste ecclésiastique ou religieux ? est-ce une conviction chez les supérieurs ecclésiastiques et religieux ? est-ce une conviction chez les confrères et les consœurs de celui ou de celle qui a la charge des archives ? est-ce une conviction chez ceux "du dehors" ? est-ce une conviction chez nos historiens, même les spécialistes d'histoire religieuse, même s'ils se disent (et se veulent) catholiques ? est-ce une conviction des généalogistes de tout poil ? est-ce une conviction chez les sociologues patentés, même en sociologie religieuse ? est-ce une conviction chez les professionnels des archives, même s'ils enseignent théoriquement tout ce qu'implique le "respect des fonds", et même s'ils se disent (et se veulent) catholiques ?

Prenons quelques exemples.

Pour combien de gens aujourd'hui, un registre d'actes de baptême et un registre d'actes de naissance, c'est la même chose. Et d'aucuns voudraient qu'on les traitât de la même façon !... Et cependant, quelle commune mesure y a-t-il entre les actes du recensement de Quirinius (ou : antérieur à Quirinius, peu importe pour notre propos) et le récit du baptême de Jésus ? Certes, dans la confusion présente des esprits, la mentalité commune offre un terrain favorable à toutes les entreprises de séduction, entraînant des compromissions, voire -sans qu'on l'ait directement voulu- la dénonciation de frères chrétiens à des persécuteurs, ou l'indication des apostats si utiles pour les persécuteurs !

Autre exemple. Combien de gens aujourd'hui font la distinction, au moins dans nos vieux pays, entre les "actes" des martyrs et les "passions" des martyrs ? Dans un congrès d'historiens récemment, de "bons chrétiens" jonglaient avec ces vocables employés indistinctement, sans même soupçonner que ni l'origine ni la visée de ces deux genres de documents ne sont les mêmes : les "actes" des martyrs procèdent des tribunaux civils condamnant des chrétiens au martyre, et ils visent à établir leur culpabilité devant la loi ou l'arbitraire du "prince" ; tandis que les "passions" des martyrs sont rédigées par la communauté chrétienne, par des témoins ou à partir de témoignages directs, ou même -dans certains cas particulièrement favorables- par les compagnons mêmes des martyrs, ces "confesseurs de la foi" qui pour des raisons diverses ne sont pas, eux, allés jusqu'à la mort qui fait le martyr proprement dit, et les "passions" des martyrs visent à rendre gloire à Dieu (d'abord !) et à faire connaître aux autres communautés le témoignage rendu parmi les martyrs, de telle sorte que les "passions" des martyrs peuvent servir dans les célébrations liturgiques organisées pour les anniversaires des martyrs. Et ceci est vrai pour hier comme pour aujourd'hui : historiens (archivistes aussi) et prédicateurs, seraient tout de même bien inspirés de se souve-

nir opportunément de ces distinctions, tout autant qu'ils auraient avantage à ne pas accorder plus de crédit à un récit hagiographique de nième main qu'à une authentique "passion". Un exemple de "passion" contemporaine est le témoignage du confesseur de la foi Paul Beschet, compagnon des martyrs dont il a partagé la vie, l'apostolat et la passion, mais qui en est sorti (providentiellement pour témoigner ?) et qui a témoigné du martyre pour la foi de ses compagnons. C'est de la page d'histoire dont témoigne cette "passion" qu'on a extrait, pour des raisons très particulières, ce qui concerne Marcel Callo... de telle sorte que ce dernier, qui mérite absolument d'être béatifié -mais pas indépendamment des autres- est béatifié tout seul ! Et tout se passe comme si l'Eglise disjoignait dans la glorification ceux que Dieu a unis dans le sacrifice ! Tout se passe comme si, après les massacres de septembre 1792, l'ami d'une victime de ces massacres avait réussi à faire aboutir la cause de son ami indépendamment des autres ! Or, dans le cas des martyrs de septembre 1792, loin de se prêter à une telle disjonction, on a été jusqu'à réunir pour la béatification : les 95 martyrs des Carmes, les 72 martyrs du séminaire Saint-Firmin, les 21 qui furent martyrisés à Saint-Germain, les 3 qui furent martyrisés à la Force ! de telle sorte que furent réellement unis dans la glorification par l'Eglise ceux qui avaient été unis par Dieu pour le sacrifice.

Autre exemple encore : il arrive que, dans un certain nombre de fonds ecclésiastiques et religieux se trouvent des papiers qui à première vue ne s'y trouvent pas à leur place. A première vue au moins. Et bien sûr, il peut y avoir des raisons très fortuites et tout à fait extrinsèques (confusion dans un déménagement, par exemple). Mais il y a aussi des cas où les raisons sont très sérieuses. Ici ou là, en effet, lorsqu'on creuse la question, on se rend compte qu'il y a une raison, parfois très grave, et qui engage véritablement le diocèse ou la communauté : c'est la confiance qui a été faite à cette institution ecclésiastique ou religieuse. Et d'où procède cette confiance ? Dans certains cas, il y a le souci de ne pas livrer (ni même risquer de livrer) au bras séculier des affaires dont il n'a pas à connaître, et dont on s'aperçoit même parfois très bien que ce n'est pas une question de date, mais une question relative à la nature même des documents en question ; évidemment c'est très clair quand on a la chance de retrouver une note manuscrite qui précise une raison de ce genre !... Dans d'autres cas, c'est l'honneur d'un homme, ou d'une branche de telle famille qui est en jeu, et qu'on a confié à une institution, ecclésiastique ou religieuse, qui pourrait en témoigner par ces documents. Même des questions matérielles peuvent, ici ou là, être en jeu, à cause de leurs incidences humaines et spirituelles. Dans tous ces cas, si on a fait confiance à telle institution à cause de son caractère sacré et ecclésial et à cause de sa stabilité, est-il légitime de trahir cette confiance ? Est-ce que l'Eglise aujourd'hui encore ne revendique pas pour ses temples le droit d'asile ? Est-ce que, tout au long de la dernière guerre, bien des communautés religieuses, bien des collèges catholiques n'ont pas abrité, protégé -parfois non sans risques- des hommes traqués ? Nous nous sommes arrêtés en Alsace dans la chapelle de Dambach-la-ville où nous avons lu le texte de la plaque que des Juifs ont souhaité faire apposer en reconnaissance "à l'inconnu qui a porté secours aux persécutés et qui de ce fait a été lui-même victime de la violence et de l'injustice". Ceux et celles qui ont couru ces risques étaient-ils allés livrer à la kommandantur, ou même à la mairie, les papiers de leurs protégés ? Qu'est-ce qui fonderait donc aujourd'hui des responsables ecclésiastiques ou religieux à trahir la confiance qui a été faite à leurs devanciers pour ce qui concerne les papiers confiés à leur dépôt ?

On pourrait, bien sûr, multiplier les exemples de cas qui témoignent du caractère spécifique des fonds d'archives ecclésiastiques et religieux. Que la variété des exemples retenus ici soit stimulante pour l'esprit et pour la réflexion de chacun !

Et que l'ensemble de cet éditorial contribue à prolonger utilement les effets de notre stage de Strasbourg !

Mgr Charles Molette

MEMENTO

Nous avons une pensée et une prière particulières pour :

- Soeur Marie des Anges, née Georgette Pinot (15.11.1909-18.1.1987) : née à Mont-de-Marsan, élève au Conservatoire de Toulouse, puis professeur de piano ; entrée au monastère dominicain de Nay (près de Pau), y fit profession le 20.4.1937 ; pro-maîtresse des novices (1946-1951), procureuse (1964) ; lors de la fermeture du monastère de Nay (1972) va avec 9 autres soeurs à celui de Blagnac, où elle assure le classement des archives et prépare l'histoire du monastère de Nay, le seul monastère d'où avait refléuri la vie dominicaine contemplative après la Révolution. Restée musicienne, elle était organiste du monastère : sa surdité, qui ne la gênait pas pour les archives, l'amenait parfois à marquer les derniers temps du rythme avec quelque dureté.

- P. Hugues Beylard (1903-5 juin 1987), archiviste de la province du Nord, de la Compagnie de Jésus : passionné d'histoire, entré au noviciat de Florennes (1927, puis 1928), fait ses premiers voeux le 11.2.1931 ; à Vals il entame des travaux historiques ; prêtre le 1.7.1934 et publie une étude sur "le péché philosophique" ; grièvement blessé au cours des bombardements de 1940, il est nommé à Sarlat en 1941 comme professeur puis préfet des études. A Lille (1945-1959) multiplie des prédications (49 missions, 10 carêmes, plusieurs centaines de retraites à des prêtres, à des religieuses, dans des collèges, etc.). Il publie brochures, articles, notices de dictionnaires, biographies, etc. ; et compose des poèmes qu'il ne publie pas. Archiviste de la province du Nord (1959-1985), il accomplit avec ordre et méthode un travail véritablement très important de classement, catalogage et fichier, toujours prêt à aider une recherche. En 1967, il fut chargé de publier les décrets de la 31e Congrégation générale de la Compagnie : révision des traductions, correction des introductions, augmentation de la table, etc. En 1986, il fit paraître les très précieux *Addenda et corrigenda* pour les 5 vol. du P. Delattre sur les Etablissements des Jésuites en France (cf. Bulletin XXV, 63). Ses supérieurs ont discerné dans ce travail "la patience et la minutie de ses observations, l'exigeante rigueur de son esprit et son attachement à la Compagnie." (voir un extrait de son testament p. 26).

- Soeur Marie Saint-Albert, archiviste des Religieuses Trinitaires de Valence (28.9.1900-29.6.1987) : née Marguerite Bertrand à Nîmes ; entrée chez les Religieuses Trinitaires, elle fait profession le 5.7.1922 à Valence ; après avoir géré les archives de la congrégation depuis 1968, elle s'est retirée à Forcalquier sans se départir de cette ferveur pour les archives et pour l'histoire religieuse, qui l'avait fait participer activement aux travaux du Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines ; elle est décédée "après avoir beaucoup souffert et offert pour l'Eglise ses derniers mois".

- P. Bernard Noël (30.10.1916-11.8.1987), archiviste général des Spiritains : né à Dieppe, fait ses études secondaires à Cherbourg puis à l'école apostolique des Spiritains à Cellule (près de Riom) ; entré chez les Spiritains (1936), y fait profession (8.9.1937), prêtre (29.6.1943), consécration définitive (18.6.1944) ; professeur, -et bientôt au collège spiritain en Haïti (1945-50) ; la maladie et une intervention chirurgicale (qui ne lui laisse qu'un poumon) le maintiennent à Paris où il est adjoint aux Archives de la rue Lhomond (1951-56), puis (1957) archiviste général de la congrégation, d'abord rue Lhomond et depuis 1981 à Chevilly. Donc : 36 ans dans les Archives spiritaines, dont 30 comme archiviste général. (voir l'évocation de sa vie p. 86).

suite du Memento p. 89.

45e session
du Groupe de recherches historiques et archivistiques
des congrégations féminines
Strasbourg, 27 et 28 juin 1987

DEROULEMENT DE LA SESSION

Plus de trente Soeurs du Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines se sont réunies au Centre Saint-Thomas, 2, rue de la Carpe-Haute, à Strasbourg-Robertsau, les 27 et 28 juin 1987, sous la direction de Mgr Charles Molette, président-fondateur de l'Association des archivistes de l'Eglise de France. La naissance et le développement des congrégations féminines en Alsace-Lorraine, ainsi que les implantations d'instituts dits "de l'Intérieur" dans ces mêmes provinces, marquaient le centre d'intérêt autour duquel gravitèrent les diverses interventions.

Après les souhaits de bienvenue de Mgr Molette, qui venait de cerner le contexte de lieu et les avatars d'une histoire locale tourmentée, Soeur Marie-Sophie Lieber retraça l'origine et l'expansion de la Congrégation des Soeurs de Saint-Joseph de Saint-Marc, institut diocésain fondé durant l'épiscopat de Mgr Reiss, évêque de Strasbourg, par l'abbé Pierre-Paul Blanck, originaire de Turckheim (Haut-Rhin). Son projet : fonder une communauté de religieuses dont le premier but serait l'adoration du Saint-Sacrement, puis "le travail des mains", concrétisé dans l'accueil et l'éducation des enfants, et dans le soin des malades, se réalisa dans les faits lors de l'acquisition qu'il fit en 1845 d'un ancien monastère bénédictin -Saint-Marc- situé à Geberschwih, près de Colmar. Les élections capitulaires de 1868 placèrent une religieuse à la tête de l'Institut qu'avaient dirigé successivement jusque lors trois supérieurs ecclésiastiques. La congrégation allait se développant, élargissant son champ d'action. Solidement implantée dans l'Alsace qui l'a vue naître, cette congrégation a aussi étendu ses rameaux -de vraies boutures- en Allemagne et aux Etats-Unis, puis en Inde. A l'érection de Provinces a succédé, pour certaines d'entre elles, l'autonomie : autant de boutures vigoureuses qui après avoir pris racine sous d'autres cieux, sont à leur tour devenues adultes : des "multiplicateurs".

Deux autres congrégations alsaciennes -celles des Soeurs de la Charité de Strasbourg, et des Soeurs du Très-Saint-Sauveur, dites Soeurs de Niederbronn- ont connu un sort analogue : s'étendre au loin, en Allemagne et jusque dans les pays d'Europe centrale. Soeur Marie-Antoinette Waechter a présenté, documents et graphiques à l'appui, la Congrégation des Soeurs de Charité, dont la fondation en 1734 remonte au Cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg. Des implantations se succèdent dans divers états relevant à l'époque du Saint-Empire Romain Germanique. Les fondations à Zams, Munich, Fulda, Paderborn ... deviennent si florissantes qu'elles sont bientôt érigées en Provinces donnant à leur tour naissance à de nouvelles implantations. L'autonomie gagne quelques provinces devenues adultes. Des racines identiques, une même sève nourrissent ces différentes congrégations de Soeurs de Charité au dénominateur commun : "la collaboration à l'évangélisa-

tion du monde par le service des pauvres et des malades, selon l'esprit de saint Vincent de Paul" (Règle de vie). Quant aux Soeurs du Très-Saint-Sauveur, dont l'institut a été fondé en 1848 par Elisabeth Eppinger, elles rayonnent à leur manière, notamment par le soin des malades à domicile -du moins au cours des premières années- et par d'autres oeuvres qui ont sollicité leur concours et ministère, la charité du Christ.

Ces deux congrégations, qui comptent parmi les plus importantes sur le plan numérique, se sont signalées par leur ouverture d'esprit et de coeur. Elle leur a permis de répondre aux sollicitations qui leur sont parvenues de part et d'autre du Rhin, certes, mais aussi aux appels -de véritables défis- que leur lancent encore des pays relevant de la Congrégation romaine pour la Propagation de la Foi.

Bien que fondée par Mme de Glaubitz, née de parents autrichiens, la Congrégation des Soeurs de la Croix porte aussi sa note caractéristique typiquement alsacienne. Sa reconnaissance officielle remonte à 1848. La congrégation elle-même, au dire de Soeur Pascale Miss, ne fait qu'un avec ses oeuvres. Ministère et mystère se rencontrent dans la Croix du Christ. Les oeuvres, d'ailleurs fort diversifiées, tentent de répondre à des détresses. Des soeurs de ce même institut exercent depuis 1898 l'hospitalité au Mont Sainte-Odile, en ce haut-lieu de la piété en Alsace.

Soeur Antonia Kittel, des Soeurs de la Divine Providence de Ribeauvillé, évoqua "le cheminement d'une Association de maîtresses d'écoles vers une Congrégation de religieuses enseignantes". L'initiative en revient à l'abbé Kremp, vicaire à Molsheim, qui en 1783 réunit quelques jeunes filles "décidées à porter remède à l'ignorance religieuse de la jeunesse féminine". Cette date marque le début d'une aventure sans précédent dans l'histoire du diocèse. Des générations de femmes sont redevables de leur formation intellectuelle, morale et religieuse aux Soeurs de cette congrégation implantée dans de nombreuses communes d'Alsace.

A ces congrégations alsaciennes se rattachent d'autres instituts de même dénomination d'origine lorraine : celles des Soeurs de la Providence de Saint-André, de Peltre, et des Soeurs de la Divine Providence de Saint-Jean de Bassel. Soeur Marguerite du Calvaire Pinck s'est étendue sur "le tourbillon de l'histoire" qui a profondément marqué la première. Fondée par l'abbé Gapp, du diocèse de Metz, en 1806, la Congrégation de Soeurs enseignantes ne s'est fixée à Peltre qu'après bien des vicissitudes. Le fondateur lui-même en avait tant vécues lui-même au cours de la tourmente révolutionnaire ! Les deux annexions, de la Moselle par l'Allemagne (de 1871 à 1918, puis de 1940-1945) ont profondément marqué l'institut. L'exode, au cours de la Seconde Guerre mondiale, a favorisé l'expansion de l'institut en Charente et dans la Vienne. Les religieuses ont eu à déplorer l'emprisonnement de la Supérieure générale et de cinq soeurs au cours de ces mêmes hostilités. Pour ce qui est des Soeurs dites de Saint-Jean de Bassel, fondée en 1762 par le vénérable Jean-Martin Moye, l'on peut avancer que le seul nom du Fondateur est déjà une référence sur le plan de la pédagogie comme sur celui de l'esprit évangélique qui anime la congrégation. Soeur Marie-Blanche n'a pas manqué de le signaler en faisant mention des diverses implantations en Alsace-Lorraine.

Soeur Marie-Véronique Diebold a présenté la Congrégation des Petites Soeurs Franciscaines de Thal, et Soeur Anne-Marie Robion celle des Soeurs de Sainte-Chrétienne -du nom d'une martyre d'Arménie- qui dispense l'enseignement en Lorraine depuis 1807.

Monsieur le chanoine Hirlemann, directeur de l'Enseignement libre en Alsace, est venu apporter son témoignage. Il a présenté l'Alsace, terre concordataire, dont l'enseignement est encore régi par la Loi Falloux de 1850 qu'aucune annexion n'a réussi à abroger. Sa voix s'est faite "pathétique", au sens le plus noble du terme, lorsqu'il a supplié les religieuses présentes d'user de leur influence

pour que les congrégations ne quittent pas les postes de direction des maisons où elles oeuvrent encore.

D'autres soeurs ont apporté ensuite leur contribution propre à la session : leurs instituts ont eu, au cours de l'histoire, des rapports de personnes ou des implantations en Alsace-Lorraine. Soeur Geneviève Canal a évoqué la présence et l'action des Soeurs de Marie-Réparatrice en ces provinces de l'est de la France ; Soeur Jeanne-Hélène Sineau a rappelé les liens unissant les Soeurs de Saint-Paul-de Chartres, sa congrégation, à celle des Soeurs de la Charité de Strasbourg. "Chartres-Strasbourg - Aller et retour" : tel a été le thème de son intervention.

Soeur Josepha-Maria Fernandes a présenté l'origine lorraine de la congrégation des Missionnaires du Saint-Esprit, et cité leurs communautés en Alsace-Lorraine, tandis que Soeur Madeleine-Saint-Jean Leblanc a décrit une implantation des Dominicaines de la Présentation à Flavigny-sur-Moselle. Soeur Thérèse-Maylis Toujouse a parlé des religieuses de l'Assomption en Alsace-Lorraine et, bien entendu, de leur fondatrice... Quant à Soeur Marie-Hélène Olivereau, de la Congrégation La Charité de Notre-Dame d'Evron, elle a su faire revivre l'aventure du Centre ménager de Faulquemont.

Chaque présentation avait été suivie par un commentaire succinct pointant vers l'essentiel du discours ou vers son originalité. C'est la manière de Mgr Molette que de faire ressortir ce qui a de l'importance, tout comme de faire jaillir une question : interpellation du Président-Fondateur qui accule l'auditoire à une recherche plus poussée, à une réflexion plus exigeante, à un retour plus profond aux sources et à leur utilisation toujours plus rigoureuse, afin d'y déceler, selon sa propre expression, "la trace du passage, de la Pâque du Christ dans l'Humanité".

N.B. Une visite à Strasbourg figurait au programme. Elle s'est effectuée sous la conduite experte de Soeur Marie-Antoinette Waechter, Supérieure générale des Soeurs de la Charité de Strasbourg.

Les textes des interventions mentionnées ci-dessus font l'objet d'une publication *in extenso*, dans un fascicule spécial des travaux du Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines.

Sr Claire d'Assise Heiny
(Bon Secours de Paris)

LE STATUT SCOLAIRE EN ALSACE ET EN MOSELLE

Dès le départ, il faut bien distinguer en Alsace-Moselle le Concordat, le statut scolaire "local" et le statut de l'enseignement privé.

- Le Concordat et le statut scolaire "local" sont propres aux trois départements de l'Est : Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle.
- Le statut de l'enseignement privé est valable pour toute la France, y compris les trois départements de l'Est. Pour ce qui touche l'enseignement privé, nous sommes donc en Alsace-Moselle sous la réglementation générale.

* * *

Le Concordat et le statut scolaire "local" sont donc propres à l'Alsace et à la Moselle. Mais le statut scolaire est à distinguer du Concordat. L'on a parfois tendance à confondre les deux.

- Le Concordat concerne les cultes. Il s'agit de la Convention signée le 15 juillet 1801 entre le Pape Pie VII et Napoléon Bonaparte, alors Premier Consul.
- Le statut scolaire remonte, lui, pour l'essentiel, à la loi Falloux du 15 mars 1850.

Le Concordat ne traite pas de l'organisation scolaire. Toutefois, son maintien profite au statut scolaire et y associe les autorités religieuses intéressées. Les trois cultes reconnus officiellement dans le cadre concordataire : catholique, protestant (Eglise de la Confession d'Augsbourg et Eglise Réformée) et israélite, sont reconnus aussi dans le statut scolaire. C'est grâce au cadre concordataire que le maintien du statut scolaire local est possible.

* * *

Nous étudierons successivement :

- la loi Falloux, base juridique du statut scolaire
- le fonctionnement actuel du statut
- l'opposition au statut, avec les principaux jalons historiques depuis 1918

I. Loi Falloux (1850), base juridique du statut

1. Contexte historique.

Sous l'Ancien Régime, l'enseignement était aux mains de l'Eglise. Avec la Révolution et l'Empire, il est devenu monopole d'Etat. Napoléon Bonaparte a réorganisé l'enseignement en France. A côté des écoles publiques était toléré un petit secteur privé (instruction du peuple et des filles, négligée par l'empereur, écoles ecclésiastiques...).

La loi Guizot (1833) a obligé chaque commune à ouvrir une école primaire et a accordé la liberté de l'enseignement primaire.

La liberté de l'enseignement secondaire fut la grande revendication des catholiques sous la Monarchie de Juillet (1830-1848). Parmi les principaux lutteurs, il faut citer Montalembert, pair de France.

C'est sous la Seconde République que les catholiques ont obtenu satisfaction par le vote de la loi Falloux, le 15 mars 1850.

2. Principales dispositions.

La loi Falloux aboutissait à une réforme d'ensemble de l'enseignement à partir d'un double principe :

- influence de l'Eglise sur l'enseignement public
- liberté de l'enseignement privé

A. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

- Toute commune doit entretenir une école publique. Le Conseil municipal en nomme l'instituteur qui peut être soit un laïc soit un religieux ou une religieuse.

- Dans les communes où les différents cultes reconnus sont professés publiquement, des écoles séparées seront établies pour les enfants appartenant à chacun de ces cultes.

- La fréquentation de l'école n'est pas obligatoire. La gratuité est accordée aux indigents.

- A côté des écoles communales, il peut y avoir des écoles libres.

- Tous les instituteurs doivent posséder le brevet de capacité ou le baccalauréat, mais les religieuses n'ont besoin que d'une lettre d'obédience de leur supérieure.

- Les ministres du culte ont droit de regard sur l'enseignement.

- L'enseignement religieux est obligatoire dans toutes les écoles publiques ou privées.

B. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

a) Rien n'est changé au régime des lycées et collèges d'Etat. L'aumônier assure l'enseignement religieux.

b) Tout Français, âgé de 25 ans, peut ouvrir un établissement d'enseignement secondaire, à condition d'être titulaire du baccalauréat ou du brevet et d'avoir accompli un stage de cinq ans dans un établissement secondaire. Aucune condition de diplôme n'est exigée pour les enseignants.

II. Fonctionnement actuel du statut

Le statut scolaire en vigueur actuellement en Alsace et en Moselle remonte donc pour l'essentiel à la loi Falloux de 1850. Celle-ci a été complétée et précisée par une série de textes législatifs français et allemands (lois, décrets, arrêtés, circulaires...) parus de 1850 à nos jours, les derniers étant le décret du 3 septembre 1974 et l'arrêté rectoral du 9 septembre 1974 qui réorganisent l'enseignement religieux dans le premier degré, et le décret du 21 octobre 1975 qui concerne les "maîtres de religion" dans le second degré.

La loi Falloux, comme d'ailleurs le Concordat, était en vigueur dans l'ensemble de la France au XIXe siècle. Elle a été amputée progressivement et a disparu pratiquement par lambeaux, quant à ses dispositions concernant l'enseignement public, dans le cadre de la politique anticléricale menée par les "Répu-

blicains" de 1879 à 1905. Elle a été remplacée par les "lois laïques" des années 1880-1886 et 1901-1904.

A la même époque, la loi Falloux restait en vigueur en Alsace-Lorraine annexée par l'Allemagne. Au retour de l'Alsace-Lorraine à la France en 1918, ce statut scolaire y a été maintenu au même titre que le Concordat, devenant par le fait même un statut "local". Depuis, ce statut scolaire est toujours resté en vigueur ; l'Alsace et la Moselle n'ont jamais voulu des "lois laïques".

La législation spéciale en vigueur dans les trois départements de l'Est, au point de vue religieux et au point de vue scolaire, est donc d'origine française : c'est la législation qui était en vigueur dans l'ensemble de la France au XIXème siècle.

Principales dispositions du statut actuel :

1. Premier Degré.

- Les écoles élémentaires (ainsi que les écoles maternelles) sont confessionnelles, c'est-à-dire distinctes selon les cultes reconnus, professés publiquement.

Elles peuvent cependant devenir interconfessionnelles, de droit ou de fait. Actuellement, ce sont les autorités académiques qui décident l'"interconfessionnalité", après décision favorable du conseil municipal de la commune en question et accord des autorités religieuses intéressées. (La plupart des écoles des centres urbains sont aujourd'hui interconfessionnelles).

- L'enseignement comprend, entre autres matières, l'instruction religieuse. Celle-ci est matière obligatoire au même titre que les autres matières, mais les parents peuvent en faire dispenser leurs enfants. (Le nombre des demandes de dispense oscille actuellement autour de 2 %).

- L'enseignement religieux est actuellement d'une heure par semaine ; il est compris dans les 27 heures d'enseignement hebdomadaire.

- Dans les cours élémentaires deuxième année et les cours moyens, l'horaire peut être porté, par décision rectorale, à 28 heures, sur proposition des directeurs d'école établie à la demande des parents d'élèves.

- L'enseignement religieux est normalement dispensé par les enseignants qui se déclarent prêts à le donner, les autres étant remplacés par des ministres du culte ou des catéchistes agréés par les autorités académiques.

(En 1980-81, 41,36% des heures d'enseignement religieux étaient assurées par des enseignants, contre 52,24 % en 1976-77).

- L'enseignement religieux se donne dans les locaux scolaires. (Les ministres du culte peuvent être autorisés aussi à utiliser les locaux scolaires pour un enseignement religieux non prévu par la réglementation scolaire : "catéchisme", préparation à la première communion, à la confirmation, à la profession de foi, etc...).

- L'enseignement religieux est un véritable service public, assuré par l'Etat et rétribué par lui. L'Etat rétribue les heures d'enseignement religieux assurées par les enseignants au-delà de la durée hebdomadaire (c'est-à-dire la 28e heure), de même que les heures assurées par des ministres du culte ou par des personnes qualifiées (c'est-à-dire la "27e" et la 28e).

- L'enseignement en général, dans les écoles publiques élémentaires, est ouvert aux congrégations religieuses. Suivant le voeu des communes, des écoles élémentaires publiques peuvent être confiées à du personnel enseignant religieux. (Actuellement, un certain nombre d'écoles élémentaires catholiques de filles sont tenues par des congrégations religieuses féminines habilitées).

*

De même que la laïcité, dans le reste de la France, concerne à la fois les programmes et le personnel, de même la "confessionnalité" de l'école en Alsace-Moselle concerne aussi les programmes et le personnel.

*

Selon l'esprit du statut, la "religion" fait non seulement partie des programmes scolaires, mais devrait imprégner tout l'enseignement et toute l'éducation. L'esprit du statut reviendrait en somme à ceci : l'école confessionnelle ne devrait pas seulement dispenser une instruction religieuse à raison d'une ou de plusieurs heures par semaine ; elle ne devrait pas seulement être une école où l'on commence peut-être la classe par une prière (ou un temps de recueillement dans les écoles interconfessionnelles), où un emblème religieux est peut-être apposé au mur ; elle devrait être fondamentalement une école qui complète l'éducation religieuse donnée par les familles, où les matières d'enseignement sont placées sur un fondement religieux et où la dimension religieuse est partout présente.

De même, dans les écoles interconfessionnelles devrait régner un certain climat spirituel s'inspirant de ce qui est commun aux diverses confessions religieuses représentées dans l'école.

*

2. Deuxième Degré.

A. ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

L'instruction religieuse fait partie intégrante des programmes, au même titre que les autres disciplines dans tout l'enseignement secondaire (lycées, collèges...). Elle est actuellement de deux heures pour les classes de 15 élèves ou plus, d'une heure pour les classes de moins de 15 élèves. Il ne s'agit donc pas d'une matière facultative ou à option ; cependant à la demande des parents, les élèves peuvent en être dispensés.

B. PERSONNEL ENSEIGNANT

L'enseignement religieux est donné par les "maîtres de religion". Ceux-ci peuvent être des ecclésiastiques, des religieux et des religieuses, ou des laïcs. Les différentes catégories ont toujours existé, dans des proportions variables.

Leur situation administrative s'est modifiée à plusieurs reprises, ne serait-ce que du fait de l'adaptation nécessaire des règlements administratifs allemands à la législation française et de l'évolution de la législation scolaire française.

Elle est aujourd'hui la suivante :

a) "Professeurs de religion"

Il existe en Alsace-Moselle 14 chaires de "professeurs de religion" (10 en Alsace et 4 en Moselle), réservées à la religion catholique. Les personnes nommées à ces postes bénéficient des obligations de service et du traitement des professeurs certifiés, sans qu'elles puissent se prévaloir pour autant de la qualité de fonctionnaires titulaires et, notamment, sans qu'elles aient droit à une retraite d'ancienneté. L'avancement se fait à l'ancienneté.

S'il s'agit de ministres du culte (sans charge de paroisse), ils sont, pour la Sécurité sociale, sous le régime particulier des fonctionnaires. Lorsqu'ils

quittent l'enseignement pour reprendre un poste "concordataire", la totalité des services accomplis dans l'enseignement leur sera comptée pour la retraite.

S'il s'agit d'enseignants non ministres du culte, la licence en théologie est obligatoire ; ceux-ci sont sous le régime général de la Sécurité sociale.

b) Maîtres auxiliaires

Les maîtres auxiliaires peuvent exercer à temps plein ou à temps partiel ; ils sont rémunérés au prorata des heures effectuées ; ils montent en échelon selon l'ancienneté.

S'il s'agit de ministres du culte (sans charge de paroisse), ils sont assimilés, ès qualité, aux maîtres auxiliaires de 2e catégorie. Ils bénéficient, pour la Sécurité sociale, du régime des fonctionnaires. Lorsqu'ils quittent l'enseignement pour reprendre un poste "concordataire", la totalité des services accomplis dans l'enseignement leur sera comptée pour la retraite.

S'il s'agit d'enseignants non ministres du culte, ils sont classés dans la catégorie 2 ou dans la catégorie 3 des maîtres-auxiliaires, selon qu'ils sont titulaires ou non d'une licence (licence en théologie ou autre licence). Ils sont affiliés au régime général de la Sécurité sociale.

c) Heures supplémentaires

La plus grande partie des heures d'enseignement religieux est assurée actuellement par des ministres du culte en supplément de leur charge paroissiale. Bénéficiant déjà d'un traitement au titre de leur activité concordataire, les intéressés sont rémunérés en heures supplémentaires, au taux des maîtres-auxiliaires de 2e catégorie (ès qualité).

De plus, depuis 1973, il a été admis que des fonctionnaires titulaires de l'enseignement public pouvaient également assurer des heures d'enseignement religieux (soit comme heures supplémentaires, soit dans le cadre de leur horaire normal), sous réserve cependant qu'ils aient été proposés à cet effet par les autorités religieuses et que, par ailleurs, ils assurent le service fixé par le chef d'établissement.

d) Titularisation des maîtres de religion

En vertu du décret du 21 octobre 1975, des maîtres de religion licenciés en théologie ou possédant le diplôme délivré à l'issue de la troisième année d'études supérieures par le Centre autonome de pédagogie religieuse rattaché à l'Université de Metz, peuvent être candidats à une titularisation après trois ans de plein exercice, dans la catégorie des adjoints d'enseignement chargés d'enseignement et bénéficiant de la retraite à laquelle donne droit l'appartenance à la fonction publique.

N.B.

1. Ecoles normales.

Les écoles normales sont en principe confessionnelles. Un nouveau statut s'avère nécessaire, étant donné d'une part la réorganisation des études dans les écoles normales elles-mêmes, d'autre part la réorganisation de l'enseignement religieux dans les écoles élémentaires. Il est actuellement à l'étude.

2. Incidences du statut scolaire sur l'enseignement libre.

Ce statut scolaire "local" a des conséquences pour l'enseignement libre :

a) Nous n'avons que peu d'écoles primaires libres en Alsace-Moselle. Et pour cause. Ces écoles n'étaient pas nécessaires, puisque l'école primaire publique est officiellement chrétienne.

b) C'est en grande partie grâce à ce statut que l'école libre bénéficie aussi de la bienveillance des autorités académiques. De plus, la bonne entente entre personnel enseignant et ministres des cultes au sein de l'école publique profite aussi à l'école libre. C'est grâce à ce statut, en effet, que la bonne entente règne aussi en Alsace entre écoles publiques et écoles privées, entre lycées et collèges d'Etat et lycées et collèges libres, ce qui n'est pas le cas partout. Je citerai, à titre d'illustration, la grève de protestation des enseignants du public décidée par plusieurs syndicats d'enseignants et la fédération des parents d'élèves CORNEC, le 26 avril 1971, veille de la discussion du projet de loi qui devait devenir la loi du 1er juin 1971 : dans le second degré, la grève a été suivie dans l'ensemble de la France dans une proportion allant de 60 à 70 % selon le ministère ; les chiffres avancés par les syndicats sont de 10 à 15 % supérieurs ; en Alsace, elle a été suivie dans le second degré de 4,4 % des enseignants.

c) Conséquence directe du statut sur l'enseignement libre : en Alsace-Moselle, dans les écoles privées sous contrat, l'instruction religieuse fait partie intégrante de l'enseignement. Elle est organisée comme dans les écoles publiques. Elle est prise en charge financièrement par l'Etat, ce qui n'est pas le cas dans les départements de "l'intérieur".

III. L'opposition au statut - Les principaux jalons historiques depuis 1918.

1. Au lendemain de la première guerre mondiale

Le problème du statut scolaire (et aussi du statut concordataire) se posa aux autorités françaises, dès 1914 et pendant toute la guerre, dans les régions occupées par les troupes françaises, donc principalement dans la vallée de Thann-Saint-Amarin.

Le général Joffre, commandant en chef de l'armée française, promit au nom de la France le respect des traditions de l'Alsace, dans son discours à Thann, le 24 novembre 1914 : "Votre retour est définitif. Vous êtes Français pour toujours. La France vous apporte, avec les libertés qu'elle a toujours représentées, le respect de vos libertés à vous, des libertés alsaciennes, de vos traditions, de vos convictions, de vos mœurs. Je suis la France, vous êtes l'Alsace. Je vous apporte le baiser de la France." Le Président de la République, Poincaré, reprenait ces promesses le 11 février 1915 à Saint-Amarin.

Le jour même de l'Armistice, le 11 novembre 1918, le Président de la Chambre, Deschanel, s'écriait, à l'adresse des provinces recouvrées : "C'est toute la France, la France de tous les temps, notre ancienne France comme celle de la Révolution et de la République triomphante, qui, respectueuse de vos traditions, de vos coutumes, de vos libertés, de vos croyances, vous apporte toute sa Gloire." Quelques jours après, le 24 novembre 1918, le général Gouraud déclara à Strasbourg : la France "respectera vos coutumes, vos traditions locales, vos croyances religieuses, vos intérêts économiques." Le 1er juin 1923, à Metz, le Président de la République, Millerand, affirmera : "Enfin, et en sens inverse, il est tels monuments de la législation locale qu'il importe de maintenir, parce que nous nous réserverons d'en faire ultérieurement bénéficier la France entière. Et je laisse volontiers de côté ces parties de la législation locale où la

conscience est particulièrement intéressée, et qui ont provoqué, des représentants les plus autorisés de la France et de la République, de solennels et réitérés engagements."

Malgré les assurances données par les représentants officiels de la France, la situation restait précaire ; la nécessité d'une confirmation juridique s'imposait. C'est ainsi qu'intervint la loi du 17 octobre 1919 relative au régime transitoire en Alsace et en Lorraine ; l'article 3 stipule que "les territoires d'Alsace et de Lorraine continuent, jusqu'à ce qu'il ait été procédé à l'introduction des lois françaises, à être régis par les dispositions législatives et réglementaires qui y sont actuellement en vigueur."

Le 15 janvier 1920, une circulaire rectorale sur l'organisation de l'enseignement primaire précisait que quatre heures de religion seraient données par semaine. Un arrêté du commissaire de la République du 25 février 1920 règlementait le concours d'entrée dans les écoles normales, en y incluant l'enseignement religieux. Plusieurs circulaires ministérielles ou rectorales règlementèrent les dispenses d'enseignement religieux. Enfin, le décret du 12 février 1924 se rapportait au fonctionnement des écoles normales confessionnelles.

2. La crise de 1924

Les élections législatives de 1924 amenèrent en France la victoire du Cartel des gauches. Le 14 juin, Edouard Herriot, Président du parti radical-socialiste, forma le gouvernement. Le 17 juin, le nouveau Président du Conseil déclarait à la tribune de la Chambre : "Le Gouvernement est persuadé qu'il interprétera fidèlement le vœu des chères populations enfin rendues à la France en hâtant la venue du jour où seront effacées les dernières différences de législation entre les départements recouverts et l'ensemble du territoire de la République. Dans cette vue, il réalisera la suppression du Commissariat Général et préparera les mesures qui permettront, en respectant les situations acquises, en ménageant les intérêts matériels et moraux de la population, d'introduire en Alsace et en Lorraine l'ensemble de la législation républicaine."

Robert Schumann protesta contre ce projet à la Chambre dès le lendemain, 18 juin, au nom de 21 sur 24 députés alsaciens et lorrains ; il rappela les promesses faites solennellement, invoqua le respect des principes démocratiques et exprima sa crainte de voir s'élever des troubles graves.

Les trois conseils généraux d'Alsace-Moselle protestèrent. Il en fut de même de la grande majorité des conseils municipaux alsaciens. Dès le 22 juin, l'évêque de Strasbourg, Mgr Ruch, appela à l'action. Des réunions de protestation qui rassemblèrent énormément de monde eurent lieu un peu partout. Une pétition en vue du maintien du statut scolaire local réunit en Alsace-Moselle environ 590 000 signatures de personnes âgées de plus de 21 ans (en Alsace seule : 373 315). Tout l'épiscopat français exprima sa sympathie aux évêques de Strasbourg et de Metz. A la même époque se forma d'ailleurs pour l'ensemble de la France, dans un but de défense religieuse, la "Fédération nationale catholique", présidée par le général de Castelnau, car Herriot avait aussi annoncé dans sa déclaration à la Chambre son intention de "ne pas maintenir une ambassade auprès du Vatican" et d'"appliquer la loi sur les congrégations".

Le gouvernement essaya aussi d'agir par personnes interposées. Les conseils municipaux de Strasbourg et de Colmar décidèrent de rendre leurs écoles confessionnelles interconfessionnelles. Herriot donna son accord le 3 mars 1925. Entretemps, les villes de Schiltigheim, Graffenstaden, Guebwiller et Huningue avaient pris des décisions analogues. Mgr Ruch appela tous les catholiques à faire une "grève scolaire" générale d'avertissement et de menace, en n'envoyant pas leurs enfants à l'école le 16 mars 1925 ; la grève fut suivie dans les proportions variant en général entre 50 et 100 % suivant les communes ; il y eut 100 % de grève dans 324 communes. Les catholiques de Graffenstaden n'acceptèrent pas l'école interconfessionnelle et une école libre fut créée pour les filles, afin

que les soeurs puissent continuer à y enseigner ; elle a subsisté jusqu'à la fin de l'année 1975-76.

Devant l'opposition massive de la population, Herriot comprit qu'il avait fait fausse route et arrêta l'action entreprise contre le statut local. D'ailleurs, le 10 avril 1925, le ministère Herriot était renversé ; le successeur, Painlevé, renonça à poursuivre la lutte.

3. De 1925 à 1940.

Le 29 janvier 1929, Raymond Poincaré, président du Conseil, renouvela solennellement l'assurance que le statut des cultes et celui des écoles dans les trois départements de l'Est ne sauraient être modifiés qu'avec le plein accord de la population. Parallèlement, Edouard Daladier, chef du parti radical-socialiste, venu à Strasbourg, réclama une fois de plus l'introduction des lois laïques dans les départements recouvrés. L'évêque de Strasbourg lui répondit énergiquement.

Le 17 juin 1933, Guy La Chambre, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil dans le gouvernement Daladier, publia une circulaire concernant les dispenses d'enseignement religieux : jusque-là, pour obtenir la dispense, une demande écrite des parents était nécessaire, adressée au Recteur pour l'enseignement secondaire et au Sous-Préfet pour l'enseignement primaire. Désormais, il suffira d'une simple déclaration faite par les parents au chef d'établissement. Mgr Ruch protesta une nouvelle fois. En pratique, la nouvelle disposition n'eut pas d'effet sensible. (L'année suivante, le nombre des enfants pour lesquels les parents demandèrent la dispense, dans l'académie de Strasbourg, fut de 1 123 au lieu de 643 avant la circulaire, soit 0,48 % au total). La "circulaire Guy La Chambre" fut confirmée par l'article 6 du décret du 10 octobre 1936, qui stipulait que "les enfants dispensés de l'enseignement religieux réglementaire par la déclaration écrite ou verbale et contresignée, faite au directeur d'école par leur représentant légal, recevront au lieu et place de l'enseignement religieux un complément d'enseignement moral".

Les élections de mai 1936 amenèrent au pouvoir le Front populaire. Le socialiste Léon Blum forma le gouvernement. Les lois du 9 et 11 août 1936 prolongèrent l'obligation scolaire jusqu'à l'âge de 14 ans (jusque-là elle cessait à 13 ans pour les garçons comme pour les filles dans l'ensemble de la France, sauf en Alsace-Moselle où elle prenait fin à 13 ans pour les filles, à 14 ans pour les garçons). Le 10 octobre paraissait un décret qui prolongeait pour les garçons la durée de la scolarité jusqu'à 15 ans dans les trois départements de l'Est. Pourquoi cette discrimination ? Il s'agissait de rattraper les heures qui étaient perdues pour l'enseignement général, du fait de l'instruction religieuse et aussi de l'enseignement de la langue allemande. Le dilemme se posa vite en ces termes : ou école laïque et scolarité pour les garçons jusqu'à 14 ans ou école confessionnelle et scolarité pour les garçons jusqu'à 15 ans.

Mgr Ruch publia une lettre pastorale très violente, véritable diatribe contre l'école laïque, et annonça une campagne de pétitions et des rassemblements de protestation. 452 360 signatures d'adultes furent collectées en Alsace (ce qui fait, pour les hommes, 71,3 % des électeurs inscrits). En Moselle en furent collectées 228 066 (soit, pour les hommes, 73,71 % des électeurs inscrits).

Comme Herriot en 1924, Blum recula en 1936. Le Conseil d'Etat, en sa séance du 27 novembre 1937, annulera d'ailleurs le décret du 10 octobre 1936.

4. Depuis 1944.

Après la période 1940-1944, qui vit l'annexion totale de l'Alsace-Moselle à l'Allemagne et l'introduction radicale de la législation allemande, une ordonnance du 15 septembre 1944 du gouvernement provisoire de la République française rétablit la légalité républicaine, et donc aussi la législation scolaire et celle

des cultes, en vigueur le 15 juin 1940, dans les départements du Rhin et de la Moselle.

En 1945-1946, lors des débats aux Assemblées Constituantes où les partis de gauche étaient majoritaires, l'on put craindre que les statuts concordataire et scolaire d'Alsace-Moselle fussent remis en question. Cela n'a pas été sérieusement le cas. Le nouvel évêque, Mgr Weber, et le directeur de l'enseignement et de l'éducation chrétienne en Alsace, l'abbé Elchinger, se montraient vigilants ; les parlementaires l'étaient aussi.

Dans la suite, "l'introduction des lois laïques en Alsace" a toujours fait partie du programme des formations de gauche, mais les déclarations restaient le plus souvent verbales et platoniques. Sont aussi pour suppression du statut scolaire local plusieurs syndicats d'enseignants, dont le S.N.I. (Syndicat National des Instituteurs), le S.N.E.S. (Syndicat National de l'Enseignement Secondaire) affiliés à la F.E.N. (Fédération de l'Education Nationale), ainsi que la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (l'actuelle fédération Andrieu - Fédération ex-Cornec), la Ligue de l'enseignement et le C.N.A.L. (Comité National d'Action Laïque).

Dans le camp adverse, nos parlementaires M.R.P., gaullistes et indépendants se sont toujours unanimement prononcés pour le maintien du statut. L'A.P.E.P.A. (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public en Alsace) défend fermement ce statut.

5. Les négociations de 1956-1957.

En 1956, le gouvernement Guy Mollet entreprit des négociations avec le Saint-Siège en vue d'une régularisation de la situation de l'Eglise en France (régime des cultes, écoles, congrégations). Le problème de l'école libre devait notamment trouver sa solution : les établissements libres pourraient, sous certaines conditions, souscrire un contrat avec l'Etat et toucher en contrepartie des subventions ; en échange de cette réglementation générale, le statut concordataire et le statut scolaire propres à l'Alsace-Moselle seraient abolis.

Ayant eu connaissance du projet par un parlementaire, l'évêque de Strasbourg demanda à la secrétairerie d'Etat à Rome qu'on voulût bien ne rien décider "avant de nous avoir entendus". On vint dire à Mgr Weber qu'on aimerait qu'il donne son accord en son nom et au nom de Mgr Heintz, évêque de Metz. En vue de traiter la question, l'évêque de Strasbourg partit inopinément à Rome, en avion, le 7 janvier 1957.

Donnons la parole à Mgr Weber : "J'eus de longs entretiens avec l'ambassade de France auprès du Saint-Siège, avec Mgr Dominique Tardini de qui nous relevions, et aussi avec le Pape Pie XII. Connaissant l'opinion de notre clergé et de notre peuple, voyant la situation inférieure par rapport à l'intérieur de la France qui résulterait pour nous de mon acceptation (nous n'aurions plus une seule école chrétienne primaire, par exemple), j'ai refusé de signer, à moins que le Saint-Siège me le demande formellement, et que je puisse dire que c'est sur sa demande expresse que j'avais signé. Ni le pape, ni la secrétairerie d'Etat ne voulurent me forcer la main. Une enquête des plus discrètes menée dès mon retour en Alsace et que je transmis à Rome me confirma pleinement dans mon attitude" (*Au soir d'une vie*, p. 176-177).

6. De nos jours.

Le "Programme commun" du gouvernement du parti communiste et du parti socialiste de 1972 prévoyait aussi l'introduction de "la" loi laïque en Alsace. On y lit : "Le bénéfice des lois laïques sera étendu à tout le territoire (y compris Alsace-Moselle)" (*Programme commun*, éd. sociales, p. 77).

Depuis, les partis de gauche n'ont guère modifié leur attitude. L'introduction des lois laïques en Alsace-Moselle reste inscrite à leur programme. Ils ajoutent à présent qu'il faudra organiser un débat régional à ce sujet, qui permettra de découvrir de "nouvelles aspirations", car, selon eux, aussi bien la loi Falloux que le Concordat sont dépassés et ne correspondent plus à la réalité présente et aux mentalités actuelles.

* * *

Appendice - La faculté de Théologie catholique.

Le statut de la faculté de Théologie catholique est indépendant du Concordat ; pourtant, la création de cette Faculté auprès de l'Université de Strasbourg a été possible en 1902 grâce au cadre concordataire.

La Convention en vue de son érection fut signée le 5 décembre 1902, entre le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat de Léon XIII, représentant le Saint-Siège, et le baron Georges von Hertling, professeur à l'Université de Munich, représentant le gouvernement impérial allemand. Des notes, de caractère identique à la Convention, furent échangées vers la même date, entre le cardinal secrétaire d'Etat et l'ambassadeur allemand près le Saint-Siège, le baron Wolfram von Rotenham. L'évêque de Strasbourg, Mgr A. Fritzen, encouragé et soutenu par le Chapitre de sa Cathédrale; avait accordé son appui bienveillant.

Lorsqu'en 1918, le gouvernement de la République française réorganisa dans Strasbourg retrouvé l'Université française, il décida non seulement d'y maintenir la faculté de Théologie catholique, mais encore de lui donner un développement qu'elle n'avait pas connu jusqu'alors. Au cours des années de transition qui suivirent l'armistice, de 1919 à 1923, des pourparlers s'engagèrent entre Paris et Rome. Ils aboutirent à la Convention du 17 novembre 1923, signée par le président du Conseil, Raymond Poincaré, au nom de la France, et par le cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat, au nom du Saint-Siège, et au décret du 30 mai 1924 qui fixa le statut de la Faculté.

Par cet accord, le Saint-Siège accordait à la France les mêmes avantages qu'il avait consentis à l'Allemagne, c'est-à-dire qu'il tenait la Faculté pour canonique et reconnaissait aux grades délivrés par le ministre de l'Instruction publique tous les privilèges que le Droit Canon attache aux grades proprement ecclésiastiques. La France, de son côté, s'engageait à ne nommer aucun professeur sans avoir au préalable consulté l'évêque de Strasbourg, pour savoir si rien ne s'opposait, du point de vue de la doctrine ou des moeurs à la nomination projetée. Elle acceptait de prendre en considération les plaintes qui pourraient être éventuellement formulées, dans le même domaine, par ladite autorité, contre un professeur en exercice et, si elles se trouvaient fondées, d'écarter ce professeur de son enseignement.

La faculté de Théologie catholique de Strasbourg est actuellement la seule faculté de Théologie catholique d'Etat en France. Notons qu'il existait en France au XIXème siècle, plusieurs facultés de Théologie catholique d'Etat (aux Universités de Paris, Lyon, Aix, Bordeaux, Rouen ; elles ont été supprimées en 1885, dans le cadre de la législation laïque.

* * *

Conclusions

1. Le statut scolaire propre à l'Alsace-Lorraine, le Concordat et l'enseignement libre ont les mêmes partisans et les mêmes adversaires. Les adversaires de l'enseignement libre pour l'ensemble de la France sont aussi les adversaires du statut scolaire et du Concordat en vigueur en Alsace-Moselle.
2. Ce statut scolaire présente des avantages indéniables sur le plan de la formation humaine et sur celui de la formation religieuse. Il permet d'intégrer la formation religieuse des jeunes dans l'ensemble de leur éducation. Il permet de donner aux jeunes une sérieuse culture religieuse, en même temps que la culture humaine. Il offre ainsi la possibilité d'ouvrir les élèves à toutes les valeurs, y compris les valeurs spirituelles qui constituent notre patrimoine, dans le respect des consciences et des convictions de chaque partie prenante, aussi bien des parents, des maîtres, que des élèves.
3. Ce statut a assuré jusqu'à présent la paix religieuse et scolaire à notre province. Grâce à ce statut, l'Alsace-Moselle n'a jamais connu de "guerre scolaire". Dans nos bourgs et villages, il n'a jamais existé deux jeunesses, la "cléricale" et la "laïque", deux équipes de foot-ball, celle du "curé" et celle de "l'instituteur", comme c'était le cas (ou c'est encore le cas) dans certaines régions. La bonne entente, souvent la collaboration, règne entre autorités académiques et autorités religieuses, entre personnel enseignant et ministres des cultes dans les différentes localités, dans l'indépendance des pouvoirs, le respect mutuel et la confiance réciproque.
4. La majorité du clergé et de la population reste attachée au statut scolaire "local" et au Concordat. Même un journal comme *Le Monde* a dû le reconnaître. Il écrit le 9 juin 1978, sous la plume de Fesquet : "Statut anachronique ? Il est une majorité de chrétiens pour penser le contraire, surtout dans l'Eglise catholique."

Chanoine Marcel Hirlemann

Directeur de l'Enseignement libre
du diocèse de Strasbourg

6e stage
de formation archivistique spécialisée
Strasbourg, 29 juin - 11 juillet 1987

CLIMAT GENERAL

Il est bien rare qu'un stage, quels que soient sa nature et le genre de discipline dont il relève, ne réponde, en fait de climat général, aux normes et critères de cordialité, d'amitié fraternelle... On pourrait allonger la liste des qualités dont chacun des membres fait assaut, l'ensemble de ces qualités créant un climat idéal de convivialité. Ce lieu commun, pour idyllique qu'il soit, ne saurait cependant dépeindre adéquatement ni définir véritablement -ce serait même trahison- le climat qui durant deux semaines consécutives -du 29 juin au 11 juillet- a régné parmi les participants lors du 6e stage de formation archivistique spécialisée, organisé par l'Association des Archivistes de l'Eglise de France, en la ville de Strasbourg.

Sans doute faudrait-il, pour éviter toute image stéréotypée comme pour esquisser une description aussi fidèle que possible, imiter tant soit peu l'abeille qui voltige de fleur en fleur avant d'en distiller les sucs.

Résidant au FEC -"Foyer de l'Etudiant Catholique"- les 23 stagiaires -prêtres, religieux et religieuses- et leurs instructeurs, dont Mgr Molette, Président-Fondateur de l'Association susdite, ont bénéficié, pour les cours du matin, de locaux mis à leur disposition à la faculté de Théologie catholique de l'Université.

Au cours de ses deux interventions, Soeur Madeleine Saint-Jean Leblanc a retracé "le cheminement d'une archiviste" et "le service d'une archiviste à sa congrégation". Cet itinéraire et ce service ont fait ressortir les joies et les vicissitudes, les grandeurs et les servitudes d'un ministère qui a pour but "la sauvegarde, l'accroissement et la transmission des archives", aussi leur éventuelle utilisation.

M. l'abbé Bizeau a parlé en expert des "archives diocésaines et paroissiales, des registres de catholicité et des recherches généalogiques", ainsi que des "entrées, de l'enregistrement, des éliminations et des mises en séries des pièces d'archives", cette dernière étude relevant déjà de la méthodologie. Celle-ci a surtout été vue et étudiée sous son angle le plus concret et donc le plus pratique avec le P. Sourisseau : "l'équipement matériel pour le traitement des archives" ; "les locaux d'archives et l'équipement matériel pour l'exploitation des archives".

D'autres aspects se rapportant à la méthodologie ont été abordés et explicités par le P. Mauzaize qui a souligné "l'importance des archives nationales, départementales et communales pour la reconstitution d'un fonds ecclésiastique

ou religieux". "Le classement des archives et les inventaires" figurèrent aussi à son programme, ainsi que "la manière de consulter les Archives vaticanes et missionnaires".

Mlle Brigitte Waché, qui vient de faire une brillante thèse sur Mgr Duchesne, a fait un rapport sur "Histoire et Archives".

Toutes ces conférences, où la compétence allait de pair avec l'érudition, alternèrent avec celles de Mgr Molette qui, dès l'abord, fit entrer son auditoire dans le vif du sujet, dans sa théologie, voire dans sa mystique. Après avoir d'abord explicité le *Manuel des Archivistes de l'Eglise de France*, Mgr Molette évoqua ensuite "l'Histoire des Archives ecclésiastiques et religieuses de l'Eglise de France", puis souleva, dans le but d'y répondre, les problèmes qui se posent à l'archiviste. Ses références au texte du cardinal Casaroli au cardinal Samoré montrent bien sur quel roc solide s'appuie le prélat : la lettre du Secrétaire d'Etat du Vatican au Bibliothécaire et Archiviste de la Sainte Eglise Romaine, texte en date du 21 novembre 1979, est bien la charte des Archivistes de l'Eglise de France.

Toutes ces interventions de Mgr Molette et de ses collaborateurs ont été données et reçues sous le signe du "sérieux" et de la responsabilité. Elles ont fait découvrir progressivement l'âme qui palpète dans les textes, le souffle qui les a inspirés. Par-delà leur enveloppe matérielle - parchemin, papier, pierre - et leur expression, les archives sont riches de toute une substance humaine marquée par le passage du Christ dans l'Histoire... Le climat général du stage ne saurait se réduire à des clichés ; face aux considérations évoquées ci-dessus ; seul est à prendre en compte le sérieux de la foi et la réponse - responsabilité - qu'elle appelle.

Il y a aussi la communion sur laquelle ouvre le sens des archives. La communion avec le passé est aussi communion avec le présent, et déjà communion avec l'avenir. Dans une ville comme Strasbourg - ville carrefour, croisée des chemins, creuset des civilisations et de ce qu'elles impliquent en fait d'humanisme et de sens religieux - et dans l'ancienne province d'Alsace, comment ne pas s'ouvrir à l'étude de ce patrimoine insolite, unique, marquée si profondément par son particularisme qui ne le cède en rien à son éclectisme, son universalité ? D'où une série de visites prévues au programme. Ces visites culturelles ont eu lieu l'après-midi.

C'est ainsi qu'une conférence intitulée "Introduction à l'histoire du diocèse : l'Université épiscopale de Strasbourg (1683-1791)" a fait prendre conscience du rôle joué par la France sur le plan catholique (la ville a longtemps été un "fief" protestant). Des visites d'Archives ont suivi : Archives diocésaines, municipales, départementales et du Conseil de l'Europe. Visites, aussi, de bibliothèques : celle du Grand Séminaire, la Bibliothèque et les Archives de Jacques Maritain, à Kolbsheim, et la Bibliothèque Humaniste de Sélestat, qui garde jalousement le fonds de *Beatus Rhenanus*.

Il n'y a pas que les archives en parchemin et en papier, les pierres témoignent aussi du passé et livrent leur message à quiconque veut les scruter. La cathédrale de Strasbourg, l'église Saint-Thomas, les fondations de l'ancienne église Saint-Etienne ont livré quelques-uns de leurs secrets. La nouvelle synagogue a ouvert ses portes au groupe d'archivistes. En dehors des murs de Strasbourg les églises romanes de Rosheim et d'Andlau, l'église des Jésuites de Molsheim et la Chartreuse, l'église baroque d'Ebersmünster ont tour à tour fait l'admiration des stagiaires. Le P. Join-Lambert a été un parfait animateur et grand connaisseur d'art fort apprécié par le groupe.

Autres "curiosités" au programme : des visites de musées. Celui de l'Oeuvre

Notre-Dame, à Strasbourg, avec commentaire du P. Join-Lambert ; d'Unterlinden, à Colmar, qui abrite le retable de M. Grünewald : une préparation adéquate avait été faite par soeur Antonia Kittel, avec force projection d'images et un commentaire de qualité : la lecture du chef-d'oeuvre en a été singulièrement facilitée.

Des hauts-lieux -il en existe quelques-uns en Alsace- ont aussi été foulés par les archivistes, s'inscrivant ainsi dans le sillage des pèlerins : le Mont Sainte-Odile, véritable poème de pierre dans un cadre "culturel" presque trois fois millénaire ; les Trois-Epis, l'un des plus anciens lieux de pèlerinage à la Sainte Vierge. Le Struthof, enfin, lieu sinistre de "Nacht und Nebel" (Nuit et Brouillard), dont la voix silencieuse clame plus fort que les textes et que les pierres elles-mêmes. Et Dambach-la-Ville, où une chapelle agreste porte l'inscription : "A l'inconnu qui a porté secours aux persécutés, et qui de ce fait même a été victime de la violence et de l'injustice"... Le dernier en date des "hauts-lieux", serait-il le Parlement européen, avec le Palais du Conseil des Nations et des Droits de l'Homme ?

Les réceptions à l'Evêché, à l'Hôtel de Ville et au FEC, ne témoignent-elles pas du sérieux du stage, ni de sa communion avec l'Eglise locale et avec la cité ?

Le 6e stage de formation archivistique spécialisée a certes été vécu sous le signe de la cordialité, de l'amitié fraternelle ... mais ces qualités n'en épuisent pas la substance. Il y a eu cette note de "sérieux" qui doit d'ailleurs affecter la préparation au ministère qu'ont à exercer les futurs archivistes de l'Eglise de France. Mais ce sérieux qui s'est fait ouverture et communion n'avait rien de morose. Au contraire, il a été vécu dans la joie, dans un climat favorisant l'épanouissement des personnes à travers des relations humaines d'une rare qualité. Le sérieux dans la préparation et le déroulement du stage ne pouvait être que source d'enrichissement.

On ne sort d'un tel stage que transformé. L'archiviste en herbe portera désormais un regard nouveau sur les textes qui lui seront confiés. Il voudrait que tout texte devienne louange au Dieu qui a laissé son empreinte dans l'Histoire des Hommes.

Et voici que jaillit une nouvelle note définissant le climat général du stage : c'est la gratitude. Merci à Mgr Molette et à son équipe de collaborateurs/instructeurs ! Et félicitations de la part de tous les stagiaires, conscients de la performance dont ils ont été les heureux bénéficiaires, appelés à faire fructifier ce talent qui vient de leur être confié.

Soeur Claire d'Assise Heiny
(Bon Secours de Paris)

QUELQUES DEPOTS D'ARCHIVES STRASBOURGEOIS

La visite d'un certain nombre de dépôts d'archives s'inscrit nécessairement dans le déroulement des stages. Ce contact direct avec des dépôts en exercice est un élément de la formation archivistique. Que si les cours donnés le matin visent à enseigner ce qu'il y aurait à faire, il reste que les visites dans les différents dépôts de la ville dans laquelle se déroule chaque stage mettent l'accent sur une réalité qu'on ne saurait méconnaître : l'existence d'un "terrain de manoeuvre" concret, qui n'est jamais parfait. N'est-ce pas, en effet, dans un contexte toujours imparfait que chacun est amené à évoluer ? Loin donc de remettre en question certains principes déontologiques fondamentaux que nul n'aurait dû ou ne devrait méconnaître, ni certaines exigences même élémentaires que les vicissitudes des temps ont pu occulter, ces contacts avec une réalité concrète sont, en définitive, un encouragement et un stimulant pour les stagiaires.

Le travail des archivistes ne peut que s'inscrire dans la durée. Chacun est bien obligé de tenir compte de la situation qu'il trouve en arrivant, ne serait-ce que pour la redresser : des lacunes que les circonstances extérieures ou l'incurie des générations passées ont accumulées, des erreurs qui ont été commises, sont des données de fait, aussi bien d'ailleurs que -le cas échéant- le résultat de l'obscur et intelligent travail d'un prédécesseur proche ou lointain.

Ce n'est pas parce que tout n'est pas parfait dès le départ que l'archiviste n'a pas à tout mettre en oeuvre pour perfectionner, si peu que ce soit, le dépôt dont il a la responsabilité et son fonctionnement. Mais, pour agir réellement dans ce sens, il importe qu'il sache très nettement et très clairement discerner ce qui n'est pas parfait afin de n'en pas prendre son parti et d'entreprendre d'y remédier dans toute la mesure où cela lui est, et lui sera, possible. Mieux il saura où il doit aller, mieux il aura détecté les dommages résultant d'une absence de politique adaptée aux archives religieuses, plus aussi il aura de chance d'arriver à redresser la situation ; il est bien rare, en effet, qu'en 15 ou 20 ans quelqu'un n'arrive pas à communiquer autour de lui un minimum d'élan dès lors qu'il a une conscience éclairée, une intention droite et bien délibérée, ainsi qu'une volonté ferme. Pourquoi faudrait-il toujours abandonner la mémoire de l'Eglise à ceux qui ne savent, ou ne veulent, que la desservir ? Le canon 1296 du Nouveau Code, aussi bien que plusieurs articles du Règlement général des Archives de l'Eglise de France, sont susceptibles de soutenir les archivistes dans leur tâche, qui est irremplaçable et que nul ne saurait légitimement dévoyer.

Car ce que chacun doit faire dans le contexte qu'il n'a pas choisi, c'est d'apporter sa contribution au service de la mémoire de l'Eglise, au moins dans un certain secteur : par l'enregistrement -en vue de leur conservation- des diverses archives anciennes en péril comme des documents récents régulièrement produits, par le traitement de l'ensemble de son fonds, par la communication des documents communicables dans le respect de la finalité des organismes d'où ils procèdent. Autant d'exigences imprescriptibles au service de la mémoire de l'Eglise.

C'est pourquoi, lors de ce 6e stage, il fut bon pour les stagiaires d'apprendre du chanoine René Levresse quelles vicissitudes ont marqué les archives du diocèse de Strasbourg. Même si ce n'est pas un exemple de ce qu'il y aurait à faire, c'est au moins l'exemple d'une situation qui existe. En tout cas, ce qui est sûr, c'est que la pire situation peut être redressée, dès lors que les différents responsables ecclésiastiques et religieux -chacun à son niveau et dans son secteur- ont conscience de l'importance et du caractère imprescriptible du patri-

moine de l'Eglise, dès lors qu'ils ont le sens de ce que représentent -pour l'Eglise et pour le monde- les pauvres vestiges humains de l'action du Dieu-Vivant dans la trame de notre histoire, et dès lors qu'à cette lumière ils assument leur responsabilité en ce domaine et prennent avec réalisme et détermination les moyens qui s'imposent pour servir la mémoire de l'Eglise.

Les Archives municipales de Strasbourg sont bien "le produit et le reflet de la ville de Strasbourg", comme le dit le directeur de ce dépôt, Jean-Yves Mariotte, dans la plaquette qu'il vient d'éditer (cf. bulletin XXVII, 82) et qui avait préparé les stagiaires à leur visite dans ce dépôt. Ceux-ci y ont remarqué l'importance des services de généalogie, la salle, les fichiers, les répertoires dactylographiés, les tables alphabétiques anciennes et modernes ; et ils ont été attentifs aux travaux effectués à l'atelier de restauration et de reliure. Cette visite leur a aussi permis de compléter d'autres visites.

En premier lieu, celle effectuée, sous la conduite du P. Join-Lambert, au musée de l'Oeuvre Notre-Dame qui conserve non seulement certaines statues originales de la cathédrale et des dessins d'architectes (cf. *infra* p.30-31) mais aussi un certain nombre d'oeuvres d'art comme la tête de Christ de l'abbatiale de Wissembourg, ce vitrail du milieu du XI^e siècle qui semble être le plus ancien vitrail figuratif connu conservé en France. Cette Oeuvre Notre-Dame a confié une grande partie de ses archives à la ville de Strasbourg.

La visite des archives municipales préparait aussi les stagiaires à une autre visite, celle effectuée le lendemain, à l'église Saint-Thomas (Thomas l'apôtre), sous la conduite de Jean Rott. C'est à une connaissance vivante de ce lieu de culte et de son histoire -catholique puis protestante (un médaillon de Martin Bucer rappelle qu'il fut pasteur de cette paroisse pendant une dizaine d'années, (cf. *infra* p. 42) - qu'il nous a introduits ; le régime de l'ancien chapitre et des dominicains s'étant prolongé au service de l'implantation de la Réforme à Strasbourg (dès 1538 les fonds du chapitre furent consacrés à la haute-école instituée par Bucer et d'autres professeurs ; en 1566 cette école fut transformée en Académie, puis en 1621 en université) et les archives du chapitre ont été transférées aux archives municipales (1).

Toutefois, bien qu'assez exceptionnelle, l'importance des archives municipales de Strasbourg ne saurait faire méconnaître l'intérêt des Archives départementales du Bas-Rhin. Les stagiaires y ont été accueillis par le directeur Jacques d'Orléans et son adjoint Christian Wolff (déjà ancien dans ce dépôt qu'il connaît parfaitement). C'est, en effet, la situation spéciale de l'Alsace, tant au point de vue civil qu'au point de vue religieux, et des sources de son histoire dont il était possible de prendre conscience dans la présentation de ce dépôt... sans oublier de noter que ses agrandissements successifs laissent voir l'évolution dans la construction.

Mais, de nos jours, Strasbourg est aussi le siège du Conseil de l'Europe. Cet organisme secrète ses propres archives. D'où les problèmes d'enregistrement, de rangement et déjà de consultation qu'a évoqués le conservateur John Bishop, tout en conduisant les stagiaires dans les différents secteurs du dépôt dont il a la charge.

Il n'aurait pas été question d'une visite, à proprement parler, des archives de la Convention européenne des droits de l'homme, étant donné que la procédure devant la Commission se déroule à huis clos et que les dossiers sont confidentiels. Par contre, nous a expliqué Maud Buquicchio qui a bien voulu nous faire part de sa déjà longue expérience dans la maison, les décisions les plus importantes sur la recevabilité d'une requête et la plupart des rapports étant publiés

(1) Sur cette question, cf. le chapitre que Jean Rott a consacré aux archives, pp. 88-90, dans l'ouvrage collectif *Le Chapitre de Saint-Thomas et Le gymnase Jean Sturm, Strasbourg, 1538-1980*, Imp. des Dernières Nouvelles d'Alsace.

il est possible d'arriver, après un peu plus de trente années de fonctionnement, à dresser un bilan de l'activité de la Commission et des résultats concrets obtenus dans le cadre de la Convention, compte étant tenu de la souveraineté des états-membres. Le secteur des droits de l'homme apparaît ainsi comme un secteur où nombreux sont les problèmes de déontologie en jeu.

Charles Molette

Un document

(voir p. 6)

Le 2 mai 1931, à Vals, Hugues Beylard avait d'un seul jet, écrit un testament qui commence ainsi :

"Je meurs, fils indigne mais fidèle et fier de la Compagnie de Jésus et de la Sainte Eglise Romaine, Catholique et Apostolique. J'offre de grand coeur ma vie pour les enfants, mes chers enfants (...) pour la sanctification du Clergé et l'Avènement du Christ dans le monde, surtout en Russie et dans les pays païens."

Presque chaque année il avait "relu et confirmé" en signant à nouveau. La dernière fois, le 13 mai 1974, il avait ajouté :

"Je crois fermement que notre Dieu est un Dieu d'amour. Tout est là pour moi. A son amour infiniment miséricordieux je m'abandonne totalement."

(d'une lettre de son supérieur
le P. Roland Maille, s.j.)

RECEPTION DU STAGE A L'HOTEL DE VILLE DE STRASBOURG

le samedi 4 juillet 1987 à 18 heures

Le Maire de la ville de Strasbourg a donné une réception dans les salons de l'Hôtel de ville le samedi 4 juillet 1987 à 18 heures à l'occasion du 6e stage de formation archivistique spécialisée organisé par l'Association des Archivistes de l'Eglise de France.

En l'absence de M. Marcel Rudloff, maire de Strasbourg, M. Albert Rosenstiehl, conseiller municipal, a accueilli le groupe des stagiaires en leur adressant une allocution de bienvenue qui mettait en lumière le rôle important joué par la métropole de l'Alsace, dans l'histoire du pays et dans l'évolution des relations internationales.

A ces paroles de bienvenue, Mgr Charles Molette, président de l'Association des Archivistes de l'Eglise de France, a répondu par l'allocution suivante :

Allocution prononcée par Mgr Charles Molette,
président des Archivistes de l'Eglise de France

Monsieur le Conseiller municipal * représentant Monsieur le Maire de Strasbourg,

En tant que Maire de Strasbourg, Monsieur Marcel Rudloff m'a écrit qu'il accueillerait "bien volontiers" tous ceux qui devaient participer au 6e stage de formation archivistique spécialisée organisé à Strasbourg du 29 juin au 11 juillet par notre Association des Archivistes de l'Eglise de France. Et je vous serais reconnaissant, Monsieur le Conseiller municipal, de vouloir bien exprimer notre gratitude à Monsieur Marcel Rudloff et à la municipalité.

Notre stage dont vous avez devant vous les participants s'inscrit dans une continuité.

C'est en 1980 que nous avons organisé le premier stage de ce genre à l'Institut catholique de Paris. D'autres stages ont eu lieu ensuite dans nos divers Instituts catholiques. Celui qui se déroule ces jours-ci est accueilli par la faculté de théologie catholique de l'Université des Sciences humaines de Strasbourg.

Dans ces semaines de travail, il ne s'agit absolument pas de rivaliser ou de faire double emploi avec ce que proposent d'autres institutions : qu'il s'agisse des institutions publiques françaises ou des initiatives de l'Ecole archivistique du Vatican. Il s'agit tout simplement d'aider les responsables des services d'archives historiques ecclésiastiques et religieux de France à remplir leur tâche eu égard au caractère propre des fonds dont ils ont à assumer la charge.

* M. Albert Rosenstiehl, conseiller municipal de Strasbourg, conseiller de la communauté urbaine de Strasbourg.

Dans tous nos stages, les cours donnés le matin ont assurément la même te-
neur, assez technique et procédant des mêmes exigences. Cependant certaines ren-
contres de l'après-midi, certaines visites qui y sont accomplies, ont un caractè-
re plus varié, parce qu'elles sont liées aux ressources locales. En outre, l'at-
mosphère de la communauté formée en chaque circonstance, si elle procède du
même esprit, ne peut manquer de porter quelque trace de la diversité des parti-
cipants.

Il ne saurait être question pour moi d'énumérer ce soir les différentes
visites que nous avons pu faire, ou que nous allons faire, à Strasbourg ou dans
les environs, comme pour dégager les réflexions qu'elles ont pu nous suggérer ou
l'enjeu qu'elles représentent pour des archivistes ecclésiastiques et religieux.

De ma part, il serait d'ailleurs outrepassant de prétendre, par delà le
reflet qu'il nous a été donné de saisir, ... il serait outrepassant, dis-je, de
prétendre évoquer devant vous la vitalité des communautés religieuses de la ville
de Strasbourg et de ses environs, même simplement comme cette vitalité nous est
apparue, ou bien de prétendre mesurer la richesse culturelle dont les traces
précieuses s'expriment de tant de façons. Qu'il me soit seulement permis de men-
tionner une réalisation qui peut provoquer bien des envieux, une réalisation
dont la qualité honore les artisans, *Archives de l'Eglise d'Alsace*, dont le tome
45 vient de parvenir entre nos mains.

Peut-être puis-je ajouter qu'ici aussi les pierres elles-mêmes expriment la
foi qui les a fait jaillir et ne peuvent que retenir l'attention de ceux qui par
delà les documents (manuscrits ou monumentaux) cherchent à discerner les traces
laissées par la vie. Qu'il suffise de songer à l'église de Dompeter dont le
vocable atteste la pénétration de l'Evangile dans la campagne avoisinante dès
l'époque gallo-romaine.

C'est encore à saint Pierre que votre saint pape Léon IX a dédié plusieurs
églises qu'il a consacrées, -par exemple cette église Saint-Pierre-le-Jeune qui,
malgré les vicissitudes, se prévaut de conserver le lieu du baptême de Charles de
Foucauld, au procès de béatification de qui plusieurs d'entre nous ont quelques
raisons de s'intéresser.

D'autres rapprochements significatifs ont pu aussi être relevés par les uns
ou par les autres. Comment, par exemple, les Togolais qui sont parmi nos stagiai-
res ne seraient-ils pas sensibles à un pèlerinage sur la tombe de Mgr Joseph
Strebler, premier archevêque de Lomé ? N'est-il pas d'ailleurs comme un témoin du
remarquable rayonnement missionnaire de l'Eglise d'Alsace qui, à l'époque contem-
poraine, a donné plus de soixante dix évêques missionnaires et un certain nombre
de martyrs tués au lieu même de leur action missionnaire ?

Comment, ici, ne pas relever encore au moins la proximité géographique des
archives de Jacques Maritain ? Célèbre par *Humanisme intégral*, dont nous venons
de célébrer le cinquantenaire, et par un certain nombre d'oeuvres qui ont nourri
en profondeur la réflexion de tant de nos contemporains, parmi lesquels il faut
compter plus d'un de vos plus éminents concitoyens, Jacques Maritain fut aussi un
des principaux inspirateurs de la Charte des droits de l'homme proclamée au sor-
tir de la Seconde Guerre mondiale. Si Jacques Maritain a pu, il y a une vingtaine
d'années, célébrer de la tribune de l'UNESCO le rôle du spirituel à l'égard
du temporel et de la paix, comment ne pas songer encore à lui ici, à l'heure où
vous avez à coeur de faire d'importants travaux pour développer le Palais des
droits de l'homme ?

Cette inscription du spirituel dans la terre d'Alsace, dont témoignent les
documents écrits comme les monuments érigés, orientent les archivistes chargés
d'un fonds ecclésiastique ou religieux dans la responsabilité qui leur incombe de
ne pas conserver l'héritage du passé comme les vestiges morts d'un âge révolu,

mais bien comme un héritage vivant : car ils savent qu'ils ont à mettre "leur compétence à faire saisir la nature propre et le sens plénier des documents dont ils donnent communication" (selon les paroles du message pontifical qui nous fut jadis adressé).

Ainsi c'est bien une espèce de leçon de choses vivante que fut une halte à la Chartreuse de Molsheim. Cette halte, en effet, nous a donné de discerner comment des textes écrits, des vestiges monumentaux, des représentations découvertes sur des vitraux, etc. peuvent se conjuguer pour permettre de retrouver un passé dont des traces manuscrites et artistiques sont aujourd'hui précieusement conservées en Slovénie, où se prolonge la vie qu'elles avaient accompagnée sur notre sol, -en Alsace d'abord, mais ensuite dans la Lorraine "de l'intérieur" d'où cette vie fut ensuite pourchassée au nom d'un antidogmatisme agressif.

Pour avoir échappé, à travers les vicissitudes de l'histoire, à diverses formes d'un antidogmatisme agressif, l'Alsace, grâce à la permanence du régime concordataire et grâce à son statut scolaire particulier, a contribué, dès les premières heures douloureuses de la guerre de 1939 à poser un problème spécifique par la présence, parmi les évacués, de ceux qu'à "l'intérieur" on appelait les "réfugiés d'Alsace-Lorraine" et dont de nombreuses archives religieuses gardent la trace tant en Alsace que dans les régions de "l'intérieur". Et un regard attentif à ces traces documentaires rend manifeste le fait que, à partir des efforts entrepris pour apporter une solution acceptable à ce problème spécifique, résultèrent progressivement des dispositions plus générales qui contribuèrent à commencer d'apaiser un douloureux contentieux.

Et si le Struthof conserve sur notre sol même quelques vestiges déjà suggestifs de l'entreprise de déshumanisation dont ce lieu a été le théâtre dramatique, nous aurons à coeur de nous arrêter aussi à Dambach-la-Ville dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste, afin de nous y recueillir aussi devant la plaque dédiée à l'"*Ignoto adiutori qui insectatis auxilium tulit quapropter ipse vim iniuriamque passus est*". Oui, durant ces heures sombres de la persécution nazie, il y eut, en effet, des hommes et des femmes qui ont porté secours à d'autres hommes et femmes pourchassés, et qui à cause de cette aide apportée ont à leur tour souffert violence et injustice. Que d'archives ecclésiastiques et religieuses gardent trace de cette page d'histoire, de cette aide apportée au risque de la vie ! Et combien de nos archives aussi gardent trace d'"oblations volontaires" effectuées de façon même héroïque !

Si l'on y est attentif, cette grandeur, qui procède du "Golgotha du monde moderne", n'est pas sans atteindre tous ceux aussi qui, sans partager la foi des chrétiens, ont fait, dans un même esprit d'amour libre, le don de leur vie pour leurs frères. Ceux-là aussi sont concernés. Et leur témoignage resplendit aussi sous le ciel bas de l'humanité défigurée et écrasée dans l'univers concentrationnaire. Cette multiforme résistance spirituelle à l'anéantissement programmé ne constitue-t-elle pas comme une constellation de foyers de lumière et de chaleur qui brûlent au zénith de l'humanité ?

Mais il incombe à des archivistes ecclésiastiques et religieux de garder très vif le souci de conserver le souvenir de ce scintillement et de s'attacher à le transmettre vivant, de telle sorte que cette lumière ne soit pas obnubilée et que cette chaleur ne soit pas neutralisée. Aussi bien cette exigence est-elle exprimée dans notre devise : *Servata tradere viva*.

N'est-ce pas d'ailleurs vers cette constellation que se dresse, intrépide, la flèche de la cathédrale de Strasbourg, vers laquelle, vous me permettez, Monsieur le Maire, de nous tourner en vous remerciant de nous recevoir ainsi dans la maison commune.

ASPECTS DE L'ART RELIGIEUX EN ALSACE

QUELQUES ETAPES DE L'ARCHITECTURE RELIGIEUSE

EN ALSACE

Le monument, et tout particulièrement le monument chrétien, est à sa manière une archive. La position de Strasbourg, qui fut longtemps ville d'Empire, plaçait ce 6e stage d'archivistique spécialisée au coeur d'une région charnière où plusieurs cultures se sont exprimées.

Avec les églises d'Andlau et de Rosheim, c'est un art roman sévère qui se manifeste, à cause du grès rose des Vosges assez rebelle à la sculpture. Sous l'étonnant narthex de cette première église, le large portail à tympan du XIe siècle qui apparaît est une des plus remarquables oeuvres de l'Alsace romane. La frise sculptée qui ceinture à l'extérieur ce narthex aligne différents thèmes mythologiques et hagiographiques en faible relief. L'église de Rosheim est d'un plan très classique : trois nefs, transept surmonté du clocher et chœur en hémicycle. Elle a ses façades décorées d'arcatures et de bandes lombardes caractéristiques de l'école rhénane. La sculpture réfugiée aux acrotères des pignons et sur les chapiteaux y tient une place réduite.

La cathédrale Notre-Dame de Strasbourg, qui n'a le tort que d'écraser de son éclatante réputation de multiples autres églises médiévales qui suffiraient à faire le charme de la cité, est un monument qui retiendra tout particulièrement l'attention de l'historien de l'art comme celle de l'archiviste. Tout à fait exceptionnel, voire unique pour le moyen âge, est l'ensemble des dessins d'architectes contemporains de sa construction. Aussi le musée de l'Oeuvre Notre-Dame est-il indissociable de l'église à laquelle il donne l'environnement culturel qui manque à trop de nos cathédrales.

Il est d'abord le lieu où furent prudemment déposées les sculptures extérieures les plus prestigieuses du monument : la salle 7 recèle les épaves du portail sud parmi lesquelles les éblouissantes créations qu'un sculpteur, peut-être chartrain, produisit entre 1230 et 1240 : l'Eglise et la Synagogue qu'il ne faudrait pas dissocier des douze statues du pilier du Jugement dans le croisillon voisin, et quelques fragments des statues des douze apôtres disparues en 1793.

Une partie des statues des portails occidentaux, plus jeunes d'environ 40 années et qui évoluent vers le maniérisme - que l'on songe aux vierges sages et aux vierges folles de la porte de droite - y sont aussi conservées ; ainsi que l'ensemble, absolument éblouissant, créé vers 1503 par Jean d'Aix-la-Chapelle pour le portail Saint-Laurent, et notamment la Vierge à l'Enfant recevant la visite des trois Rois Mages.

Mais l'archiviste est plus sensible encore à la série de dessins d'architectes sur parchemin que conserve le musée de l'Oeuvre. Une dizaine de plans, élévations et coupes de grande dimension, dont quelques-uns polychromés, et qui vont d'un projet d'élévation de la façade ouest, datable de 1255 - 1275, et qui ne fut pas exécuté, au projet de la haute tour de Ulrich von Ensingen et de la seconde tour d'Hans Hammer, datable de 1490. Au total, plus de deux siècles de dessins gothiques qu'aucune autre église au monde ne peut s'enorgueillir de posséder aujourd'hui.

Si elle n'a pas l'unité des grandes cathédrales françaises du Nord, Notre-Dame de Strasbourg est un rapprochement saisissant d'éléments d'origines et d'époques diverses. Les parties orientales, commencées dans un style roman d'arrière saison, furent bousculées par le génie d'un nouvel architecte resté anonyme qui, vers 1225, intervint dans le bras sud, faisant reposer ses quatre voûtes sur un unique pilier central de type chartrain : le pilier des anges ou du Jugement dernier. La nef est le morceau le plus français de l'édifice : elle s'élève dans le style rayonnant du milieu du XIII^e siècle. Elle est aujourd'hui écrasée par le massif occidental élevé de la fin du XIII^e siècle au XV^e siècle et qui s'apparente cette fois aux immenses clochers germaniques de Fribourg et d'Ulm.

Colmar rassemble plusieurs églises gothiques de dimensions plus moyennes ; et d'abord une belle série d'églises conventuelles qui illustre l'influence des ordres mendiants dans cette partie de l'Alsace : ce sont le couvent des dominicains d'Unterlinden, dont la chapelle sert aujourd'hui d'écrin au célèbre retable d'Issenheim ; l'église des dominicains qui abrite provisoirement la Vierge au buisson de roses, et celle des franciscains (Temple Saint-Mathieu). Ces deux derniers édifices partagent le même parti de simplicité et d'économie avec leur triple nef simplement charpentée suivie d'un chœur voûté d'ogives et s'achevant par une abside à trois pans. Les fenêtres sont hautes et étroites, l'espace intérieur est d'abord au service de la prédication.

La collégiale Saint-Martin possède une nef flanquée de bas-côtés surmontés d'arcs-boutants, élevée dans la seconde moitié du XIII^e siècle. Le chœur, qui prit la place d'un chœur roman, fut reconstruit au siècle suivant ; il est entouré de chapelles élevées entre les contreforts et réunies par d'étroits passages qui constituent une sorte de déambulatoire.

La période suivante de l'architecture sera évoquée par l'église de Molsheim et l'abbatiale d'Ebersmunster. A Molsheim, c'est encore au style gothique que les architectes eurent recours au début du XVII^e siècle pour la construction d'une très vaste église à tribunes. La voûte est à multiples nervures, dite "voûte en résille". La ville où s'étaient repliés l'évêque et le chapitre de Strasbourg pendant la période d'occupation protestante, possède aussi les restes d'une chartreuse en cours de dégagement. L'église, dont il ne reste que des substructions, occupait le centre d'un vaste cloître rectangulaire, selon une disposition qui n'est pas rare dans cet ordre. Deux cellules monastiques avec leurs jardinets ont pu être aussi dégagées et seront plus tard restaurées.

L'église abbatiale d'Ebersmunster -la seule église véritablement baroque de France- apparaît finalement comme un monument composite : le chœur et la façade datent de la fin du XVII^e siècle. C'est en avant de celle-ci que furent élevées les deux tours à bulbes durant la première décennie du siècle suivant. Les années 1725-1727 virent enfin la construction de la nouvelle nef qui réunit les deux parties de l'édifice. Étonnante car baroque, dans un pays où par la volonté du roi cet art ne put s'épanouir, l'abbatiale d'Ebersmunster demeure d'un style fort sage. D'épais stucs blancs y constituent l'essentiel du décor. Seule la nef est attribuable à Peter Thumb, dont elle constitue une étape importante de la carrière, et qui produira encore les églises de Birnau et de Saint-Gall.

Voici brièvement évoqués les principaux monuments qu'il nous fut donné de voir au cours de ce stage, et qui illustrent finalement assez bien les différentes étapes de l'architecture religieuse de cette province d'Alsace.

Yves Blomme
(La Rochelle)

QUELQUES OEUVRES D'ART (VITRAUX, RETABLES, etc.)

Le programme du stage a été très dense ; les matinées étaient consacrées aux exposés, les après-midis aux visites. Celles-ci nous donnèrent l'occasion de prendre connaissance de la richesse du patrimoine artistique de l'Alsace.

I - STRASBOURG A) la Cathédrale

Ses vitraux

Dans l'abside, le vitrail de la Vierge, protectrice de Strasbourg. C'est une Madone aux bras étendus qui figurait depuis le XIIIe siècle sur la bannière de la ville. Ce vitrail, qui orne la baie centrale de l'abside est l'oeuvre de Max Ingrand. Il a été offert à la cathédrale par le Conseil de l'Europe en 1956.

Les vitraux du croisillon nord datent de la fin du XIIe siècle. Les médaillons représentent le jugement du roi Salomon, un Christ enseignant et un saint Laurent. A gauche, la scène de la rencontre du roi Salomon et de la reine de Saba, celle de Salomon et de David et les deux saint Jean, remontent au XIIe siècle.

Les rosaces du croisillon sud décrivent des scènes de l'Ancien Testament à gauche et des symboles du Nouveau Testament à droite. Ces vitraux datent de la première moitié du XIIIe siècle.

Les vitraux de la nef, du narthex et des chapelles latérales : en reprenant le mot de Paul Claudel, la nef "raconte à travers les vitraux tous les siècles, toute l'histoire profane et sacrée". Du côté nord, les fenêtres datent du XIVE siècle ; elles rappellent les papes, les évêques, les seigneurs et les guerriers ; du côté sud, les martyrs. Plus loin, une verrière représente les ancêtres du Christ, les prophètes et les apôtres.

Dans le bas-côté sud, nous sont racontés la vie de la Vierge, la naissance du Christ, son adolescence, sa passion, les miracles après sa résurrection et le jugement dernier.

Dans le narthex, du côté nord, figurent des scènes de la Genèse. Du côté sud, le Christ apparaît entouré de scènes de miséricorde.

Dans la chapelle Sainte-Catherine, les vitraux représentent les douze apôtres munis de banderolles où sont inscrites en latin les paroles du credo. Sainte Marguerite et sainte Catherine font suite. Dans la chapelle Saint-Laurent, les verrières nous racontent la vie du Christ et celle de saint Barthélemy.

Au-dessus du portail central on peut admirer la magnifique rosace d'un diamètre de près de 14 mètres et dont les vitraux ont été refaits vers 1845.

Ses retables

Au pied du grand pilier nord du choeur se trouve le retable de Dangolsheim (1522). Au milieu, les statues de saint Nicolas, de saint Pancrace et de sainte Catherine. Dans la prédelle, les bustes de Jésus et des apôtres. Aux volets, la naissance du Christ et l'adoration des Mages en relief. Sur le revers des volets, en peinture, saint Corneille, saint Pancrace, saint Nicolas et sainte Catherine.

Un autre retable, datant du début du XVIe siècle se voit au pied du grand

pilier sud du choeur. Au milieu, saint Maurice à cheval, entouré de saint Roch montrant sa plaie et de saint Nicolas. Aux volets, les reliefs de saint Matthieu et de saint Florian. Sur leurs revers, en peinture, saint Sébastien et saint Antoine.

Son horloge astronomique

Elle constitue la grande curiosité populaire de la cathédrale et attire chaque jour la foule des touristes qui, par centaines, se pressent devant elle à partir de midi.

La première horloge astronomique de la cathédrale fut construite de 1352 à 1354. L'horloge actuelle, restaurée et modifiée par un Strasbourgeois, Jean-Baptiste Schwilgué, entre 1838 et 1842, fut mise en marche pour la première fois le 2 octobre 1842. L'ensemble a une hauteur de 18 mètres et une largeur de 7m30 à la base.

Le compartiment central montre le calendrier perpétuel. Apollon désigne avec sa flèche la date du jour et le mois correspondant. Les sept jours de la semaine sont représentés par des chars que conduisent des divinités et qui apparaissent dans une ouverture au-dessus du cadran qui indique le temps officiel. A droite et à gauche de ce cadran, on voit deux angelots. L'un frappe le premier coup des quarts d'heure, l'autre retourne un sablier lorsque l'heure est achevée. Deux lions tiennent les blasons de la ville de Strasbourg.

Deux autres compartiments sont aménagés dans la partie supérieure en forme d'échauguette ; ils abritent deux séries d'automates. A l'étage inférieur, la Mort frappe la cloche à sa droite et signale les heures, nuit et jour. Devant elle défilent, à intervalle d'un quart d'heure, quatre statuettes symbolisant les âges de la vie - l'Enfant avec un bâton et une balle, l'Adolescent avec un carquois et une flèche, le Guerrier avec casque et épée, le Vieillard avec une béquille. Ces statuettes ne se déplacent qu'entre 6 heures et 18 heures.

Enfin, à l'étage supérieur, on voit le Christ tenant une bannière. A midi trente, temps officiel, les douze apôtres passent devant le Christ, s'inclinent un à un devant lui et reçoivent sa bénédiction. Au passage du 4ème, 8ème et 12ème apôtre un coq automate bat trois fois des ailes, dresse le bec et pousse son cri. Puis le Christ bénit la foule.

La tourelle de gauche contient les poids de l'horloge qui sont remontés chaque semaine, le samedi matin.

B) l'église Saint-Thomas

L'église Saint-Thomas, construite aux XIIe et XVe siècles devint temple protestant en 1549. Elle fut choisie par Louis XV pour recevoir la dépouille mortelle de son grand serviteur, le maréchal Maurice de Saxe qui y fut inhumé en 1777. Cette église est célèbre par le mausolée qui occupe l'abside au-dessus du tombeau et qui est l'une des oeuvres maîtresses de Pigalle.

On y voit la France en larmes qui tient le maréchal par la main et s'efforce d'écartier la mort qui soulève le couvercle du tombeau. La Force, symbolisée par Hercule, s'abandonne à sa douleur ; l'Amour pleure en éteignant son flambeau. A gauche un lion (Hollande), un léopard (l'Angleterre), un aigle (l'Autriche) sont rejetés vaincus sur des drapeaux froissés.

Dans une chapelle latérale, deux momies et le sarcophage roman de l'évêque Adeloch attirent aussi la curiosité des visiteurs.

- *A la découverte de Strasbourg*, de Alain STAUB, édition 1975.
- *La cathédrale de Strasbourg et son horloge astronomique*, de Théodore RIEGER, édition des Dernières Nouvelles d'Alsace, 1985.
- *Guide de tourisme Michelin - Alsace et Lorraine (Vosges)*, 1986.

II - COLMAR A) le Musée d'Unterlinden

Unter linden (Sous les tilleuls).

C'est là que fut fondé, en 1232, un couvent de Dominicaines qui devint un haut-lieu de la mystique chrétienne. Ce couvent fut, aux XIIIe et XIVe siècles, un des plus célèbres, des plus ardents foyers religieux d'Europe, un centre d'une intense vie spirituelle.

Au XVIIIe siècle, d'importants travaux de transformation y sont entrepris. En 1792, le couvent est fermé. Il est transformé en caserne et même menacé de destruction en 1847 lors de la construction d'un nouveau théâtre. La Société Schongauer, créée la même année -et qui gère toujours le musée- trouve rapidement une solution et en 1849 le Conseil municipal lui confie les bâtiments pour qu'elle en fasse un musée.

Le retable d'Issenheim

C'est dans l'ancienne chapelle des Dominicaines que se trouve le célèbre "Retable d'Issenheim" peint, au début du XVIe siècle, par Mathias Nithart, plus connu sous le nom de Mathias Grünewald. Ce retable est considéré aujourd'hui comme une des oeuvres les plus puissantes de la peinture mondiale.

Le retable a été exécuté pour les Antonites d'Issenheim dont le couvent avait été fondé en 1298. On y soignait les malades atteints du "feu de saint Antoine" ou "mal des Ardents". En 1500, le prieur fit décorer son église par les plus grands artistes de l'époque. Le retable de Mathias Grünewald constituait le maître-autel. Grünewald vécut parmi les moines et les malades de 1490 à 1510 pour exécuter cette oeuvre saisissante par son réalisme.

Le Retable d'Issenheim se compose de deux ensembles :

- une partie fixe, sculptée par Nicolas de Haguenau vers 1490, comportant une caisse qui abrite les figures de saint Augustin, saint Antoine et saint Jérôme, et une prédelle avec le Christ et les apôtres.
- une partie peinte par Grünewald entre 1512 et 1516 et qui comprend deux séries de volets peints sur leurs deux faces, ainsi que deux volets fixes, et une prédelle.

Au centre du retable fermé, la Crucifixion est peinte sur deux volets réunis par un cadre unique. Le corps du Christ est beaucoup plus grand que les autres figures. Ses bras sont affreusement tirés, les doigts, crispés par la douleur inhumaine. Le Christ est déjà mort, le corps est terrible à voir, couvert de plaies dans lesquelles sont restées les échardes provenant de la flagellation. Les jambes sont contournées, les pieds et les orteils enflés. La tête est entourée d'une immense couronne d'épines, elle s'affaisse lourdement sur la poitrine, la bouche est ouverte, les lèvres, déjà violettes, semblent exhiler une dernière plainte.

Aux pieds du Crucifié, quatre personnes seulement. D'un côté, Jean-Baptiste qui montre de son doigt pointu, beaucoup trop long, mais tellement expressif, le Christ mort. A ses pieds, l'agneau pascal répand son sang dans un calice.

De l'autre côté, Marie-Madeleine à genoux. La tête et le buste renversés, elle est comme tordue par la douleur ; ses mains implorantes se tendent vers la croix. Derrière elle, la Vierge et saint Jean. La Mère du Christ est évanouie, elle est toute raide et figée, son beau visage est d'une pâleur de mort. Saint

Jean, aux traits tirés, aux cheveux ébouriffés, la soutient.

Sur la prédelle, l'artiste a représenté la mise au tombeau du Christ. La Crucifixion est flanquée de deux volets latéraux. Celui de droite représente saint Antoine, le patron du couvent d'Issenheim, celui de gauche saint Sébastien.

Le deuxième volet du retable ouvert, aux couleurs scintillantes, chante la joie. Il montre : à gauche, la scène de l'Annonciation, au milieu, le concert des anges et Noël, puis, à droite, la résurrection du Christ, une des plus belles qui soit au monde. Le Christ surgit du tombeau pareil à un soleil levant, entraînant avec lui le linceul qui s'épanouit en plis magnifiques. Son visage est lumineux et irréel. C'est le soleil de Pâques qui se lève dans toute sa splendeur !

La seconde ouverture du retable est consacrée à saint Antoine : à gauche, la visite de saint Antoine à saint Paul, ermite, à droite, la tentation de saint Antoine. Au centre de cette seconde ouverture, apparaissent les sculptures. Au centre de celles-ci, saint Antoine se présente en majesté, assis sur un trône.

de part et d'autre, deux sculptures en bas-relief représentent saint Augustin et saint Jérôme. Dans la prédelle on voit les bustes du Christ et des douze apôtres.

Les autres retables

Le Retable de Bergheim

Le tryptique se trouvait autrefois dans la Commanderie de Saint-Jean à Bergheim.

Le retable ouvert associe, de gauche à droite : saint Georges et le dragon, l'Annonciation, l'Adoration des bergers et un saint ermite non identifié, en une série de quatre panneaux sculptés. Lorsque le retable est fermé, il présente deux panneaux peints consacrés à saint Jean-Baptiste et à saint Jean l'Évangéliste. Les sculptures de ce retable sont attribuées à Veit Wagner et datées vers 1517.

Le Retable de Stauffenberg

Il provient de l'église du couvent d'Issenheim. Fermé, on y voit une crucifixion à droite et un saint Jean l'Évangéliste avec la Vierge, à gauche. L'ouverture fait apparaître une Piéta dans la partie centrale, Marie tient le corps du Christ mort sur un pan de sa robe. Sur le volet de gauche, le peintre a représenté l'Annonciation, sur celui de droite, l'adoration de l'Enfant par Marie et Joseph.

Le Retable de Saint-Martin

Il est l'oeuvre de Gaspard Isenmann et a été installé en 1465 dans la collégiale Saint-Martin de Colmar, jusqu'en 1720, date de son effondrement accidentel. Certains éléments ont disparu, le musée en a recueilli des vestiges.

Un même panneau représente, juxtaposés, deux moments des récits de la Passion : la Descente de la Croix et la Mise au tombeau. La Résurrection n'est plus que la moitié d'un autre panneau qui a été brisé en 1720.

Le Retable d'Orlier

Il a été commandé pour l'église des Antonins à Issenheim par Jean d'Orlier, précepteur du couvent de 1464 à 1490.

C'est la plus ancienne peinture connue de Martin Schongauer. Fermés, les deux volets, étroits et allongés, présentent l'Annonciation. Le retable ouvert montre une Nativité à gauche et une figure de saint Antoine à droite. La partie centrale manque.

Retable domestique

Oeuvre d'un atelier de Haute-Alsace entre 1480 et 1500. Caisse sculptée et volets peints. Ouvert, il présente au centre une Annonciation sculptée en bas-relief. La Vierge et l'ange sont tournés vers le spectateur. Les volets peints représentent la Visitation, la Nativité, la Présentation au Temple et l'Adoration des Mages. Fermé, le retable présente la Résurrection et l'Ascension, la Pentecôte et la mort de la Vierge.

B) église des Dominicains

La Vierge au buisson de roses

La première pierre de l'église des Dominicains fut posée en 1283 par l'empereur Rodolphe de Habsbourg. Mais l'édifice ne fut exécuté qu'aux XIVe et XVe siècles.

C'est dans cette église qu'on peut admirer le célèbre tableau de Martin Schongauer, la Vierge au buisson de roses.

Ce tableau a été visible pendant près de cinq cents ans dans la collégiale Saint-Martin de Colmar. Rendu célèbre lors de son vol en 1972, il a été heureusement retrouvé l'année suivante. Depuis, il est exposé à l'entrée du chœur de l'église des Dominicains.

La Vierge au buisson de roses fut exécutée en 1473. La Vierge et l'Enfant, d'une grâce charmante, se détachent sur un fond d'or, couvert de rosiers blancs et rouges, tout peuplés d'oiseaux.

Ces oeuvres d'art, inspirées par la foi des artistes qui les ont produites, ne sont-elles pas, un peu comme les archives, mémoire du passé, traces écrites d'une action et au service de la vie ?

* * *

- *Le Musée d'Unterlinden*, par Christian HECK et Escher MOENCH, éditions S.A.E.P. Ingersheim 68000 Colmar, 1984.
- *Martin Schongauer*, par Christian HECK, éditions S.A.E.P., 1985.
- *Le Retable d'Issenheim*, par Lucien SITTLER, éditions Alsatia, Colmar, 1957.
- *Guide de tourisme Michelin : Alsace et Lorraine (Vosges)*, 1986.

Soeur Marie-Sophie Lieber
(Saint-Joseph de Saint-Marc)

DEUX FOYERS DE RAYONNEMENT CATHOLIQUE EN ALSACE

1. SELESTAT

LA BIBLIOTHEQUE HUMANISTE DE SELESTAT

Ce fut le mercredi 8 juillet après-midi que l'autocar nous emmena à Ebersmunster où nous avons visité l'admirable église abbatiale avant d'arriver enfin à Sélestat où M. Hubert Meyer, conservateur, nous attendait pour nous faire visiter la célèbre Bibliothèque humaniste, un des trois trésors de l'Alsace, le premier étant la cathédrale de Strasbourg, l'autre le retable d'Issenheim à Colmar. Les collections de la Bibliothèque de Sélestat, constituent, en effet, un exemple éloquent de l'extraordinaire renouveau intellectuel de la fin du XVe et du début du XVIe siècle, de ce bouillonnement d'idées nouvelles qui sillonnent alors l'Europe, favorisé par l'imprimerie naissante et alimenté par les idées de la Réforme née dans l'Allemagne proche. C'est l'époque où l'imprimerie a gagné la partie et où les livres imprimés relèguent les manuscrits au second rang. Pareil changement -et la Bibliothèque de Sélestat en est une preuve- s'explique par l'énorme activité des presses et en particulier par celles installées sur les bords du Rhin, qui multiplient les textes imprimés à un rythme sans cesse plus rapide. En conséquence, le nombre de ceux qui s'efforcent de se constituer une bibliothèque ne cesse de croître, et les inventaires de bibliothèques privées nous donnent de précieux renseignements sur le choix des lectures de ceux qui représentent les classes aisées ainsi que sur la nature des ouvrages qui forment les bibliothèques des humanistes.

Si le nombre de livres religieux reste prépondérant à l'époque de la Renaissance, par contre, on est frappé par la quantité sans cesse croissante de textes de l'Antiquité qui sont alors publiés. A Sélestat, plus de 50 % de livres édités au XVe siècle étaient des livres religieux, moins de 10 % étaient des ouvrages d'auteurs anciens. Entre 1500 et 1530, la proportion est renversée, 33 % des volumes sont des oeuvres latines ou grecques, ou des écrits d'humanistes, et dans la Bibliothèque humaniste de Sélestat nous en avons un bon exemple avec la collection de *Beatus Rhenanus*, constituée par 760 volumes dont la quasi totalité sont des oeuvres de l'Antiquité et des ouvrages qui nous font comprendre la mentalité et les goûts d'un humaniste de la première moitié du XVIe siècle.

Il est surtout à noter combien l'audience des Anciens s'élargit sans cesse. Le grand imprimeur strasbourgeois Mathias Schürer et d'autres n'impriment-ils pas Térence, Virgile et les oeuvres de l'Antiquité ? Des nombreuses oeuvres en grec ne sortent-elles pas des presses du même Schürer grâce aux efforts méthodiques fournis pour répandre et faire connaître cette langue ?

*

Sélestat, vieille cité impériale, doit sa célébrité à l'école humaniste installée dans ses murs et aux innombrables érudits formés à l'esprit nouveau grâce aux influences indéniables reçues d'Italie et dans les Pays-Bas. A vrai dire, la bibliothèque de Sélestat est constituée par deux fonds : celui de la

Cf. L. FEBVRE et H.-J. MARTIN, *L'Apparition du Livre* (coll. "L'évolution de l'Humanité"), Paris, 1971, p. 371 sq. - Paul ADAM, *L'Humanisme à Sélestat. L'Ecole. Les Humanistes. La Bibliothèque*, Sélestat, 1978, *passim*.

bibliothèque paroissiale ou bibliothèque de l'"Ecole latine" de Sélestat, formée à partir de 1452 et, en second lieu, par la bibliothèque de l'humaniste *Beatus Rhenanus* (1485-1547).

Si le premier noyau de la Bibliothèque humaniste -la Bibliothèque paroissiale- fut fondé en 1450, il faut souligner cependant qu'auparavant Sélestat possédait déjà des bibliothèques conventuelles, comme celle du prieuré bénédictin de Sainte-Foy dont nous possédons encore le catalogue qui mentionne quelque 102 ouvrages ou d'autres maisons conventuelles : Dominicaines de Sylo, Commanderie de Saint-Jean, Franciscains, Dominicains, établissements possesseurs de bibliothèques importantes destinées uniquement aux religieux et aux élèves des écoles qu'ils dirigeaient. Vers 1450, la fondation d'une bibliothèque publique accessible au clergé, aux maîtres et aux élèves de l'école latine de la ville s'imposait surtout pour deux raisons : d'abord la cherté des manuscrits et, d'autre part, l'essor prodigieux pris par l'Ecole latine dont les membres, professeurs et élèves, avaient besoin de livres.

Cette bibliothèque de l'"Ecole latine" se constitua progressivement, de 1452 à 1536, par des dons successifs. Le premier grand donateur fut en 1423 Jean de Westhuss, recteur de l'église paroissiale de Sélestat qui, à sa mort, en 1452, légua un certain nombre de livres, soit une trentaine, placés dans un local aménagé dans une chapelle de l'église Saint-Georges. Parmi eux figuraient les Pères de l'Eglise : saint Augustin, saint Bernard et des oeuvres de pastorale, des traités dogmatiques et de morale, de droit canonique, et surtout le glossaire latin-allemand de Jacques Twinger, de Königshofen. Le donateur se préoccupa encore de donner aux jeunes une formation chrétienne et fit venir un membre des Frères de la Vie Commune de Deventer -Louis Dringenberg- pour diriger l'école de Sélestat. Le chapelain Jean Fabri en fut le second donateur : originaire de Sélestat et maître ès-arts de l'Université d'Heidelberg, il légua à la ville un total de 12 volumes : manuscrits copiés au XVe siècle comprenant des recueils théologiques comportant aussi des extraits d'oeuvres des principaux auteurs catholiques, et les *Annales de Fulda*.

Si Dringenberg, maître d'école à Sélestat, ne légua par testament à la bibliothèque paroissiale que deux manuscrits contenant le *De consolatione Philosophiae*, et un incunable : le *Livre des Sentences* de Pierre Lombard, par contre l'humaniste sélestadien, Jacques Wimpfeling, offrit en 1587 à la bibliothèque de sa ville natale deux manuscrits : *Speculum humanae salvationis* et un recueil de sermons. Quant à ses propres oeuvres imprimées, sur les 62 volumes donnés par lui à la Bibliothèque humaniste, presque tous ont été légués par *Beatus Rhenanus*. Un autre représentant de l'humanisme à Sélestat fut bien Martin Ergersheim, élève de Dringenberg, qui suivit les cours à l'Université d'Heidelberg. Choisi comme "pléban" de la paroisse de Sélestat, par le recteur Conrad Carlon auquel il succéda, il se démit de sa charge, mais sans cesser d'exercer une influence prépondérante sur sa ville où il réussit à maintenir la foi catholique. Le don qu'il fit de ses livres à la Bibliothèque paroissiale est de beaucoup le plus important : 85 ouvrages dont certains en plusieurs volumes : Pères de l'Eglise, livres de philosophie et de théologie du moyen âge, sans omettre sermonnaires, manuels de pastorale, de liturgie et d'exégèse. Prêtre humaniste, Martin Ergersheim légua aussi à sa ville des ouvrages classiques, mais encore des auteurs rhénans et italiens : Erasme, Pic de La Mirandole et autres.

La plus grande partie des livres légués à la Bibliothèque paroissiale était constituée par des ouvrages qui avaient appartenu à des ecclésiastiques et traitaient de matières théologiques et spirituelles. A ce fonds primitif vinrent s'ajouter de nombreux ouvrages classiques dont l'usage s'avérait nécessaire pour la culture personnelle de ceux qui fréquentaient l'école. On peut voir encore aujourd'hui ces éditions classiques : ouvrages reliés aux formats divers, dont certains étaient placés sur des tables et enchaînés. La Bibliothèque paroissiale

fut ainsi intimement liée au mouvement humaniste qui fleurit à Sélestat et devint un centre intense d'études où se formèrent nombre d'érudits humanistes. Le local où ces trésors étaient conservés fut donc bien un des foyers de la culture intellectuelle et culturelle de l'humanisme rhénan.

*

Le second noyau de la Bibliothèque humaniste est constitué par la collection de *Beatus Rhenanus*, ami d'Erasmus de Rotterdam, né à Sélestat le 22 août 1485, dont la bibliothèque de sa ville natale conserve son cahier d'écolier à l'époque où il suivait les cours de Crato Hofmann. Elève à l'Université de Paris (1503-1507) où il fut l'élève de Lefèvre d'Étaples, il devint correcteur et philologue chez le célèbre imprimeur strasbourgeois, Mathias Schürer, puis à Bâle chez Jean Amerbach et Jean Froben.

Son goût pour les livres se manifeste très tôt. A peine âgé de quinze ans, il commence à réunir ce qui devait devenir l'embryon de sa librairie privée, et s'il put commencer à réunir cette collection, ce fut aussi grâce à sa fortune et à la générosité de son père. Ses premières acquisitions de livres comprennent des ouvrages de grammaire et de littérature, et ces premiers achats de livres nécessaires pour qu'il pût étendre ses connaissances littéraires dans l'instruction des enfants, sont donc antérieurs à son départ pour Paris.

Parmi ces 57 volumes, on trouve, en plus d'Alexandre de Villedieu si répandu à cette époque, les oeuvres des humanistes d'alors : Nicolas Perottus, François Niger, Baptista Guarinus, Marius Philelphus et autres. En plus de ces ouvrages, essentiellement livres d'études et donc de première nécessité, il acquit de belles éditions, souvent anciennes, des chefs-d'oeuvre des écrivains classiques de l'Antiquité, mais encore des traités des Pères de l'Eglise : saint Cyprien, saint Bède le Vénérable, saint Albert le Grand, et à ces ouvrages classiques et de caractère théologique, voire pastoral, *Beatus Rhenanus* joignit encore des poètes chrétiens. Jeune encore, il put ainsi passer pour un humaniste, excellent représentant des tendances de son temps et de cette soif de connaissances qui caractérisent les hommes instruits de cette époque, puisque ce fut durant ses quatre années d'étude à Paris qu'il put acquérir 118 volumes dont 20 traités d'Aristote. Cette bibliothèque commencée et enrichie avec amour, il ne cessa de l'augmenter pendant toute sa vie au cours de ses relations avec les imprimeurs et les savants de l'Europe et surtout au cours de sa carrière littéraire à Sélestat et à Bâle. De semblables achats s'avéraient d'ailleurs nécessaires du fait que les bibliothèques publiques, rares, et les bibliothèques privées étaient plutôt pauvres et il ne restait alors aux savants que la ressource de se procurer eux-mêmes les ouvrages dont ils avaient besoin. *Beatus Rhenanus* usa aussi d'échanges de volumes pour pouvoir se procurer ceux qui lui manquaient. Etant éditeur d'oeuvres anciennes, il recevait, à titre d'honoraires, de l'imprimeur pour lequel il travaillait, un certain nombre d'exemplaires qui lui permettaient de faire de fructueux échanges avec d'autres éditeurs ou auteurs, préluant avec d'autres humanistes, à cette République des Lettres qui sera si célèbre au XVIIe siècle.

Le caractère de *Beatus Rhenanus* lui rendit aussi grandement service. Bon, aimable, prévenant, il se fit, partout où il passa, de solides amitiés. Son expérience, sa science lui donnaient la possibilité de donner conseils et réponses aux savants qui sollicitaient ses lumières. Il ne reculait pas, non plus, devant des recherches à effectuer dans des bibliothèques, ni devant les corrections des épreuves de textes imprimés puisque son salaire se soldait par des ouvrages qui lui permettaient de pouvoir faire de précieux échanges avec d'autres savants. Parmi les dons qui lui furent faits, il faut, bien certainement, citer ceux que lui fit l'imprimeur Froben car il semble que celui-ci ait donné à *Beatus* la plupart des livres imprimés par ses soins en guise de remerciement. Un de ses

anciens amis de Paris, Michel Hummelberg, lui envoya aussi de Rome des ouvrages en grec, et son ancien maître, Lefèvre d'Étaples, lui fit aussi don de trois ouvrages. *Beatus Rhenanus* hérita aussi encore de plusieurs manuscrits et des papiers personnels du dominicain Cono ; il reçut de Willibald Pirckheimer la traduction de Plutarque réalisée par cet ami-donateur sans oublier les dons de Mathias Schürer et de Crato Mylius qui le remercient et l'assurent de leur amitié par divers dons de livres précieux.

La Bibliothèque de *Beatus Rhenanus* passa, à l'époque, pour une des plus belles de son temps, et à sa mort, survenue en 1547, ces 670 volumes, dont elle se composait, devinrent la propriété de la ville de Sélestat. A l'encontre de beaucoup d'autres, cet ensemble a subsisté intégralement, et cette conservation est d'autant plus heureuse que de nombreuses collections, comme celle d'Érasme, de Mélenchton ou de Peutinger, sont aujourd'hui dispersées. La Bibliothèque humaniste constitue donc un exemple typique de ce que fut la bibliothèque d'un grand érudit et permet de constater le développement intellectuel de l'époque de la Renaissance ainsi que les préoccupations morales et littéraires des érudits de cette époque, caractéristiques d'un ensemble de transformations économiques et sociales qui aboutirent, sur le plan intellectuel, à une révolution artistique et littéraire.

A la mort de *Beatus Rhenanus*, sa bibliothèque ne fut pas déposée, comme l'était la Bibliothèque paroissiale, dans un bas-côté de l'église Saint-Georges, dépôt jugé peut-être trop petit et peu adapté à une collection de caractère plutôt profane. La collection de *Beatus* fut donc installée dans la salle des archives de la Chancellerie municipale où il fut loisible de la consulter. Vers la fin du XVII^e siècle, elle fut transportée à l'Ancienne Douane sur l'emplacement actuel de la Bibliothèque municipale. Avec le temps, elle devait encore s'accroître et accueillir ainsi, trente ans après la mort de *Rhenanus*, des ouvrages offerts par Jacques Taurellus, comme la célèbre Bible du XIII^e siècle à lettres historiées, rehaussées d'or et sur fonds de couleurs, dite *Bible de la Sorbonne* et que l'on croyait, au moins à Sélestat, avoir été transcrite par saint Jérôme ou au moins un de ses disciples. Taurellus se signala encore par un autre don : le *Teurdanck* imprimé sur vélin en 1571 contenant le récit romancé de la vie de l'empereur Maximilien et orné de miniatures, ouvrage disparu à l'époque révolutionnaire.

Une nouvelle page de la longue histoire de la Bibliothèque humaniste commença avec les Jésuites qui, installés dans l'ancien prieuré Sainte-Foy, tinrent à faire revivre ce qui avait été l'honneur de l'école latine, laquelle, grâce à eux, retrouva sa prospérité. La municipalité leur prêta les livres de la collection de *Beatus Rhenanus* ; et avec le temps ils finirent par s'en considérer plus ou moins comme les possesseurs. De ce fait, ils n'hésitèrent pas à estampiller les volumes avec le cachet de leur propre bibliothèque, et en 1709 ayant été obligés de rendre les volumes, un certain nombre d'entre eux disparurent. Un autre avatar survint encore en 1760, où, l'existence de la Bibliothèque humaniste ayant été révélée aux gardes de la Bibliothèque royale à Paris, une quarantaine de précieux incunables prirent, à la suite d'un contrat d'échange, le chemin de la capitale. Afin d'éviter de semblables départs, le Magistrat de Sélestat fit transporter la Bibliothèque humaniste au dépôt d'archives de Saint-Georges, où elle retrouva le fonds de la Bibliothèque paroissiale, et des érudits en assurèrent la conservation. Le XIX^e siècle marqua aussi le début d'une ère de renouveau : envoi de collections provenant du gouvernement, crédits importants pour l'enrichissement de nouveaux livres. L'administration municipale confia la Bibliothèque à des hommes qui la réorganisèrent et la développèrent tout en travaillant à susciter chez les habitants de Sélestat l'amour des livres, anciens qui avait fait la passion des humanistes de jadis. Il faudrait ainsi citer Antoine Dorlan, avocat, auteur des *Notices historiques de Schlestadt*, qui entreprit le transfert de la Bibliothèque historique de l'ancien dépôt dans plusieurs

pièces de la mairie, et qui légua, contre une rente viagère, sa propre bibliothèque comprenant plus de 3000 volumes parmi lesquels se trouvait *Le Livre d'or de la Tribu des Tailleurs de Strasbourg*, orné d'armoiries et de miniatures. Ce fut seulement en 1888 que la Bibliothèque humaniste fut enfin transférée dans la Halle-aux-Blés où elle a trouvé dans une salle un cadre digne d'elle.

*

En cinq vitrines est exposée une véritable histoire du livre du VII^e siècle au XVI^e siècle. Signalons parmi les trésors ainsi exposés les deux plus anciens manuscrits conservés en Alsace, un lectionnaire mérovingien et un épistolier de la même époque (VII^e s.) ; des recueils monastiques des VIII^e et IX^e s. ; un traité d'architecture de Vitruve, copié au IX^e s. ; les oeuvres d'Horace, copie du IX^e s. ; un lexique grec du Xe s. offert à *Beatus Rhenanus* ; le *Livre des miracles de sainte Foy* (XI^e - XII^e s.) avec des enluminures ; un *Liber Precum* du XII^e s. ; une Bible du XIII^e s. offerte par l'humaniste Jacques Taurellus. Les incunables sont aussi largement représentés, ouvrages imprimés par Jean Mentel dont le buste orne la galerie où est conservée la bibliothèque de *Beatus*. Au fil de la visite, c'est toute l'évolution technique du livre qui est évoquée : depuis la xylographie jusqu'aux caractères gothiques, depuis les miniatures jusqu'à la gravure sur bois et sur métal.

C'est aussi un musée de l'humanisme que le visiteur a sous les yeux : le cahier d'écolier de *Beatus Rhenanus*, son cahier d'étudiant, son travail de correcteur et de philologue qui est présenté à travers des oeuvres de Tertullien. L'on voit aussi le manuscrit couvert de notes par *Rhenanus* pour corriger les fautes du copiste et l'édition *princeps* de Tertullien par l'imprimeur Froben de Bâle, en 1521. Puis ce sont les grands humanistes dont le nom est lié à celui de Sélestat : Jacques Wimpfeling, Jacques Taurellus (1524-1579), conseiller et secrétaire des empereurs Ferdinand et Maximilien II, bienfaiteur de la Bibliothèque humaniste en raison des documents précieux qu'il donna. Signalons encore Martin Bucer (1491-1551), humaniste et théologien protestant, qui laissa des écrits théologiques, Jacques Spiegel (1483-1547), juriste, secrétaire de Maximilien I^{er} auteur du *Juris civilis lexicon* édité à Strasbourg par l'imprimeur Jean Schott en 1538. Enfin, il ne faudrait pas manquer de signaler la *Cosmographiae Introductio*, imprimée à Saint-Dié par Lud en 1507 ; l'auteur, Mathias Ringmann (1482-1511), propose d'appeler pour la première fois le nouveau monde du nom d'Amérique à cause du navigateur Amerigo Vesputti.

La salle de la Bibliothèque humaniste abrite aussi de belles oeuvres d'art, dont des statues provenant des anciennes églises conventuelles de Sélestat, statues en bois polychrome datant du XV^e au XVIII^e s.. Il conviendrait aussi d'ajouter une tête de Christ, du XV^e siècle, provenant d'une ancienne croix de l'église Saint-Georges de Sélestat, remarquable par son expression de paix et de sérénité ; deux retables du début du XVI^e siècle, de style rhénan mais d'artiste inconnu, des faïences et des porcelaines alsaciennes, et des trouvailles archéologiques locales. A signaler encore un vitrail du XV^e siècle décorant le fond de la salle d'exposition : Vierge à l'enfant, provenant de Saint-Georges de Sélestat, enfin la *dame inconnue de Sainte-Foy* (XI^e siècle) dont le moulage fut découvert au cours de travaux effectués dans l'église Sainte-Foy au siècle passé (1).

Cette visite à la Bibliothèque humaniste de Sélestat a marqué un des moments les plus intéressants et les plus formateurs du stage.

P. Jean Mauzaize

(Capucins de Paris)

(1) Hubert MEYER, *La Bibliothèque humaniste de Sélestat* (Colmar, 1983), *passim*.

UNE LETTRE CAPITALE DE *BEATUS RHENANUS*

Dans une des vitrines de la Bibliothèque humaniste de Sélestat est exposée une lettre (en latin, comme toute sa correspondance) de *Beatus Rhenanus*, qui a été récemment retrouvée par le conservateur Hubert Meyer.

Utilisant, à la manière d'Erasme, l'érudition païenne et l'érudition chrétienne, cette lettre de l'érudit humaniste de Sélestat est émaillée de citations de Tite-Live (dont il éditera l'oeuvre dix ans plus tard) et de Salluste, aussi bien que de citations du Nouveau Testament.

Cette lettre est particulièrement intéressante par tout ce qu'elle révèle, au sujet du contexte local auquel elle se réfère, et au sujet de l'évolution intérieure de son auteur.

C'est un Appel de l'humaniste aux habitants de Sélestat pour les exhorter à la paix civile et religieuse. Ce texte peut être daté des premiers mois de 1523. A cette époque, en effet, l'agitation religieuse s'exprime par des pamphlets contre le Magistrat placardés en ville, par des discours haineux prononcés contre le clergé, ainsi que par divers propos et pamphlets marqués de luthéranisme. Cette agitation religieuse se prête aussi à une exploitation politique en une période où les difficultés économiques soulèvent bien des mécontentements. Ces conséquences politiques et sociales de prédications influencées par les positions luthériennes ne sont pas sans blesser les consciences et troubler la paix sociale dans la cité.

Par cette "lettre ouverte" *Beatus Rhenanus* "demande donc qu'on laisse aux théologiens le soin de discuter des problèmes religieux. Bientôt, la 'querelle du libre arbitre' entre Luther et Erasme, et les troubles du soulèvement paysan de 1525 le détacheront définitivement non pas du désir de réformes et du zèle pour l'Evangile, mais du mouvement luthérien proprement dit. Il n'en est, ici, qu'à un stade de transition, et la prudence pondérée de l'Appel reflète bien cet état d'esprit" (présentation, texte, traduction et annotation de la lettre citée ici : pp. 217-231, dans l'ouvrage de Robert Walter, *Beatus Rhenanus, citoyen de Sélestat, ami d'Erasme*, Strasbourg, Oberlin, 1986, 340 p.).

En révélant ainsi l'évolution intime de *Beatus Rhenanus*, ce document laisse pressentir l'orientation, catholique, que prendra l'humanisme sélestadien à l'heure où Strasbourg passe au protestantisme. Pour ne prendre que deux exemples assez représentatifs, rappelons ceci. D'un côté, un enfant de Sélestat, Martin Bucer (1491-1551) quitte définitivement sa ville natale après avoir été relevé de ses obligations religieuses à l'égard de l'ordre de saint Dominique dans lequel il était entré afin d'y poursuivre ses études : il sera pasteur de l'église Saint-Thomas pendant une dizaine d'années et deviendra chef du Consistoire de Strasbourg, où il organisera l'Eglise luthérienne. Et, d'autre part, Reinhard Lutz de Rottweil, curé de Sélestat de 1552 à 1588, va publier plusieurs ouvrages, en majorité des sermons, pour défendre la foi catholique.

LETTRE DE BEATUS RHENANUS (début 1523)

(1) Puisque c'est la concorde qui assure la stabilité d'un état, et que, sans elle, l'équilibre de la cité est aussi malmené que celui d'un navire privé d'ancre, ce n'est pas sans raison que les sages ont décidé d'intervenir dans l'intérêt de la tranquillité générale : le soin de la favoriser et de la maintenir ne revient pas seulement, selon eux, à ceux qui sont à la tête en tant que magistrats, mais aussi aux citoyens de la base. (2) Tel est en effet le but qui doit être proposé aux uns et aux autres : rechercher la concorde, source de la paix. Tant il est vrai que les citoyens doivent se trouver unis au Magistrat par la concorde, comme les membres se trouvent reliés à la tête dans cet assemblage qu'est le corps humain. Mais s'il advient que les citoyens veuillent faire obstacle aux magistrats, on peut craindre qu'il n'arrive dans la cité ce qui s'est produit jadis (selon l'apologue conté par Tite-Live) : les membres s'étaient entendus pour refuser absolument de continuer à servir le ventre, les mains ne voulaient plus présenter la nourriture à la bouche, les pieds refusaient de marcher, l'estomac ne voulait plus digérer. Alors, que s'en est-il suivi ? Le ventre dépérit, et, par suite, les membres eux-mêmes commencèrent à leur tour à dépérir. Il en ressort clairement qu'il se faut entraider, et que c'est vrai non seulement du corps humain, mais aussi de ce corps, ou, si l'on préfère, de cet assemblage de citoyens que nous appelons la cité. Les membres de celle-ci, ce sont les citoyens. Les magistrats et ceux qui les président jouent le rôle de la tête, ou, si l'on préfère, du ventre. Si les membres exercent chacun la fonction qui leur est propre, et se mettent au service du ventre, ils recevront, en retour, de la nourriture, source de leur vie. Si au contraire ils refusent d'exercer leur fonction, ils se consumeront eux-mêmes peu à peu par suite du dépérissement de celui dont ils tenaient la force de se mouvoir. (3) Voyez donc quelle est l'oeuvre de la concorde, mère de la paix qui donne naissance aux grandes entreprises; voyez, en revanche, tout le mal qu'apporte la discorde, qui entraîne la ruine des plus grandes entreprises. Cette concorde, tous les hommes, aussi bien les Hébreux que les païens grecs et romains, se sont donné de la peine pour la posséder, mais le Christ, notre Sauveur, la voulut si spécifique des siens qu'il a voulu en faire comme un signe auquel on reconnaîtrait ses disciples. C'est en ceci (dit Jean au chapitre XIII) que tous connaîtront que vous êtes mes disciples : si vous avez de l'amour les uns pour les autres. Or cet amour découle surtout de la concorde. Et au moment où il allait quitter ce monde pour aller vers son père céleste, il dit : Je vous laisse ma paix, je vous donne ma paix. C'est ce que relate très longuement le sublime évangéliste Jean. La concorde, liée à l'amour, était même si grande, jadis, entre les chrétiens qu'ils ne se donnaient pas d'autre nom que celui de "frères". C'est pour éviter qu'elle ne soit brisée, pour qu'elle soit conservée intacte, que saint Paul demande qu'on obéisse aussi aux magistrats païens, même s'ils imposent des obligations pénibles. (4) C'est pourquoi, au moment où la lumière de l'Évangile, par une étonnante progression, commence à briller grâce à la faveur de Dieu très bon et très grand, chaque chrétien doit avant tout consacrer ses efforts à manifester envers tous les hommes cet amour dont le Christ a fait un si vif éloge. Cet amour nous enseigne qu'il ne faut accomplir aucun acte séditieux, qu'il ne faut prononcer aucune parole susceptible de blesser en quoi que ce soit l'âme sans défense de ceux qui l'entendent. Si certains avaient eu ce souci, peut-être n'auraient-ils pas parlé (comme vous l'avez tous appris) avec tant d'irréflexion et d'imprudence de questions difficiles, auxquelles ils ne connaissent absolument rien, en y apportant tellement d'insistance et en le faisant même si publiquement, à l'encontre de l'ordonnance promulguée il y a quelque temps, que Messires les Echevins se sont trouvés contraints de les accuser de témérité, pour éviter que cette

licence n'eût des suites plus fâcheuses. Car il est insensé de formuler des opinions de ce genre-là : certaines ont été jadis condamnées, d'autres n'ont pas encore été pleinement tranchées par un complet accord entre les savants, qui bataillent encore entre eux ; et il est insensé d'en parler avec autant d'assurance que si c'était la doctrine des écritures canoniques. (5) Assurément, si on leur a ordonné de se taire, c'est seulement au sujet d'opinions de ce genre, qui peuvent blesser les oreilles pieuses, sans pouvoir être utiles, mais ce n'est pas au sujet de l'Évangile, comme nous avons entendu dire qu'on vous l'a persuadé, et nous le déplorons. Loin de nous, en effet, cette impiété d'interdire l'Évangile, dont nous désirons qu'il soit pour tous la voie du salut. Plût au ciel que le monde fût prêt à l'observer autant qu'il est endurci dans ce qui s'y oppose ; c'est qu'il est plus aisé de souhaiter une vie conforme à l'Évangile que d'en faire montre, surtout si nous voulons exiger le respect intégral de la loi de l'Évangile. (6) C'est pourquoi, mes chers concitoyens, maintenant que vous avez entendu la pieuse et juste raison qui a conduit le Conseil des Echevins à reprendre ceux qui défendent des opinions impies, il vous appartiendra d'approuver leur conduite et de témoigner les marques habituelles de votre sympathie à Messires les Bourgmestres, qui désirent avoir pris les meilleures mesures possibles pour l'ensemble de la communauté et pour chacun d'entre vous. En outre, Messires les Bourgmestres vous demandent de toutes leurs forces de continuer à vous garder de certaines doctrines révolutionnaires, que la religion chrétienne a déjà rejetées jadis, et de repousser loin de vous certains libelles blasphématoires, médisants, diffamatoires. Aujourd'hui, en effet, tout n'est pas dénué de corruption et de danger, car la querelle entre les deux partis est encore ardente, et beaucoup d'écrits procèdent davantage de la passion que de la réflexion. Il n'y a pas de raison que les laïques doivent s'en mêler. Qu'ils attendent que ce soit fini et n'expriment pas leur avis sur ce qu'ils ne connaissent pas. Ce que décidera le Concile général, ils devront s'y conformer sans inquiétude. Etc.

2. MOLSHEIM

A - DE STRASBOURG A MOLSHEIM

... ET JUSQU'A PLETERJE (SLOVENIE)

LA CHARTREUSE DE STRASBOURG

La chartreuse de Strasbourg était située sur une élévation de terrain, au Marienbühl, à Koenigshoffen, dans le parc de l'actuel couvent des capucins.

C'est en 1333 que Jean de Missena, accompagné de deux autres religieux, vint à Strasbourg. L'évêque, Berthold de Bucheck, leur assigna le lieu de leur résidence. La même année, la première église fut consacrée.

En 1347, Ludophe de Saxe, qui devait mourir en odeur de sainteté, vint s'installer dans la nouvelle chartreuse, dont il devint une illustration.

Pendant deux siècles, les fils de saint Bruno vécurent dans le recueillement et la prière, mais, avec l'instauration du protestantisme à Strasbourg, commencent leurs tourments. Le prieur est obligé d'accepter la protection du sénat protestant de Strasbourg ; beaucoup de moines quittent la maison. En 1540, les moines restants sont expulsés, mais, grâce à la médiation de François Ier, ils peuvent y retourner. Toutefois, en 1557, il ne restait plus que cinq chartreux. En 1591 enfin, les Strasbourgeois s'emparent de la maison -qui, selon eux, constituerait un bastion trop facile pour un assaillant éventuel- incarcérèrent les derniers chartreux et font raser la chartreuse.

Ils seront libérés en 1592 et le prieur, Jean Schustein, -celui qui allait être le fondateur et le premier prieur de Molsheim- remua ciel et terre pour obtenir justice ; il s'adressa tant à l'empereur qu'au pape et fit si bien, les dix années que dura la contestation, qu'il obtint enfin gain de cause.

Le traité de 1600 lui accorda, outre une pension, une indemnité pour la destruction de la chartreuse, la restitution des ornements, livres, biens et revenus situés dans les localités restées catholiques. Le roi de France promit une rente annuelle de 2 500 écus sur la gabelle de Normandie, qui fut d'ailleurs payée jusqu'à la Révolution. La chartreuse allait pouvoir renaître, mais certes pas dans les parages de Strasbourg.

Nous allons assister à un phénomène sans doute unique dans l'histoire des chartreuses : alors que, d'ordinaire, les chartreuses s'implantent dans une clairière au fond d'une vallée, pour y trouver le calme, Schustein va installer la nouvelle chartreuse à l'intérieur d'une ville, au pied même des remparts : à Molsheim.

C'est que, pour lors, Molsheim était une ville épiscopale et qu'ainsi Schustein se mettait sous la protection de l'évêque. La nouvelle chartreuse était ainsi à l'abri des convoitises strasbourgeoises, dont Schustein avait eu tant à souffrir ; on ne lui fait pas "miséricorde", c'est-à-dire que le Chapitre général ne l'autorisa pas à se démettre de sa charge de prieur.

Il fallait de l'optimisme pour penser seulement qu'une chartreuse avec son

plan-type, pourrait un jour s'insérer dans le tissu urbain très dense qu'était pour lors la ville médiévale de Molsheim. La gageure sera tenue à la longue : la chartreuse s'y déploiera dans toute sa majesté et ses bâtiments subsistent en bonne part, destinés aujourd'hui à devenir un foyer culturel unique à 300 km à la ronde.

TRANSFERT A MOLSHEIM

Schustein (+ 1603) était venu s'installer à Molsheim, bastion du catholicisme, dès 1594, à une époque où la reconstruction n'était pas encore décidée, mais à laquelle il devait tout mettre en oeuvre pour réparer l'injustice commise.

D'abord hébergé par les Jésuites, il acquit bientôt une petite maison, puis, en 1598, moyennant un prête-nom, il put acheter le "Böcklerhof" qui appartenait à la veuve -protestante- du baron Böcklin von Böcklinsau, moyennant 5 000 florins.

Ce n'est pourtant qu'en 1662 que la chartreuse se trouvera *in statu perfecto*.

Entre-temps, on s'en doute, les choses avaient suivi un cours heureux, malgré les guerres. Dès 1614 l'église avait pu être consacrée. La même année, les cellules A à H sont en cours de construction. Entre 1621 et 1631, les frères Linck mettent en place dans le cloître les prestigieux vitraux qui, plus tard, attireront à Molsheim le jeune Goethe. De 1623 à 1625, construction de la salle du Chapitre (disparue).

Une seconde campagne de travaux, entre 1686 et 1691, visera à la décoration de la chartreuse.

Mais voyons plutôt la chartreuse achevée :

"Cette chartreuse, considérée sous différents objets, mérite l'attention des curieux. Le chrétien s'y édifiera à la vue de ses religieux dévoués à la solitude et au silence, à des prières presque continuelles, à des pratiques aussi multipliées que religieuses qui ont empêché l'esprit du monde de s'y introduire, dont les larmes et les prières attirent la bénédiction du ciel sur notre province.

Le savant y distinguera la bibliothèque qui renferme plus de 400 manuscrits intéressants, mais qui ne sont presque pas connus. On peut y remarquer les ouvrages du fameux Ludolphe de Saxe écrits de sa propre main, un traité de saint Prosper qui a plus de 800 ans, le recueil original des vers de Herrade, abbesse de Hohenbourg (il s'agit du *Hortus Deliciarum*, qui, avec bien d'autres trésors de cette bibliothèque, a brûlé, sous les obus allemands, dans la fatidique nuit du 24 août 1870, avec toute la bibliothèque de Strasbourg) des actes manuscrits du concile de Bâle, les 4 livres de l'Imitation, manuscrits de 1474...

L'architecte en parcourera l'église, décorée dans le goût italien depuis quelques années, de dorures et de peintures, mais peut-être avec un trop de profusion. (Décor de Mathis Faller).

L'amateur des arts et de la peinture admirera les belles et fraîches peintures sur verre dont le cloître est décoré dans tout le contour des cellules. Ces peintures qui représentent la Passion et les Mystères de Jésus-Christ ainsi que les vies des saints Pères dans le désert méritent la plus grande attention. (La plupart ont disparu au cours du même incendie pendant le siège de Strasbourg en 1870).

Enfin l'étranger sera charmé de l'hospitalité qui y règne, y mangera, s'il est gourmand, d'excellents poissons et y boira un vin qui passe pour un des meilleurs de la Basse-Alsace. Ce vin croît dans un canton de vignes du ban de Molsheim qu'on nomme le Finckenberg et qui appartient presque en entier à la Chartreuse. (Grandidier parlait ici du fameux "Finckenwein", qui eut les honneurs d'être servi à la table de la reine d'Angleterre).

La Révolution allait sceller le destin de cette institution unique en Alsace : le 1er mai 1791, les chartreux allaient être dispersés.

L'église ainsi que certaines cellules avaient brûlé en 1791. Après avoir servi de prison, la chartreuse fut vendue et démembrée en 1794. L'emplacement de l'église servit un temps de place du marché. Les anciennes cellules - hormis quelques-unes qui furent démolies - et même les travées du cloître furent transformées en maisons d'habitation. Les communs furent achetés en 1843 par la ville de Molsheim pour être transformés en hôpital.

Malgré des modifications, parfois malheureuses, l'ensemble de la chartreuse survit, à l'exception de l'église et de nombreuses oeuvres d'art.

Un destin brillant l'attend.

SOUVENIRS DES CHARTREUX

A Strasbourg, la démolition fut si "parfaite", qu'il ne subsiste pratiquement rien de l'ancienne chartreuse. Une clef de voûte et une statue de saint Bruno ont trouvé refuge au Musée de l'Oeuvre Notre-Dame. Sur place, deux colonnes torsées retrouvées servent de piétements au nouveau maître-autel de l'église des capucins.

Il n'en va pas de même à Molsheim. Dans les communs, qui servent aujourd'hui d'hôpital, on admirera deux magnifiques escaliers, l'un en pierre, l'autre en ferronnerie d'art.

L'incendie de l'église a évidemment privé l'ensemble de sa partie la plus riche. N'était-elle pas ornée de nombreux autels, en bonne part disparus ? Ne parlons pas des stalles et du décor baroque de Mathias Fallier ! Une visite aux chartreuses-soeurs de Buxheim et surtout d'Ittingen (église décorée par le même Mathias Fallier) permettent de se rendre compte de la perte subie.

Quant au cloître et aux cellules, une bonne partie en subsiste. Certaines cellules n'ont pratiquement pas subi de modifications et, par endroits, le cloître subsiste dans son intégrité, même si certaines de ses travées ont été surcreusées pour constituer des caves.

L'ensemble du site a été classé à l'Inventaire des Monuments historiques et la ville de Molsheim fait de généreux efforts pour le sauver. Déjà la maison du prieur a été restaurée et transformée en Musée Historique.

Une autre aile rénovée vient de donner abri à la Fondation Bugatti : les bolides du XXe siècle semblent se trouver à l'aise dans ce cadre historique.

Bien du travail reste à faire : la municipalité s'efforce d'acquérir, selon ses moyens, les parties les plus intéressantes de ce complexe. (Ne se trouvera-t-il pas de généreux donateurs pour accélérer le mouvement ?) A côté du Musée Historique, on pense créer un "Musée de la Chartreuse", à l'instar de ce qu'on peut voir à Ittingen ou à Buxheim, et cela avec d'autant plus de raisons que la chartreuse de Molsheim, à certains points de vue, se trouve dans un meilleur état de conservation que les chartreuses citées. Dans certains cellules déjà acquises, les stucs d'époque sont encore en place ; sous les badigeons successifs, on retrouve la peinture d'origine. Dans le cloître, on retrouve les lettres de l'alphabet qui marquaient chaque cellule.

Sur le plan culturel, Molsheim dispose d'un joyau culturel trop peu connu jusqu'ici - qui pourtant a attiré Goethe - et qui mérite une mise en valeur exemplaire.

Il nous faut parler des oeuvres d'art encore conservées :

- la Croix des Chartreux, sculptée à Strasbourg en 1480, mise à l'abri dans l'église des Jésuites.

- Trois groupes sculptés du maître-autel gothique, transférés de Strasbourg à Molsheim, sont conservés au Musée de l'Oeuvre Notre-Dame.
- Certains autels baroques subsistent à Obernai, Bernardvillé et Ingersheim. Ceux de Bitschhoffen ont disparu au cours des combats de la dernière guerre.
- Malgré les pertes subies en 1870, certains vitraux du cloître ont survécu :
 - . 4 au Château d'Eberstein (Bade)
 - . 1 au Musée de l'Oeuvre Notre-Dame
 - . 1 au Musée de Molsheim (Don Bugatti)
 D'autres semblent se trouver dans des collections suisses.
- Le Mont des Oliviers, sur la place de l'Eglise à Molsheim. Certaines statues sont également conservées.

La bibliothèque du Grand Séminaire de Strasbourg abrite quelques manuscrits et un certain nombre de livres qui ont échappé aux désastres successifs.

Les chartreux épris de solitude, ne reviendront certes pas à Molsheim, mais la Chartreuse revivra, sous une autre forme certes, mais qui se doit de rappeler ces "moines blancs" qui y ont vécu deux siècles.

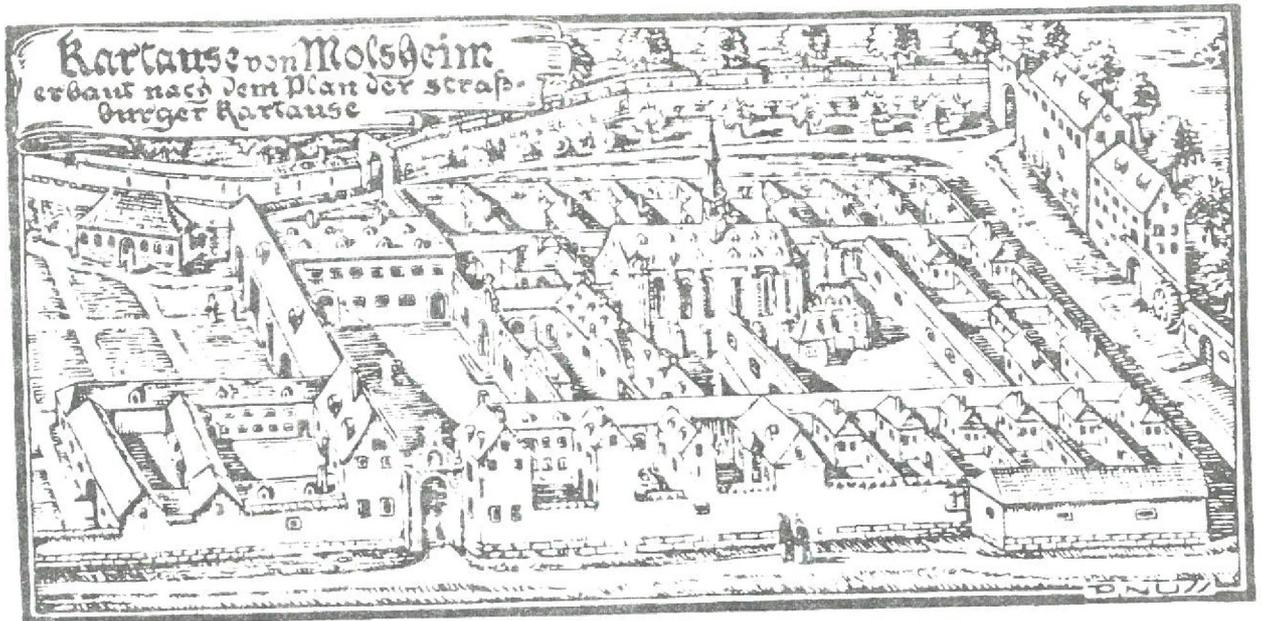
... ET LES ARCHIVES ?

Lorsque la chartreuse de Molsheim fut supprimée à la Révolution, certaines pièces d'archives -pas moins de 12 600 pages manuscrites au total !- disparurent et ne purent, de ce fait, être intégrées aux Archives départementales. Nous soupçonnons le P. Vetter, chartreux originaire de Molsheim, de les avoir cachées dans sa famille en attendant des jours meilleurs. Pourquoi le soupçonner, lui, plus que tout autre ? C'est que, "entre autres méfaits", il a emporté les reliques de sainte Aurélie à Bischoffsheim ; c'est lui aussi qui a "camouflé" la célèbre toile de 1744, seule vue d'époque de la chartreuse de Molsheim. C'est dans sa famille que fut conservée une crèche réalisée dans le moule des chartreux ; c'est dans la même famille qu'on a conservé quelques-unes des fameuses "boules des chartreux". (Crèche et boules ont disparu, sans laisser de traces, de même d'ailleurs que la crèche jadis conservée au couvent de la Providence de Ribeauvillé !).

En 1835, la chartreuse de Bosserville, près de Nancy, avait rouvert ses portes. C'est là, curieusement, que se retrouvèrent les archives de Molsheim. C'était la chartreuse la plus proche de l'Alsace et de Molsheim. L'un ou l'autre Alsacien y fit profession, notamment Séraphin Kiefer, né à Molsheim en 1811, qui a pu connaître encore le vieux P. Vetter, chartreux de Molsheim. Nous présumons que c'est par son entremise que ces précieuses reliques parvinrent à Bosserville. Précieuses, elles l'étaient, puisqu'elles comportaient les "Annales" des chartreuses de Strasbourg et de Molsheim. Mgr Raess en eut vent et fit copier le tome 1 de ces Annales, toujours conservé à la bibliothèque du Grand Séminaire. Par la faute du "père Combes", les originaux disparurent à nouveau et l'on déplora longtemps leur perte, jusqu'au jour où M. Ruyer, de Haguenau, vint montrer à l'auteur de ces lignes des photos prises à la chartreuse de Pleterje : il s'agissait des "Annales".

Deux rapides voyages sur place nous permirent d'apprendre que tout l'ameublement de la chartreuse de Bosserville (stalles, bibliothèque, cadran solaire, collection de tableaux...) avait été chargé sur un train et avait servi à reconstituer la chartreuse, du coup "française", de Pleterje. Cette "filiation" est loin d'être oubliée là-bas et les hôtes alsaciens y sont reçus avec joie.

La poignée de main de ce chartreux de Pleterje, assortie d'un sourire extraordinaire, se suffisait et point n'était besoin de longs discours pour manifester la sympathie et la joie.



Une vue globale
de la Chartreuse
de Molsheim.
(Dessin de
P. Nuss).

B - DE MOLSHEIM A STRASBOURG

L'UNIVERSITE EPISCOPALE DE STRASBOURG

(1701 - 1791)

La fondation du Séminaire épiscopal, du Collège royal et de l'Université épiscopale de Strasbourg se situe dans le cadre de la politique pratiquée par la monarchie française en Alsace. Louis XIV, maître de l'Alsace depuis les traités de Westphalie en 1648, maître de Strasbourg depuis 1681, a voulu dans cette province et particulièrement dans cette ville, favoriser à la fois l'influence française et l'influence catholique, d'où la fondation de ces établissements. C'est dans ces maisons qu'allaient être éduqués les fils de la bourgeoisie catholique qui occuperaient bientôt des postes importants dans la vie de la province et dans celle de la nation. C'est dans ces maisons qu'une bonne partie du futur clergé d'Alsace, surtout de la Basse-Alsace, allait être formé. Dans une ville passée presque tout entière à la Réforme, ces établissements constitueraient aussi, en face du Gymnase et de l'Université, un centre à partir duquel le catholicisme pourrait regagner du terrain.

Ces trois maisons : Séminaire épiscopal, Collège royal et Université épiscopale forment un tout. Nous ne parlerons ici que de l'Université épiscopale.

Nous allons étudier successivement :

- I. Fondation de l'Université épiscopale
- II. L'organisation des études
- III. Professeurs et étudiants
- IV. L'esprit de cette institution.

I - FONDATION DE L'UNIVERSITE EPISCOPALE

1) Le 30 septembre 1681, Louis XIV faisait son entrée dans Strasbourg désormais ville française. Six mois plus tard, l'évêque François Egon, comte de Furstenberg, qui avait accueilli le roi en libérateur de l'Eglise catholique, mourait, et son frère Guillaume était élu par le chapitre pour lui succéder sur le siège de Strasbourg.

Le nouvel évêque voulut sans retard établir dans cette ville un Séminaire pour l'éducation du clergé. Il entra aussitôt en pourparlers avec la Cour pour en obtenir les lettres patentes nécessaires. A qui serait confiée la direction de ce Séminaire ? La pensée de l'évêque se porta d'abord vers les Oratoriens que des évêques français lui recommandaient comme les plus aptes à former des séminaristes, parce qu'ils enseignaient des doctrines et une morale austères. Mais le roi, mécontent de leurs sympathies de plus en plus avouées pour le jansénisme, ne permettait plus de leur confier ces établissements. Sur les conseils du roi, l'évêque se tourna donc vers les Jésuites de la province de Champagne.

Au Père Jean Dez, alors recteur à Sedan, fut confiée la charge d'établir, de concert avec les prélats de Strasbourg, les conditions de la nouvelle fondation. Par acte du 8 juillet 1683, l'évêque confiait son Séminaire aux Jésuites de Champagne. Le contrat entre l'évêque de Strasbourg et le Père Dez fut signé le 25 août de la même année, en la fête de saint Louis. En septembre, Louis XIV

délivrait à Fontainebleau les lettres patentes par lesquelles il confirmait l'institution du Séminaire. Le Père Dez en fut nommé supérieur. Dans les premiers jours de 1684, le Séminaire put ouvrir ses portes.

2) En 1685, Louis XIV, qui se préparait à révoquer l'édit de Nantes, voulut, de son propre mouvement, opposer dans Strasbourg au Gymnase protestant, seul établissement d'instruction secondaire, un Collège catholique de fondation royale. Le roi le confia lui aussi aux Jésuites de la province de Champagne. Au mois d'août 1685, des lettres patentes étaient envoyées à ce sujet au Père Jean Dez.

(D'après le mémorial de l'ameister Reisseissen - thèse reprise par Reuss - l'initiative serait partie du P. Dez, actif et entreprenant).

Quoi qu'il en soit, le 11 novembre 1685, le Collège Louis-le-Grand, de fondation royale, ouvrait ses portes.

Deux jours avant, le 9 novembre, le roi venait d'accorder au Collège le droit de conférer les grades académiques, doctorat en Philosophie et en Théologie, sans aucune participation ni contrôle de l'Université de la ville.

Le Père Jean Dez en devint aussi le recteur.

3) En 1701, sous l'influence du Père Dez (recteur de Strasbourg, puis provincial et confesseur du Grand-Dauphin), et du Père Guillaume Daubeuton (recteur à deux reprises du Collège de Strasbourg, provincial entre-temps, puis confesseur du duc d'Anjou à partir de 1701), le roi décida d'ériger le Collège de Strasbourg en Université.

Par lettres patentes de novembre 1701, Louis XIV transféra le titre et les droits d'Université du Collège de Molsheim à celui de Strasbourg. Le roi y rappelait que le Collège de Molsheim avait été érigé en Université par une bulle du pape Paul V du 1er février 1617, confirmée par des lettres patentes de l'empereur Mathias du 1er septembre de la même année, que Molsheim avait été choisi parce que le siège épiscopal et le chapitre de Strasbourg y avaient été transférés "après que tous les ecclésiastiques eussent été chassés de la ville de Strasbourg", que l'exercice de la religion catholique a été rétabli à Strasbourg, ainsi que le siège épiscopal et le chapitre, que le Collège de Strasbourg a rendu les lettres florissantes, que par contre l'Université de Molsheim est presque entièrement tombée, qu'il ne s'y fait que rarement des docteurs et que le nombre des étudiants a extrêmement diminué...

Louis XIV estimait beaucoup plus utile pour le bien de la religion ... et pour l'avantage de nos peuples d'Alsace, de mettre le siège de ladite Université à Strasbourg qui est la capitale de la province, que de la laisser à Molsheim qui est une ville de petite étendue, de peu de commerce et beaucoup moins commode pour les étudiants ..., d'autant plus que par cette translation, ladite Université deviendra plus florissante, ledit Collège royal plus célèbre, les ecclésiastiques du diocèse plus savants et plus capables de servir l'Eglise, les paroisses et les chapitres remplis de meilleurs sujets et enfin la ville de Strasbourg plus riche et plus peuplée à cause du concours des étudiants qui viendront tant des provinces de notre domination que des pays étrangers.

Ordre était donné aux Jésuites de Molsheim de porter au Collège royal de Strasbourg les papiers, registres et masses de ladite Université.

Enregistrées au Conseil supérieur d'Alsace le 21 novembre 1701, ces lettres patentes furent signifiées aux Pères de Molsheim dès le 5 décembre.

Le 7 décembre, le P. Pierre Robinet, recteur à Strasbourg, et le P. Pierre Flavet, préfet des classes supérieures et professeur de théologie, se rendirent à Molsheim où on leur remit le diplôme impérial qui contenait la bulle papale, la clef d'argent qualifiée de "sceptre", le registre matricule, le livre des statuts et le grand sceau de l'Université.

Décritée d'autorité, à l'insu des intéressés, cette translation souleva les protestations de l'évêque de Strasbourg et des Pères de Molsheim. On en rendit responsable les Jésuites de Paris et de Strasbourg. C'est une action de Jésuites contre Jésuites, disait-on.

A la suite de l'intervention de l'évêque, de nouvelles lettres patentes furent délivrées en février 1702. Du consentement cette fois du cardinal de Furstenberg, "tant en qualité de fondateur qu'en celle d'évêque", elles réglaient les rapports du Séminaire et du Collège dans le cadre de l'Université.

Molsheim fut maintenu comme Académie ou Ecole supérieure de Théologie, qui préparait à tous les grades, y compris le doctorat, sous réserve que les examens se feraient devant une commission mixte composée de professeurs de Strasbourg et de Molsheim.

La fête de la translation de l'Université de Molsheim à Strasbourg eut lieu le 20 juin 1702 et donna lieu à une grande solennité.

4) Les bâtiments et leur emplacement.

L'Université épiscopale, avec le Séminaire et le Collège royal, occupait en gros l'emplacement actuel du Grand Séminaire et du lycée Fustel de Coulanges.

Au milieu du XVIIIe siècle, l'on procéda à une reconstruction d'ensemble. Le Collège royal, aujourd'hui lycée Fustel de Coulanges, fut construit en 1756-57 ; le nouveau Séminaire -Grand Séminaire actuel- de 1768 à 1772.

II - L'ORGANISATION DES ETUDES

Nous avons peu de renseignements sur la marche de l'Université épiscopale de Strasbourg. Il n'existe ni annales, ni "*litterae annuae*", ni "*protocollum*". Les archives de l'évêché concernant ces maisons ont brûlé. Il est donc difficile de dresser un tableau d'ensemble sur l'organisation des études, surtout qu'il y a eu de nombreuses variations au cours de cette période. Les renseignements qu'il nous est possible de donner ne sont que fragmentaires.

1) Facultés et matières enseignées

L'Université épiscopale de Strasbourg ne comprenait que deux facultés : celle des Arts (*facultas philosophica*) et celle de Théologie. C'était en fait une Académie, le terme "Université" désignant un établissement d'enseignement supérieur comprenant les quatre facultés de Théologie, Arts, Droit et Médecine. C'est par un privilège spécial de Louis XIV que la qualification honorifique d'Université a été accordée à l'Université épiscopale de Strasbourg.

A) A la faculté des Arts (*facultas philosophica*)

- 1ère année : on étudie la logique, l'éthique et les premiers livres de la physique universelle

- 2e année : la philosophie universelle.

(Le nombre de chaires a varié suivant les époques).

D'une manière générale, la faculté de philosophie devait comprendre une chaire de logique, une chaire de physique et une chaire de mathématiques.

B) A la faculté de Théologie

puisque c'est elle qui nous intéresse ici, enseignaient au départ quatre professeurs :

- 1 pour la théologie positive et l'hébreu
- 2 pour la théologie scolastique
- 1 pour la théologie morale.

En fait le nombre de chaires a varié suivant les époques.

D'une manière générale, la faculté de Théologie comprenait une chaire de théologie morale, deux chaires de théologie scolastique, une chaire d'Écriture sainte. S'y ajoutaient de temps en temps un chaire de grec et d'hébreu, une chaire de théologie polémique ou controversée.

La chaire de droit canonique n'a été établie à l'Université épiscopale qu'en 1776, par lettres patentes du roi Louis XVI du 24 mai 1776, avec possibilité de conférer les grades du baccalauréat, de la licence et du doctorat en Droit canonique. Les lettres ont été enregistrées au Conseil souverain d'Alsace le 5 juillet de la même année. Cette chaire a été établie sur la demande du cardinal de Rohan. Cela n'a pas été sans difficulté, comme en témoigne un Mémoire, émanant de milieux luthériens et adressé au Garde des Sceaux, dans le but d'empêcher cette création, ainsi que la réponse faite à ce Mémoire par des catholiques.

Le projet de créer une chaire d'histoire de l'Église ne s'est jamais réalisé. Par contre, à la veille de la Révolution, nous trouvons à l'Université un professeur d'histoire : c'est celui qui enseignait au Collège.

2) Méthode d'enseignement

- La Théologie scolastique étudiait le dogme catholique, elle le faisait selon les règles de la dialectique, établissant l'état de la question, posant des thèses et les prouvant, partie par partie, toujours avec la forme syllogistique, répondant aux objections, tirant des corollaires... Le livre de base était la Somme théologique de saint Thomas, dont la gloire avait reçu un nouvel éclat depuis le Concile de Trente.

- L'Écriture sainte était enseignée à partir de la Vulgate. Pour ses commentaires le professeur recourait aussi aux écrits des Pères et aux canons des conciles. Le professeur d'Écriture sainte devait être versé dans les langues anciennes, connaître à fond la théologie ainsi que l'histoire sacrée et profane.

Les cours de théologie étaient en général au nombre de deux par jour. Ils se dictaient et les étudiants étaient tenus de présenter périodiquement leurs cahiers. Les cours se donnaient en latin. À côté des cours magistraux, il y avait aussi des exercices pratiques où l'on discutait des différentes opinions, plus ou moins probables, et où l'on étudiait des cas concrets, surtout en morale.

L'enseignement de la théologie s'étendait sur quatre années.

3) Les fonctions

- Le doyen, titre simplement honorifique, était le professeur le plus ancien dans l'ordre de promotion de la faculté.

- Le syndic présidait généralement les soutenances de thèses. La fonction était conférée au professeur de théologie scolastique le plus ancien comme promotion au doctorat.

- Notons que le recteur de l'Université (*rector magnificus*) et le chancelier (son bras droit) devaient toujours être docteurs en théologie. Ils étaient tous les deux nommés par le Général des Jésuites.

4) Les grades

A) Faculté des Arts

- Le jeune étudiant pouvait obtenir après l'année de logique le grade de bachelier en Philosophie.
- Après la deuxième année, ou année de physique, le grade de maître en Philosophie (licence).

Le doctorat se conférait sans nouvel examen, par promotion solennelle.

Pour ces examens, il fallait soutenir des thèses. A la faculté des Arts, elles étaient écrites par le professeur et leur impression n'était pas obligatoire.

B) Faculté de Théologie

Les futurs prêtres, séculiers ou réguliers, soutenaient :

- à la fin de leur première année la tentative ou candidature en Théologie
- à la fin de la 2ème année le baccalauréat biblique.
- à la fin de la 3ème année le baccalauréat formel.
- Pour la licence, il fallait avoir suivi les cours de théologie pendant 4 années être âgé de 24 ans et être dans les ordres sacrés ou avoir fait le vœu de chasteté.

Le doctorat en théologie se conférait sans nouvel examen, par promotion solennelle.

Les thèses présentées à la soutenance pour les quatre grades de théologie étaient obligatoirement écrites par le candidat lui-même, qui était tenu de les faire imprimer.

Lors de leur promotion, les nouveaux docteurs étaient tenus d'offrir un dîner solennel dont ils fournissaient le vin. Pour les autres frais du repas, l'Université supportait la moitié de la dépense.

Les soutenances de thèse étaient publiques ; elles s'espacèrent sur tout le cours de l'année. Les thèses qui nous restent mentionnent à la fois le nom du soutenant, le grade auquel il aspire et les professeurs sous lesquels il a étudié

5) La bibliothèque

La bibliothèque passait pour "une des plus belles et des meilleures qu'on puisse voir en province".

Elle avait été fondée par l'évêque Guillaume de Furstenberg, et s'était agrandie au fil des années. Un catalogue de l'année 1755 contient 13.746 titres, soit à peu près 25.000 volumes. Le rayon d'Écriture sainte semble y avoir été particulièrement soigné. La Bible y figurait en 180 éditions, traduite dans toutes les langues connues...

Une partie se trouve actuellement au Grand Séminaire...

III - PROFESSEURS ET ETUDIANTS1. Professeurs

A) Les Jésuites ont placé à Strasbourg, surtout dans les débuts, des hommes réputés de leur Ordre.

Parmi les théologiens recteurs célèbres de l'Université, on peut citer :

- Jean Dez : 2 fois recteur de l'Université de Strasbourg, plusieurs fois provincial.
- Pierre Robinet : plusieurs fois recteur à Strasbourg, provincial, confesseur de Philippe V d'Espagne après le P. Daubenton (après son premier ministère).
- Ignace de Laubrussel : recteur, provincial, auteur de plusieurs ouvrages, surtout de théologie, appelé en Espagne pour diriger les études de l'héritier du trône, Louis, prince des Asturies, puis confesseur de la reine d'Espagne.
- Jean-François Baltus : professeur d'Ecriture sainte et de théologie, recteur, auteur de plusieurs ouvrages de théologie. Il a répondu à l'*Histoire des Oracles* de Fontenelle ; censeur général des livres à Rome.
- Louis Laguille : deux fois recteur à Strasbourg, provincial, auteur de plusieurs ouvrages, surtout de l'*Histoire de la Province d'Alsace, depuis César jusqu'au mariage de Louis XIV*, publiée à Strasbourg en 1727.
- Jean-Jacques Scheffmacher : premier recteur d'origine alsacienne, auteur de plusieurs ouvrages, notamment d'un catéchisme de controverse qui fut même traduit en arabe.

Parmi les chanceliers les plus marquants, on peut citer :

- Pierre Flavet (1702-1718) : théologien exilé par une lettre de cachet, à Pontarlier, pour avoir défendu à Reims les doctrines théologiques qui déplaisaient à l'archevêque, Maurice Le Tellier, fils du chancelier. Rappelé sur l'ordre de Louis XIV, il fut envoyé en Alsace. Premier chancelier de l'Université.
- Louis Dumesnil (1718-1727) : auteur d'un ouvrage de théologie en 4 volumes.
- Jean Nicolas (1727-1739) : professeur de théologie.

B) Pour remplacer les professeurs de la Compagnie après leur départ en 1765, on fit appel aux meilleurs de leurs élèves.

Trois d'entre eux restèrent en fonction de 1765 jusqu'à la Révolution :

- Jeanjean : recteur (à partir de 1786), supérieur du Séminaire, prédicateur.
- Louis : professeur de théologie scolastique et chancelier.
- Brendel : le futur évêque constitutionnel de Strasbourg, professeur de droit canon privé.

Les titulaires des autres chaires ont varié :

- La chaire de théologie morale a été occupée successivement par l'Irlandais de Feronis, Saettler, auteur d'une *Théologie morale* en 4 volumes, Him, supérieur en second du Séminaire, Moser et Denneville, prédicateur à la cathédrale.
- Les principaux professeurs de théologie dogmatique furent, à côté de Louis, Him et Gerber.
- Ditterich, un laïc de Bamberg, enseigna le droit canon public.

A la différence des Jésuites, ces professeurs étant des prêtres séculiers, touchaient un traitement : on leur accorda généralement une prébende : soit au Grand-Choeur, soit à Saint-Pierre-le-Vieux ou à Saint-Pierre-le-Jeune, ou encore à Honlach ou à Neuville.

2. Les étudiants

| <u>Année</u> | <u>inscrits</u> | <u>Année</u> | <u>inscrits</u> | | |
|--------------|-----------------|--------------|-----------------|---------------------|---|
| 1710 | 24 | 1751 | 64 | | |
| 1711 | 27 | 1752 | 89 | | |
| 1712 | 20 | 1753 | 72 | | |
| 1713 | 21 | 1754 | 92 | | |
| 1714 | 17 | 1755 | 78 | | |
| 1715 | 32 | 1756 | 81 | | |
| 1716 | 25 | 1757 | 92 | | |
| 1717 | 18 | 1758 | 68 | | |
| 1718 | 34 | 1759 | 65 | | |
| 1719 | 16 | 1760 | 54 | | |
| 1720 | 24 | 1761 | 65 | | |
| 1721 | 37 | 1762 | 72 | | |
| 1722 | 14 | 1763 | 77 | | |
| 1723 | 1 | 1764 | 71 | | |
| 1724 | 5 | 1765 | 56 | | |
| 1725 | 0 | 1766 | 108 | | |
| 1726 | 14 | 1767 | 56 | | |
| 1727 | 21 | 1768 | 70 | | |
| 1728 | 79 | 1769 | 80 | | |
| 1729 | 49 | 1770 | 50 | | |
| 1730 | 56 | 1771 | 70 | | |
| 1731 | 52 | 1772 | 48 | | |
| 1732 | 51 | 1773 | 62 | | |
| 1733 | 49 | 1774 | 73 | | |
| 1734 | 42 | 1775 | 52 | | |
| 1735 | 46 | 1776 | 131 | | |
| 1736 | 61 | 1777 | 105 | dont 26 de Molsheim | |
| 1737 | 60 | 1778 | 94 | » 27 » | » |
| 1738 | 60 | 1779 | 111 | » 16 » | » |
| 1739 | 73 | 1780 | 94 | » 23 » | » |
| 1740 | 77 | 1781 | 104 | » 17 » | » |
| 1741 | 36 | 1782 | 102 | » 31 » | » |
| 1742 | 69 | 1783 | 99 | » 27 » | » |
| 1743 | 84 | 1784 | 102 | » 29 » | » |
| 1744 | 51 | 1785 | 100 | » 19 » | » |
| 1745 | 96 | 1786 | 105 | » 29 » | » |
| 1746 | 85 | 1787 | 92 | » 24 » | » |
| 1747 | 198 | 1788 | 80 | | |
| 1748 | 77 | 1789 | 68 | | |
| 1749 | 60 | 1790 | 52 | | |
| 1750 | 75 | 1791 | 9 | | |

L'étude des immatriculations appelle les remarques suivantes :

1) Quant au nombre total des inscrits, l'on constate l'évolution suivante : de 1710 à 1727 le nombre des inscrits est à peu près stable, avec cependant trois années creuses : 1723 (1), 1724 (5), 1725 (0). A partir de 1728 il monte nettement, une année exceptionnelle est 1747 (198). Les années les plus favorables sont dans l'ensemble celles qui précèdent la Révolution, à partir de 1776. Mais il faut noter que de 1777 à 1787 l'on inscrit aussi dans le registre les étudiants de Molsheim.

Comment s'explique cette courbe ? D'une manière générale la montée s'explique par l'augmentation du nombre des séminaristes dont nous avons parlé, et sans doute aussi par le renom croissant de l'Université. Les années creuses de 1723, 1724, 1725 s'expliquent difficilement ; elles ne peuvent pas être mises au compte d'événements extérieurs ; il en est de même de l'année exceptionnelle 1747. Peut-être ne faut-il pas toujours chercher trop loin. Nous constatons en effet des erreurs dans les inscriptions, des retards aussi (inscriptions faites après-coup seulement dans les registres...) ; il arrive aussi que des listes soient reproduites deux fois.

Que représentent ces chiffres pour l'époque ? Il faut dire qu'ils étaient assez conséquents. A titre de comparaison l'on peut se reporter aux chiffres que donne Reuss pour l'Université (protestante) qui était pourvue de quatre facultés : il évalue à 120-125 le nombre moyen annuel des inscriptions, 150 si l'on y ajoute ceux inscrits sur le registre des nobles, pour le XVII^e siècle, -siècle, il est vrai, beaucoup plus troublé que le XVIII^e.

2) Comment étaient réparties les inscriptions suivant les facultés ?

L'étudiant était inscrit ou comme "Logicus" ou comme "Physicus", ou comme "Theologus". Les "Logici" l'emportent, ce qui est normal, la "Logique" étant la première année de Philosophie et l'inscription ne se prenant qu'une fois ; les séminaristes accomplissaient en général à l'Université épiscopale le cycle complet des six années : deux de Philosophie, quatre de Théologie ; ils se faisaient inscrire comme "Logici". Les étudiants, au moins les séminaristes qui se faisaient inscrire comme "Physici", à plus forte raison comme "Theologi" étaient supposés avoir déjà fait leur année de "Logique" ailleurs. A partir des années 1775 on trouve aussi la mention "Rhetori" ou "Humanistae", parfois aussi "Mathesis" ou parfois simplement "Seminarista".

3) Quel était le pays d'origine de ces étudiants ?

Les statistiques que j'ai pu établir prouveraient que les deux tiers des étudiants à peu près étaient originaires du diocèse de Strasbourg ; un tiers venait d'ailleurs. Parmi ceux qui viennent d'ailleurs, une bonne partie sont des Alsaciens qui appartiennent au diocèse de Bâle. En dehors de Strasbourg et de Bâle, ont fourni surtout des étudiants les diocèses de Metz, Toul, Besançon, Spire, Trèves, Constance, Mayence.

Les étudiants du diocèse de Strasbourg viennent d'un peu partout : Strasbourg, Saverne, Marmoutier, Sélestat, Rosheim, Obernai, Haguenau, Wissembourg... et d'une foule de petits villages. Ceux du Collège de Molsheim, immatriculés par la suite à Strasbourg, se recrutent plutôt dans la région de Molsheim - Sélestat, quelques-uns à Haguenau ; (il s'agit sans doute des boursiers dont nous avons parlé).

En dehors des localités de l'Alsace actuelle, fournissent par exemple des étudiants :

- en France : Sarrebourg, Lunéville, Nancy, Rambervillers, Epinal, Mattaincourt, Langres, Metz, Givet, Montmédy, Saint-Mihiel, Verdun, Bar-le-Duc, Reims...
- en Allemagne : Baden-Baden, Rastatt, Bruchsal, Trèves, Spire, Mannheim, Worms, Mayence, Cologne, Aix-la-Chapelle, Munster, Osnabrück, Paderborn, Hildesheim,

Lübeck, Weltzlar, Eichstätt, Würzburg, Bamberg, Munich, Donaueschingen, Offenburg, Ettenheim, Bergzabern...

- en Belgique : Namur...
- en Suisse : Lucerne, Uri, Lugano...
- en Italie : Milan...

4) Certains étudiants étaient d'origine noble ; on le reconnaît aux titres "baro, liber baro, comes, princeps..." ou aux adjectifs "nobilis, praenobilis, generosus et illustris, illustrissimus et serenissimus" qui étaient placés à côté de leurs noms.

Un assez grand nombre de chanoines ou d'abbés de monastère étaient immatriculés à l'Université épiscopale ; leur nom suivi de tous leurs titres occupe à lui seul plusieurs lignes.

Parfois le nom d'un étudiant est suivi de l'adjectif "pauper".

Notons aussi qu'un certain nombre d'étudiants qui fréquentaient l'Université épiscopale étaient immatriculés en même temps à l'Université protestante et y suivaient des cours.

5) Il arrive l'une ou l'autre fois qu'on ait ajouté au nom de l'étudiant le mot "mortuus".

Une seule fois un renvoi est signalé : en 1744, un étudiant, originaire d'Obernai, "*ex matricula universitatis expunctus est, et ex sodalitia, et collegio, publice ejectus, propter pravae morae, et in professorem contumacem audaciam*" !!

6) Parmi les étudiants qui joueront un rôle plus tard dans le diocèse, signalons : Grandidier, l'historien, immatriculé en 1768 comme "Physicus", Moser, le futur professeur à l'Université, immatriculé en 1767 comme "Physicus", Jeanjean, le futur recteur, immatriculé en 1745 comme "Theologus", Gutzeit, le futur principal du Collège, immatriculé en 1755 comme "Theologus", Liebermann, futur supérieur du Séminaire de Mayence et vicaire général du diocèse de Strasbourg, immatriculé comme "Theologus" en 1777, Colmar, futur professeur au Collège royal de Strasbourg et évêque de Mayence, immatriculé comme "Rhetor" en 1776, etc...

7) La dernière inscription dans le registre date du 15 août 1791, elle porte le nom de deux étudiants qui "*in matriculam recepti sunt jam ante quatuor menses*"

C'est la dernière page de l'Histoire de l'Université épiscopale !

IV - L'ESPRIT DE LA FACULTE DE THEOLOGIE

L'enseignement à l'Université épiscopale était donné selon les principes et l'esprit de l'Ordre de saint Ignace.

Adversaires du jansénisme et du gallicanisme, très attachés aux prérogatives du Saint-Siège, les jésuites ont inculqué cet esprit à leurs élèves. Jansénisme, gallicanisme, fébronianisme et joséphisme ont eu peu d'influence sur le clergé du diocèse de Strasbourg avant la Révolution.

Il en est de même de la philosophie française et de l'"Aufklärung" allemande

Après le départ des jésuites, leurs élèves, qui les ont remplacés comme professeurs à l'Université, ont marché sur les traces de leurs maîtres. En témoignent les thèses soutenues devant la faculté de Théologie et qui nous sont parvenues, les sermons de ces professeurs (Jeanjean, Moser), la théologie morale de

Saettler, qui ont été imprimés, les livres de prière, de dévotion publiés par Moser et Jeanjean, les catéchismes aussi, notamment les catéchismes de controverses.

En 1779 par exemple, ont été soutenues sous la direction de Ditterich deux thèses pour le baccalauréat en Droit canonique sur la primauté romaine. Une autre thèse sur la primauté romaine a été soutenue la même année, sous la direction du même professeur, pour le grade de licencié en Droit canonique (Doctorat). Dans tous ces travaux, les thèses gallicanes et fébronniennes étaient réfutées, la primauté romaine était démontrée avec des arguments scripturaires et patristiques. Toujours dans cette même année 1779, Ditterich publiait lui-même "*De Primatu Romani Pontificis dissertationes tres Justino Febronio ... oppositae*".

En 1782, à l'occasion du voyage de Pie VI à Vienne, avait paru une brochure anonyme "*Was ist der Papst?*". L'auteur J.V. Eybel, ancien professeur de Droit canon à l'Université de Vienne, y attaquait la primauté romaine. Ditterich lui répondit pendant que le pape était encore à Vienne, par un ouvrage : "*Noch einmal : was ist der Papst?*". Le Professeur de Strasbourg y réfutait les thèses joséphistes et démontrait la primauté de juridiction du pape.

L'abbé Beck, ancien professeur de philosophie à l'Université épiscopale (1765-68), fut le conseiller et directeur spirituel du dernier Prince-Électeur de Trèves, Clément Wenceslas de Saxe, de 1773 à 1782. Adversaire décidé du fébronianisme et du joséphisme, il combattait l'influence du coadjuteur de Trèves et poussait le Prince-Électeur à protester contre les empiètements de Joseph II dans les affaires ecclésiastiques.

Louis, professeur de théologie dogmatique, déclarait dans ses écrits que, dans les questions discutées, le pape tenait *primas et praecipuas partes*, que de son assentiment dépendait la valeur des conciles quant à la convocation, la session et la confirmation, qu'il était le centre de l'unité.

L'Immaculée Conception était ainsi enseignée à l'Université épiscopale au moins dans les années qui précédèrent la Révolution.

Le pape Pie VI reconnut les mérites de l'Université épiscopale ; il lui envoya en 1781 un bref de reconnaissance avec son portrait ; il louait le zèle de ses membres pour "la pureté de la religion et l'autorité du Saint-Siège".

Les résultats de l'enseignement donné par l'Université épiscopale se sont vus au moment de la Révolution : la proportion des prêtres réfractaires était particulièrement forte en Alsace. Dans le département du Bas-Rhin actuel, 34 prêtres seulement sur 412 prêtèrent le serment, soit un total de 8 %. Dans un Mémoire adressé de Strasbourg à l'Assemblée Nationale Constituante, il était dit à propos de la situation religieuse dans le département du Bas-Rhin en 1791 : "L'organisation du clergé (constitutionnel) n'a éprouvé dans aucune partie de l'empire une opposition aussi générale et aussi opiniâtre que dans ce département". Comme première cause, le Mémoire indiquait "les principes de la doctrine ultramontaine enseignée dans le Séminaire de Strasbourg".

L'influence de la faculté de Théologie de cette Université s'est fait sentir encore au XIXe siècle :

- la théologie de la première Ecole de Mayence (1805-30) sera très "romaine", elle démontrera fortement la primauté romaine et enseignera déjà l'infaillibilité pontificale. C'est par cette Ecole que les idées ultramontaines de Chateaubriand, de Maistre et Lamennais pénétreront en Allemagne.
- Quant au clergé d'Alsace du XIXe siècle, il sera aussi dans l'ensemble très ultramontain.

Animés de cet esprit, l'Université épiscopale, ainsi que le Collège royal et le Séminaire allaient prendre fin avec la Révolution.

A l'exception de Brendel, les professeurs de l'Université épiscopale refusèrent de prêter le serment à la Constitution civile du Clergé.

Le recteur, Huffel, déclara : "Ma conscience ne me permet point de prêter un serment que tous les évêques de France refusent de prêter".

Les professeurs de la faculté de Théologie catholique, dans leur réponse au maire Dietrich, disaient : "Cette même Constitution renferme tant d'articles contraires à la doctrine, à l'autorité et aux devoirs de l'Eglise, que, pour y adhérer et nous engager même par serment à les maintenir de tout notre pouvoir, il nous faudrait renoncer aux principes que nous avons tous enseignés jusqu'ici". Suivaient toutes les signatures, sauf celle de Brendel.

Le professeur de Droit canonique, Ditterich, prit nettement position contre la Constitution civile du clergé. Favorable d'abord à la Révolution, il s'en détacha à cause de la Constitution civile du clergé. Membre de la "Société des citoyens", il déclara dans une réunion que si on lui demandait de prêter le serment il refuserait, même s'il devait perdre son gagne-pain.

Les professeurs de l'Université épiscopale refusèrent aussi d'assister au "Te Deum" (25 mars 1791) qui suivit l'élection de Brendel, qui avait prêté serment le 20 février 1791, comme évêque constitutionnel de Strasbourg (5 mars) ; de même qu'à la Messe solennelle qu'il célébra le lendemain (26 mars) à la Cathédrale.

Malgré l'ordre de la mairie, les étudiants en théologie (= séminaristes) refusèrent également d'assister à la solennité à la Cathédrale. Dans une déclaration collective adressée au maire, ils attestaient qu'ils restaient inviolablement attachés au cardinal de Rohan qui était "selon les principes de l'Eglise catholique romaine" leur véritable pasteur. La pièce était signée par tous (= 59) les séminaristes, sauf 3 : le neveu de Brendel et deux autres qui renoncèrent à la théologie. A la même époque ils envoyèrent une adresse de fidélité au cardinal de Rohan à Ettenheim.

Les professeurs quittèrent l'un après l'autre le Séminaire, les séminaristes furent obligés de le quitter. A l'automne de 1791, les séminaristes se retrouveront avec leurs professeurs réunis autour du cardinal à Ettenheimmünster, sur la partie transrhénane du diocèse de Strasbourg, tandis qu'à Strasbourg un Séminaire constitutionnel allait s'ouvrir à la rue des Frères. C'était la fin de l'Université épiscopale et de sa faculté de Théologie catholique.

CONCLUSION

En fondant l'Université épiscopale à Strasbourg, Louis XIV a voulu créer dans cette ville un centre de rayonnement pour l'influence française et pour l'influence catholique. Dans quelle mesure a-t-il atteint son but ?

A) Il ne fait pas de doute que l'Université épiscopale a été un centre de culture et d'influence française dans une ville et dans une province nouvellement réunies à la Couronne. Dans cette Faculté, les jésuites français ont façonné les esprits de la plupart des futurs prêtres du diocèse de Strasbourg. Formé suivant les méthodes françaises, ce clergé, auquel le roi s'intéressa tout spécialement, allait exercer à son tour son influence sur les fidèles dans le sens du loyalisme à la Couronne.

"On peut dire sans exagérer, écrit Reuss, que c'est la Compagnie de Jésus qui a façonné l'esprit et la conscience des nouvelles générations catholiques de la province, au moins parmi les classes dirigeantes, dans la seconde moitié du XVII^e et pendant la majeure partie du XVIII^e siècles."

La faculté de Théologie catholique de l'Université épiscopale était fréquentée aussi par des étudiants d'autres diocèses, par des étrangers, par des chanoines et par des abbés de monastères célèbres ; son rayonnement dépassait donc les limites du diocèse de Strasbourg.

B) L'Université catholique a été aussi un centre de rayonnement catholique.

Le catholicisme, en face de l'Université protestante, allait avoir aussi son centre intellectuel dans la province. C'est à partir de là que le roi espérait que le catholicisme regagnerait du terrain dans l'Alsace en général et dans la ville de Strasbourg en particulier.

Le roi en attendait aussi le renouveau nécessaire au catholicisme lui-même. En effet, les Jésuites ont joint la pastorale à l'enseignement. Ils ont multiplié les prédications, les missions, les retraites et les congrégations, pour approfondir la foi des fidèles.

C) Dans la question du recrutement du clergé, le but était atteint aussi. Privé de clergé alsacien lors de la réunion à la France, le diocèse de Strasbourg allait se suffire à lui-même en 1727 et avait des prêtres en surnombre à partir de 1749. Formé à la faculté de Théologie catholique, ce clergé était cultivé.

D) Enfin dans le domaine proprement théologique, nous l'avons dit, l'Université épiscopale a marqué ses étudiants. C'est l'influence qu'elle exerça qui explique en grande partie la résistance opposée par le clergé de la Basse-Alsace à la Constitution civile du clergé, et les sentiments ultramontains de la majeure partie du clergé en Alsace au cours du XIXe siècle.

René Epp

professeur à la faculté de théologie catholique
de l'Université des Sciences humaines de Strasbourg

LA BIBLIOTHEQUE DU GRAND SEMINAIRE DE STRASBOURG *

Une visite à la bibliothèque du Grand Séminaire de Strasbourg s'imposait. Ne fait-elle pas partie intégrante, ou presque, de la cathédrale, et donc de l'Eglise de Strasbourg ? Qui pourrait soupçonner, en effet, la richesse de cette bibliothèque abritée par les grands murs austères qui longent la rue des Frères et qui défie en richesse toute autre bibliothèque privée de France ? Grâce à l'obligeance de M. Louis Schlaefli, il nous fut donné de pénétrer dans ce sanctuaire et de voir quelques-uns de ces trésors.

Quelles furent les origines de ces prestigieuses collections ? Il faut, et il le semble bien, remonter à l'an 1580 où l'évêque Jean IV de Manderscheid créa un collège, dont les Jésuites de la Province du Rhin Supérieur prirent la direction, pour en constater les débuts (1). Puis ce fut un internat-séminaire, le *Seminarium Concilium* qui fut établi en 1584, puis dans le premier tiers du XVIIe siècle, la *Domus Leopoldiana* due à Léopold d'Autriche, réservée aux étudiants pauvres. Enfin, en 1618, fut fondée l'Académie de Molsheim. Chacun de ces établissements était doté d'une bibliothèque que les dons successifs d'évêques, de religieux augmentèrent sans cesse : Jean de Manderscheid, le cardinal Charles de Lorraine, des chanoines, le chancelier épiscopal Bilontus n'hésitèrent pas à faire des dons précieux. Qui plus est, le collège de Molsheim acquit encore l'imposante collection du converti badois Pistorius.

Ce fut à l'époque du rattachement de Strasbourg à la France par Louis XIV que le roi, à la suite d'un accord avec l'évêque Guillaume-Egon de Furstenberg, fit ouvrir, en 1683, un séminaire à Strasbourg, et deux ans plus tard un collège pour permettre aux étudiants catholiques de pouvoir suivre les cours à une Université catholique qui fût contrepoids à l'Université protestante. On transféra alors en 1702 l'Académie de Molsheim à Strasbourg et elle prit le titre d'Université. D'abord placée sous la direction des Jésuites, elle dépendit, à partir de l'expulsion de ces derniers, du clergé diocésain.

Quel fut, à présent, le fondateur de la bibliothèque devenue commune à ces institutions ? L'honneur de ce titre doit revenir au cardinal de Furstenberg qui réunit aux revenus du Séminaire ceux de la chapelle Saint-Wolfgang et du rectorat de Weyersheim pour l'achat de livres nécessaires au séminaire que ses successeurs se plurent à enrichir, suivis en cela par les membres du Magistrat de Strasbourg, des professeurs jésuites et des différents recteurs qui se succédèrent, chacun contribuant par échanges et dons à enrichir la bibliothèque à laquelle vinrent d'adjoindre, en 1720, les fonds du Leopoldianum et du Séminaire de Molsheim. Au

* Cf. Louis SCHLAEFLI, *Le Grand Séminaire de Strasbourg et sa bibliothèque*, dans "Annuaire des Amis du Vieux-Strasbourg", 1974 (tiré-à-part, 1974).

(1) Dès 1558, saint Pierre Canisius, qui (en 1549) avait été recteur de l'université d'Ingolstadt en Bavière et qui devait fonder (en 1580) le collège de Fribourg en Suisse, s'était rendu, alors qu'il était provincial jésuite d'Allemagne (depuis 1556), à Saverne afin d'exposer à l'évêque de Strasbourg, Erasme de Limbourg, son projet de créer une institution catholique, analogue au collège protestant de Strasbourg, afin de pouvoir lutter efficacement contre la Réforme. Ce n'est que sous l'épiscopat suivant que le projet prit corps, à la suite d'une nouvelle démarche du nouveau provincial jésuite, François Coster, venu en 1571 à Molsheim avec quelques jésuites. Le 15 mars 1580, huit jésuites s'installent dans les locaux de l'ancien hôpital de Molsheim ; la création effective du collège date du 25 mars suivant, et en novembre 1580 le nombre des élèves est déjà de 84 [Note de C.M.].

début du XVIII^e siècle, les deux "pèlerins" bénédictins de l'abbaye Saint-Germain des-Prés qui parcouraient la France pour recueillir les documents nécessaires à la continuation du *Gallia Christiana*, dom Martène et dom Durand, visitèrent la bibliothèque et en soulignèrent, dans leur journal, la richesse.

Où celle-ci était-elle installée ? On la trouve d'abord dans les combles du Bruderhof conçu en premier lieu pour être la résidence des chanoines, mais à l'arrivée de la bibliothèque de Molsheim, force fut d'en mettre une partie au Robertsau, résidence de campagne des jésuites, tandis que l'appartement des professeurs accueillait d'autres sections. D'autre part, les jésuites se préoccupaient, au début du XVIII^e siècle, de doter leurs institutions de bâtiments plus fonctionnels, et le séminaire fut bâti de 1769 à 1775 partie par partie tandis que l'Université continuait à fonctionner dans les bâtiments non encore démolis. La bibliothèque devait occuper deux étages au-dessus de la chapelle où s'aperçoit, sur une balustrade, les meubles héraldiques propres aux Rohan, dont trois membres de cette famille furent cardinaux-évêques de Strasbourg : le macle et l'hermine. A cette époque la bibliothèque pouvait compter 25.000 volumes dont 180 éditions différentes de la Bible, une trentaine de manuscrits et environ 70 incunables.

Au début de la Révolution, séminaire et bibliothèque furent déclarés biens nationaux, et un autre décret du 18 août 1792 supprima l'Université épiscopale, le Séminaire et le Collège royal. Dès lors, le Séminaire devint maison de détention, puis hôpital militaire, école de Santé, école de Médecine, et plus tard, en 1807, faculté de Médecine et de Droit. Quant au Séminaire qui avait émigré à Ettenheim, il ne rouvra ses portes qu'en 1804. La bibliothèque, pendant ce temps, était restée sur place jusqu'en 1806-1807, époque à laquelle on la transporta dans l'église des Dominicains pour y être incorporée à la Bibliothèque municipale.

Ce fut seulement en 1823 que le Séminaire put réintégrer ses anciens locaux, mais la bibliothèque dut attendre 1827 pour récupérer quelque 20.000 ou 30.000 volumes auxquels vinrent s'adjoindre dons et legs du fait que parfois le clergé strasbourgeois se révélait bibliophile. Antoine Jeanjean, recteur de l'Université épiscopale, enrichit ainsi la bibliothèque par le don de ses collections qui étaient celles d'un connaisseur avisé, et surtout Mgr Raess qui légua plus de 5000 volumes. Le bruit ne courut-il pas qu'au cours de ses visites pastorales il lui arrivait d'enlever les livres précieux des bibliothèques qu'il visitait ?

Sauvée de justesse en 1870 alors que la cathédrale et le séminaire avaient été atteints par des obus, la bibliothèque put être évacuée et les ouvrages mis à l'abri dans les caves ; mais si elle demeura indemne en 1914-1918, il n'en fut pas de même lors de la Seconde Guerre mondiale. Fort heureusement, on avait eu soin, en 1939, d'évacuer les collections et de cacher les pièces les plus précieuses, mais plusieurs de celles-ci eurent à souffrir de l'humidité et certains incunables revinrent de leur exil dans un état lamentable à tel point qu'ils durent être éliminés tandis que d'autres se perdirent irrémédiablement. Après la guerre, il fallut tout réorganiser. On laissa dans la bibliothèque ancienne les ouvrages antérieurs à 1800 ; quant aux autres, ils ont été installés dans un dépôt aménagé dans une cave voûtée et les collections s'enrichirent encore par les dons des derniers évêques dont Mgr Weber et des membres du chapitre cathédral. Elle compte actuellement un peu plus de 100.000 volumes.

*

La Bibliothèque du Grand Séminaire possède, dans ses collections 40 manuscrits anciens dont le plus important : le *Guta-Sintram*, ou obituaire enluminé de 1154 provenant de Marbach-Schwargenthann (Haut-Rhin). Ce nom vient de Guta, rédacteur du texte et de Sintram, enlumineur. A ce chef-d'oeuvre il faut aussi ajouter le *Novum Testamentum Graece* (XI^e siècle) offert au collège de Molsheim

par une abbesse d'Andlau, illustré par des miniatures représentant les symboles des évangélistes. Il convient d'ajouter encore des bréviaires de Strasbourg (XIe siècle), de Marmoutier (XVe siècle), un psautier de la cathédrale de Bâle (XIVe siècle), des antiphonaires d'Alspach, des livres d'heures enluminés, des obituaires de Marbach, Münster, Lucelle, Sainte-Madeleine de Strasbourg. Enfin, divers manuscrits tels que le *De natura rerum* de Bède le Vénérable (VIIIe-IXe siècles) et le *Chronicon* de Jacques Twinger de Koenigshoven (XIVe siècle). Un millier de pièces est déjà catalogué. Parmi ces manuscrits, il faudrait encore signaler comme se rapportant à l'histoire alsacienne les *Probationes Genealogicae* ou preuves de noblesse des chanoines du chapitre de la cathédrale avec leurs armes (1713-1719), le *Liber Rufus* de Saint-Pierre-le-Vieux, un *Mémoire sur l'Alsace* de l'intendant Lagrange, les *Monumenta Argentinensia*, relatifs à l'histoire de la Réforme.

A ce fonds de manuscrits, il faut ajouter les incunables et autres livres du XVIe siècle jusqu'à 1530, dont il existe un répertoire publié par F. Ritter dans les *Archives de l'Eglise d'Alsace* (1953-1954) et depuis, une cinquantaine de titres a été retrouvée. Cette série d'incunables et de livres du XVIe siècle comprend surtout des bibles, bréviaires, missels, rituels, impressions alsaciennes et ouvrages humanistes d'Alsace. Les livres du XVIe siècle, postérieurs à 1530, classés à part (humanisme, bibles, Pères de l'Eglise) ont été inventoriés et le fichier relatif aux ouvrages du XVIe siècle est maintenant terminé. Il faut mentionner aussi la bible qui fit partie de la collection de Jérôme et Lazare Rapp qui donne un aperçu de ce qui pouvait être une bibliothèque de curé à la fin du XVIe siècle.

Quant à la "grande bibliothèque" qui comporte les impressions jusqu'en 1800, elle comprend, en plus des sciences ecclésiastiques, des ouvrages d'histoire, de philosophie, de littérature classique française et allemande. Il faudrait surtout souligner l'apport dû aux jésuites concernant la querelle janséniste. En plus des impressions postérieures à 1800, riches surtout sous le rapport de l'hagiographie et de l'histoire, il faut surtout mentionner une collection importante pour l'histoire ecclésiastique d'Alsace : des ouvrages de dévotion, édités par la Confrérie Mariale de Molsheim, une collection intéressante du Gesangbuch de Strasbourg, de catéchismes alsaciens. Comme pièces rares, il faut citer une collection de thèses de Molsheim et de Strasbourg, une série impressionnante de manuels de l'Université protestante de Strasbourg et nombre de libelles provoqués par la triste affaire du Collier.

Mentionnons enfin une bibliothèque musicale appartenant en partie à l'"Union Sainte-Cécile", en partie au séminaire, et dont la richesse vient surtout des manuscrits de F.-X. Richter, maître de chapelle de la cathédrale et d'autres compositeurs. Elle comporte, en outre, des pièces musicales d'une certaine importance et des impressions du XVIe siècle. Il faudrait enfin terminer en signalant la présence d'une collection d'estampes constituée au XIXe siècle par des professeurs d'archéologie chrétienne et se rapportant principalement à l'archéologie et à l'architecture.

P. Jean Mauzaize
(Capucins de Paris)

HORIZONS

LES ARCHIVISTES DE L'EGLISE DE FRANCE

PELERINS DE NOTRE-DAME A TRAVERS L'ALSACE

Les archivistes sont les gardiens des trésors qui leur sont confiés. Ils sont les témoins de la vie qui s'écoule, et les gérants d'une mémoire qu'ils doivent transmettre aux générations qui se succèdent. Mais lorsque ces trésors, cette mémoire, cette vie, ont pour objet le Royaume de Dieu, qui oserait parler de passé ? L'Eglise vit. Son passé n'est apparent que pour le profane. Le chrétien sait bien que ce qui fut est encore vivant et le sera toujours comme le sont toujours les membres du Peuple de Dieu, même s'ils ne sont plus visibles sur cette terre. Le Corps mystique du Christ s'accroît sans cesse sans perdre quoi que ce soit de ce qui le constitue. Aussi l'archiviste d'un diocèse ou d'une congrégation religieuse, donc d'une portion de l'Eglise, est différent de son homologue et confrère du département ou de la commune quant à l'objet de son dépôt. Il n'est pas le simple gardien des témoignages du passé, d'un passé bien révolu. L'archiviste, dans l'Eglise, est le témoin d'une vie qui, si elle se déroule ici-bas dans le temps, appartient en fait, déjà, à l'Eternité de Dieu. L'archiviste ecclésiastique fonde précisément la spécificité de son action et de son rôle dans la doctrine même du Corps mystique de Jésus-Christ.

Les événements passés de l'Eglise constituent la vie propre de cette Eglise, ils sont les témoignages de l'action de Dieu au milieu de son peuple ; ce sont les *Mirabilia* dont on rend grâces, ce sont les épreuves qui purifient en identifiant le chrétien à son Seigneur souffrant. Tout cela est la trame profonde qui tisse la vie de l'Eglise, et que l'archiviste a le devoir de maintenir vivante pour le regard des générations humaines qui passent. Toute cette vie du Corps mystique se déroule avec l'assistance continuelle de la Vierge Marie, Médiatrice de toutes grâces, et qui sans cesse prie pour les pauvres pécheurs. Or, cette assistance de la Vierge Marie se manifeste à travers des faits, apparitions ou miracles que les fidèles, conscients de leur misère ont su reconnaître par l'organisation de pèlerinages en son honneur. Cela aussi constitue la vie de l'Eglise et l'archiviste ne saurait passer sous silence des témoignages aussi éclatants que les manifestations mariales qui rassemblent les foules.

Réunis à Strasbourg, les archivistes de l'Eglise de France -diocésains, religieux et religieuses-, conduits par leur président, Mgr Charles Molette, qui avait pensé et organisé les différentes activités de la session, sont allés eux aussi en pèlerinage aux différents sanctuaires marials de l'Alsace. Ces sanctuaires sont multiples, et la terre alsacienne qui nous recevait, nous a offert des sites remarquables par la beauté des forêts et de la campagne comme par l'architecture. Il ne faut pas oublier non plus l'accueil qui nous a été réservé et qui a beaucoup contribué à nous faire apprécier cette région.

Sans aucune invitation particulière, spontanément, chaque soir, plusieurs se rencontraient, comme mus par un même élan intérieur, sur le parvis de la cathédrale Notre-Dame. On peut dire que cette foule de gens si divers, où les touristes venus des nations voisines ou plus éloignées se côtoyaient ainsi, était rassemblée, au moins de fait, par la Vierge Marie. Conscients ou non, ils étaient là, contemplant cette merveilleuse construction édifiée en son honneur. Les Maîtres tailleurs de pierre ont habillé l'édifice comme d'une parure de dentelle. Ici, à Strasbourg, le gothique flamboyant semble être parvenu à sa plénitude,

tant la finesse des sculptures et l'enchevêtrement des ogives indiquent l'extrême habileté des artisans. A l'intérieur, les retables dorés, les grandes orgues, audacieusement suspendues sous une ogive, l'ensemble des voûtes, tout contribue à exprimer l'harmonie qui se dégage de cette magnifique cathédrale. Enfin, chef-d'oeuvre mondialement connu, l'horloge astronomique attire chaque jour, à l'heure de midi (en fait midi trente) de nombreux visiteurs auxquels nous nous sommes joints pour notre grande satisfaction.

En deux semaines, les visites des musées et des bibliothèques nous ont entraînés hors de la ville de Strasbourg, et nous ont donné l'occasion d'aller prier Notre-Dame dans ses autres sanctuaires alsaciens, Notre-Dame des Trois-Epis et Andlau.

A Notre-Dame des Trois-Epis, le pèlerinage s'est organisé sur le lieu d'une apparition à un brave forgeron. La Sainte Vierge tenait trois épis dans sa main droite, et un glaçon dans sa main gauche. Elle reprocha, en s'adressant au forgeron, l'insouciance des habitants de la région qui ne pensaient pas à faire pénitence pour leurs péchés, et le glaçon signifiait le châtement mérité. Cet enseignement de la Sainte Vierge n'a rien perdu de son actualité.

Un voyage à Andlau nous a fait découvrir une ancienne abbaye de femmes. La crypte de l'église est également un lieu de pèlerinage à la Vierge. Là, M. le Curé nous a expliqué avec beaucoup de compétence et de foi les sculptures de l'époque romane en bas-reliefs dont la symbolique constitue une véritable catéchèse pour les anciennes populations alors illettrées.

Ces différents pèlerinages à la Sainte Vierge n'ont pas fait oublier le grand pèlerinage alsacien au mont Sainte-Odile. C'est le haut lieu de l'Alsace. C'est le coeur même de cette région tant de fois dévastée par les guerres et dont les populations eurent tant à souffrir. A Sainte-Odile, on y vient certes en pèlerinage, mais aussi on y vient faire retraite. La maison est organisée pour recevoir quiconque veut passer quelques jours dans la prière et le recueillement. Des gens du pays y assurent l'adoration du Très Saint-Sacrement. Les chapelains nous ont montré leur fonds d'archives. Ces documents sont témoins de l'intérêt que de grands personnages ont eu pour ce lieu.

Et c'est ainsi que les Archivistes de l'Eglise de France, réunis pour une session de formation afin de parfaire leurs connaissances nécessaires pour leur travail, mêlant l'utile à l'agréable, ont pris le temps de prier. Par deux fois, ils ont pu concélébrer dans des cadres propres à élever l'âme vers Dieu, et qui sont autant de témoignages de la vie chrétienne en Alsace. Tous ces monuments qui jalonnent l'histoire, sont des signes de la vitalité de l'Eglise. Monuments écrits ou construits, ou gravés dans la pierre, objets de la sollicitude des archivistes, sont des preuves irréfutables que le Seigneur est toujours avec son Eglise.

Abbé Claude Guyot

archiviste diocésain d'Angoulême

AUX TROIS EPIS,
UN PELERINAGE DE L'ANNEE MARIALE
ET UNE INVESTIGATION DANS LES ARCHIVES DU SANCTUAIRE

Le stage de formation archivistique spécialisée se déroulant en Alsace et au cours de cette année mariale, il n'était pas possible de ne pas inscrire dans le programme un pèlerinage à Notre-Dame-des-Trois-Epis ; et, venant aux Trois-Epis, un stage d'archivistes ne pouvait pas ne pas s'inquiéter des sources archivistiques de ce sanctuaire et de ce pèlerinage.

Le sanctuaire, qui semble avoir été commencé en 1493, a été érigé sur le lieu d'une apparition de la Vierge Marie, tenant dans une main trois épis et de l'autre un bloc de glace, afin de mettre les fidèles devant une alternative.

Cette apparition semble être une des plus anciennes des temps modernes, puisqu'elle date du 3 mai 1491. Une des plus anciennes, parce qu'il ne faudrait sans doute pas oublier une apparition qui aurait eu lieu à Montecchio (près d'Urbino, en Italie) et qui serait antérieure de quelques années à celle des Trois-Epis.

Et puis, il peut être bon de se rappeler qu'en ce troisième tiers du XVe s. la dévotion à la Vierge Marie était assez vivante dans cette partie du diocèse de Bâle. Un pèlerinage à la Vierge Marie existait, en effet, à Kientzheim (bourg élevé au rang de ville au temps du concile de Bâle) depuis 1466 à la suite d'événements extraordinaires dûment enregistrés.

Mais le lieu qui va devenir célèbre à la suite de l'apparition de 1491 s'appelait auparavant "L'homme-mort", parce que c'est là qu'était mort un homme qui venait de s'y blesser grièvement ; en souvenir de quoi, l'image d'un crucifix avait été fixée à un chêne proche de l'accident.

Assurément le texte le plus ancien qui nous conserve le récit de l'apparition de la Vierge Marie à cet endroit est postérieur d'un peu plus d'un siècle à l'événement qu'il relate. Cependant il semble bien être tout de même le témoin d'une tradition antérieure, et cela pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, avant de rapporter l'apparition de la Vierge, ce récit précise que celui qui va en être le bénéficiaire, Théodore Schere, forgeron originaire d'Orbey, passant devant "le chêne honoré de l'image du crucifix, met les genoux en terre selon la coutume des catholiques." Evidemment la mention d'une genuflexion est déjà un indice : elle semble référer le texte au moins aux temps des luttes qui ont marqué l'extension de la Réforme dans la région. Cependant la mention de l'image du crucifix incite à remonter encore plus haut ; et on peut préciser : à la fin du XVe s.

Assurément, s'il n'avait pas eu à tenir compte d'une tradition primitive, un auteur du XVIIe s. n'aurait eu aucune raison de parler d'une "image du crucifix", alors que depuis plus d'un siècle ni le sanctuaire ni l'iconographie en usage n'en gardait la moindre trace. En effet, depuis les toutes premières années du XVIe s. au moins, sinon même dès le moment où le chêne a été incorporé dans la construction de la chapelle, la représentation du crucifix a été supplantée par une piété : dans le sanctuaire, c'était, en se conformant d'ailleurs aux modèles qui se répandaient à l'époque, un moyen de rappeler sensiblement l'apparition de la Vierge qui était à l'origine du pèlerinage. Quant à l'iconographie du début du XVIe s., elle représente de part et d'autre une piété fixée sur un chêne -comme

dans le sanctuaire de l'époque-, la Vierge -à gauche- avec trois épis d'une main et un glaçon de l'autre, et -à droite- le forgeron agenouillé tenant son cheval : ainsi en est-il, par exemple, sur des images conservées dans les bibliothèques de Colmar et de Belfort, où l'on peut effectivement reconnaître, fixée au chêne, la piété érigée dans la chapelle dont la construction a commencé en 1493.

Cependant il existe aussi une représentation iconographique du même type que ces images du début du XVIe s. mais antérieure ; c'est une estampe des dernières années du XVe s. : retrouvée seulement au début du XXe s., elle est maintenant exposée dans une des vitrines de la Bibliothèque humaniste de Sélestat (cf. *supra* p. 41). Cette estampe est particulièrement intéressante parce qu'elle représente bien sur le chêne l'image d'un crucifix. Le plus ancien texte relatant l'apparition, qui nous soit actuellement connu, a beau être du début du XVIIe s., il est ainsi en plein accord avec cette antique représentation iconographique et apparaît donc bien comme le témoin d'une tradition primitive, antérieure à ce que l'auteur avait devant les yeux à l'heure où il écrivait.

Et il est possible de préciser que la représentation iconographique conservée à Sélestat est parfaitement datable : elle remonte à la dernière décennie du XVe s., parce qu'elle est postérieure à 1491 et antérieure au début du XVIe s. Elle est postérieure à 1491, car elle se réfère expressément à Notre-Dame-des-Trois-Epis ; or, le vocable de "Trois Epis" n'apparaît qu'après l'événement de 1491 comme appellation du lieu antérieurement connu sous le nom de "L'homme mort". A l'autre extrémité, cette estampe est certainement antérieure au début du XVIe s., car elle ne porte pas d'armoiries seigneuriales ; or, sur les images de Notre-Dame-des-Trois-Epis, les armoiries apparaissent au début du XVIe s. lorsque les droits des seigneurs ont été reconnus et réglés ; pour bien affirmer ces droits, les armoiries sont alors portées sur les images du pèlerinage, ainsi qu'en témoignent celles qui sont conservées dans les bibliothèques de Colmar et de Belfort.

Il y a encore d'autres éléments qui concordent pour conforter cette datation. On peut, en effet, constater que, malgré son prestige plus ancien, le pèlerinage de Kientzheim perd de son rayonnement, précisément à partir de 1491, au profit du pèlerinage à Notre-Dame-des-Trois-Epis. En outre, on connaît un ancien document en faveur de ce sanctuaire marial des Trois-Epis : c'est une lettre d'un vicaire général de Bâle, du 24 février 1495, accordant des indulgences aux pèlerins. Autres documents encore : un écrit de l'empereur Maximilien de 1498 parle de la "chapelle de la Vierge aux trois épis" ; et une bulle du pape Alexandre VI, du 24 octobre 1500, évoque les miracles accomplis aux Trois-Epis, la grande affluence des pèlerins, les dépenses considérables que requiert la construction de la nouvelle chapelle, et les revendications de juridiction relatives à la présentation des chapelains. C'est lorsque cette affaire aura été réglée qu'apparaîtront sur les images les armoiries seigneuriales...

En même temps donc qu'un pèlerinage à un sanctuaire marial à l'occasion de l'année mariale, la démarche des stagiaires aux Trois-Epis s'inscrivait bien dans la quête d'une formation archivistique.

Charles Molette

UNE EXPOSITION : "JUIFS ET CHRETIENS EN ALSACE

A Strasbourg, la vitalité des Amitiés judéo-chrétiennes est aujourd'hui un fait patent. Il s'impose à la ferveur des communautés chrétiennes et à l'attention de quelques milieux juifs. Et c'est ainsi que, le 6 juillet, à l'instigation de soeur Jean-Marie (des soeurs de Notre-Dame-de-Sion, de Strasbourg), Mme Franek a bien voulu accueillir le stage à la grande synagogue, la synagogue de la Paix, synagogue qui fut élevée après la Seconde Guerre mondiale à l'angle du parc des Contades pour remplacer la synagogue qui avait été détruite et brûlée par les Allemands. Ensuite, Robert Weyl a guidé le groupe à travers les rues de la ville jusqu'au Musée alsacien où il a fait revivre les coutumes juives en expliquant l'usage des divers objets conservés dans les trois salles du musée qui sont consacrées au judaïsme. Enfin, Jean Fauvel, catéchète et assistant de paroisse protestante, présenta au FEC les divers tableaux de l'exposition mobile qu'il a montée afin de "rappeler et tisser des liens entre la foi chrétienne et ses racines juives."

C.M.

Toute l'histoire de l'Alsace depuis l'établissement du puissant empire romain germanique à nos jours a été témoin d'événements dont peu de régions peuvent à elles seules être les revendicatrices.

En particulier, il a existé et il existe encore dans les grandes cités, bourgs et villages de cette vallée du Rhin un apport non négligeable de textes, documents archéologiques, historiques ou éléments artistiques ayant marqué les relations entre juifs et chrétiens. Comme le dit André Neher dans son introduction à son livre *Clefs pour le Judaïsme*, Editions Seghers 1977 :

"L'histoire n'est pas pour l'entité "Judaïsme-Juifs" un accident mais un élément constitutif de son essence."
D'où la nécessité de les voir dans le concret de l'histoire puisque "Juifs" et Judaïsme sont liés existentiellement.

"Le critère d'Histoire juive est dans l'âme de l'historien et non dans son cerveau".

A notre niveau nous étions bien conscients qu'approcher la notion de relation entre Juifs et Chrétiens dans l'histoire et particulièrement en Alsace demandait d'aborder celle-ci avec la prudence et la relativité que nécessite le recul.

L'Alsace région de passage et d'accueil pour de nombreuses populations a été le berceau d'un judaïsme florissant et spécifique marqué par sa Pologne natale mais qui eut rapidement sa propre spécificité locale.

- Cette présentation allant du Haut Moyen Age à l'instauration de la citoyenneté sous l'Empire est inspirée des livres de Freddy Raphaël et Robert Weyl : *Juifs d'Alsace* et *Nouveaux Regards* sur les Juifs d'Alsace.

Elle essaye de traduire la manière dont a été perçu le peuple juif durant cette longue période de l'histoire et les réactions et attitudes que sa présence a suscité dans les régions rurales, villes et villages de cette Alsace. Comment aussi la culture, les coutumes, les traditions, la langue et le folklore parfois ont été marqués par l'interpénétration de ces deux entités si différentes mais

aussi proches à la fois.

La richesse de ce passé commun offre à l'Alsace une spécificité locale et artistique, culturelle et linguistique que nulle autre région n'a eu le privilège de vivre ou connaître dans son passé et qui fait d'elle de ce fait une région première où ont vécu côte à côte une foi chrétienne rayonnante et un judaïsme toujours florissant dont la communauté juive reste puissamment implantée encore aujourd'hui.

Jean et Suzanne Fauvel

(Schiltigheim)

AUX ORIGINES DE DEUX CONGREGATIONS FEMININES,

LES DAMES DE SAINT-LOUIS (JUILLY et IRLANDE)

et LES SOEURS DE NOTRE-DAME-DE-SION :

LE CULTE DU SACRE-COEUR AUX UNTERLINDEN

ET DANS LA VALLEE DU RHIN

Il ne suffit pas que les Archivistes aient leurs locaux, leurs surfaces de classement, leurs armoires ou leurs rayonnages, il faut aussi que le respect de l'action du Dieu vivant dans la trame de l'histoire humaine soit activement présent chez tous les membres des communautés religieuses... même à l'heure où on doit vider une armoire de ses vieilles choses pour faire place aux nouvelles. C'est dans un large panier qui avait ainsi recueilli d'anciens livres que je découvris, en effet, un trésor :

"Neuf siècles d'Histoire
du Culte du Sacré-Coeur." Alsatia 1963

Le titre m'avait alertée, le contenu du livre m'émerveilla. Le Père Beck, prêtre des S.C. de Picpus adaptait en français une vaste étude du Professeur Médard Barth :

"Die Herz Jesu Verehrung im Elsass."
Herder éditeur - Fribourg-en-Brisgau 1928.

Dans la préface, l'auteur français souhaite que son ouvrage permette de "connaître le souffle de l'Esprit à travers l'Histoire" de la Vallée du Rhin.

La Sainte Lance

Le culte du Sacré-Coeur dans la vallée du Rhin est né de la présence à Haguenau de la chapelle construite par Frédéric Barberousse pour servir de reliquaire à la "Sainte Lance".

"Comme la Lance de Longin a ouvert le côté du Christ
"la Sainte Lance ... a frayé le chemin au culte du
"Sacré-Coeur." (Buhler)

Habituellement conservée à Nuremberg, la Sainte Lance accompagnait l'empereur dans tous ses voyages, depuis qu'Adélaïde, princesse de Bourgogne (+ en 999), l'avait apportée dans sa corbeille de noces, lors de son mariage avec Othon Ier le Grand. La Sainte Lance était alors devenue le "labarum", protectrice et symbole du Saint Empire romain germanique ; elle accompagna 45 empereurs tout au long de l'histoire.

Dans ses pérégrinations de burg en burg elle était toujours confiée à la garde des moines et du clergé, mais c'est à Haguenau qu'elle possédait sa chapelle propre.

Si le peuple n'était pas admis dans la tribune privée du souverain, il avait toute liberté de vénérer la relique exposée au balcon intérieur de la chapelle.

Les foules de pèlerins déferlaient, à tel point qu'on dut construire un lieu d'accueil ; ce fut l'église Saint-Nicolas qui, aujourd'hui encore, demeure le vénérable témoin de ces temps de foi ; spécialement depuis la démolition en 1687

du palais impérial et de la chapelle-reliquaire y attenante.

Les foules admiraient, les foules priaient, les foules enfin manifestaient leur foi ; alors se fondèrent les Confréries de la Passion qui inventèrent de jouer le "Vray Mystère de la Passion" pendant lequel le coup de lance était répété trois fois, car

"le premier effraya l'enfer,
 "le second fit trembler la terre,
 "le troisième émut le ciel dans la joie de retrouver l'humanité
 rachetée."

Pénétré de la grandeur de ce qu'il avait vécu là, le peuple s'en retournait louant Dieu ; les ménétriers chantaient ce qu'ils avaient vu, et proclamaient partout les merveilles de miséricorde du Coeur de Jésus ; tandis que, dans les couvents, les mystiques apportent un complément indispensable à la piété populaire, celui d'une solide doctrine biblique.

"pénétrer par cette plaie dans le monde intérieur
 "du Christ..."

Les Témoins

Il n'est pas possible de les énumérer tous :

- . Saint Bernard qui fonda l'abbaye de Lucelle en 1123 ;
- . Relindis (+ 1165) et Herrade de Landsberg (+1195) au Mont Sainte-Odile ;
- . Albert le Grand qui consacra l'église du couvent des Unterlinden ;
- . Maître Eckart, Tauler, Suzo et tant d'autres ...

"Tu devrais entrer par mon côté ouvert
 "dans mon coeur blessé d'amour
 "et essayer d'y demeurer et d'y vivre toujours.
 "Alors je m'unirais à toi et je serai un avec toi
 "éternellement."

(Livre de la Sagesse éternelle, Suzo)

Je citerai aussi Ludolf de Saxe, chartreux de Koenigshoffen à Strasbourg dont la *Vita Christi* fut l'un des livres de chevet d'Ignace de Loyola.

Les Dominicaines d'Unterlinden

Le couvent des Dominicaines d'Unterlinden fut fondé 11 ans après la mort de saint Dominique.

Dans leurs livres de prières comme dans leurs bâtiments nous rencontrons fréquemment le Coeur de Jésus.

Si les foules d'aujourd'hui qui envahissent le cloître du Musée de Colmar sont attirées par le retable que Mathis Neithardt dit Grünewald peignait entre 1510 et 1515 pour les autorités d'Issenheim, combien sont ceux qui se souviennent encore des humbles religieuses consacrées au Coeur ouvert de Jésus, dans leur vie et jusque dans les murs de leur couvent. Le réfectoire, voué au Coeur très pur, leur dortoir au Coeur très patient ... et tous les vendredis au Sacré Côté ouvert par la Lance, dont, pour elles, dès le XIIIe siècle, existait la fête, fixée au vendredi dans l'octave du Saint-Sacrement.

A celui qui sait découvrir, le musée d'Unterlinden montre encore quelques témoins de ces temps-là : une statue de bois peinte à l'entrée de la chapelle, quelques gravures de Schongauer dans les vitrines, des Christ de pierre dans les salles de la statuaire. Leur geste à tous est fort discret ; il invite à entrer,

parfois en écartant la plaie... (1)

Les Saints Sépulcres

L'un des témoignages les plus émouvants est sans conteste la présence dans certains hauts-lieux d'Alsace et de la vallée du Rhin (parfois maintenant conservés dans les musées), du Saint-Sépulcre ; ce sont des statues du Christ mort couché au tombeau, parfois accompagné des saintes femmes. A la différence des représentations de "l'intérieur", ces statues ont la plaie du Coeur élargie et agrandie, en une vaste cavité fermée jadis par une porte et une serrure. Ce sont là les tabernacles du Jeudi-Saint, où l'on conservait la Sainte Réserve, la clé en était confiée à l'autorité civile...

Quelques dates de la Vallée du Rhin

| | |
|-------------------|--|
| Xe XIIe siècles | La Sainte Lance vénérée oriente les regards vers le "Sacré Côté" |
| début du XIIIe s. | Fête du Sacré-Coeur à Unterlinden |
| 1264 | Première Fête-Dieu (Urbain IV) |
| 1292 | Fête des Armes du Christ = instruments de la Passion |
| 1309 et 1318 | Fête-Dieu à Colmar, puis à Strasbourg |
| 13 février 1353 | Fête de la Sainte Lance : en Allemagne et en Bohême (Innocent VI) |
| après 1419 | Transfert de la fête du Sacré Côté au vendredi après l'exaltation de la Sainte Croix |

Fin de cette première période du culte orienté vers la Passion du Seigneur pour une forme plus sacramentelle des rapports personnels avec le Christ présent dans l'Hostie.

1673 et 1679 Révélations à sainte Marguerite-Marie

Et maintenant ...

Les témoins sont muets dans les musées pour qui vient seulement en consommateur de beauté, de même les gisants au coeur creusé en tabernacle et les groupes où l'on voit Jean enlacé sur la poitrine de son Maître. Seule parle encore pour qui veut bien y prêter attention, tout au long de la vallée du Rhin, la cloche de 15 h. le vendredi, sonnante le glas du Seigneur.

Avec elle sonne le glas de tous ceux qui ont souffert de la barbarie des années 40.

Voici :

La Sainte Lance de Haguenau, longtemps gardée à Nuremberg (1423-1796), fait aujourd'hui partie du trésor de la cathédrale de Vienne.

"Celui qui la réclame et découvre son secret
"tient le monde entre ses mains
"pour le meilleur et pour le pire"

(1) Pour retrouver vivante la ferveur des Dominicaines d'Unterlinden, il suffit de monter, à une vingtaine de kilomètres, jusqu'à Orbey, où la prière des Dominicaines d'aujourd'hui prolonge celle de leurs devancières, dont l'héritage leur est parvenu [Note de C.M.]

ainsi, en 1909, déclarait le guide aux visiteurs de la cathédrale.

Et le 14 mars 1938, lors de son entrée en Autriche, Adolf Hitler se fit ouvrir le trésor des Habsbourg ; il resta une heure face à la Lance, puis il réclama l'arme, l'une des premières qui avaient percé le flanc d'un Juif.

Dès ce jour elle lui appartenait, et faisant retour à la patrie germanique par train blindé, elle fut déposée à la cathédrale Sainte-Catherine de Nuremberg.

On dit qu'Heinrich Himmler s'en fit faire une copie.

On avait dit aussi que Napoléon l'aurait réclamée...

Cependant le pèlerinage "rené" à Sainte-Catherine de Nuremberg dura peu. Les bombardements de la ville obligèrent à mettre le trésor en sûreté sous la forteresse de Nuremberg, et il fut transporté de tunnel en tunnel pour assurer sa protection.

Les 15-20 avril 1945 la bataille de Nuremberg consumma les ruines. Retrouvée parmi les décombres avec le reste du trésor, la Sainte Lance fut rendue au trésor de la Cathédrale de Vienne, sur ordre du Général Patton.

Et nous qui, en 1987, cherchons un remède aux maux de notre temps, puissions-nous retrouver le chemin ; comme les trois qui, le 23 juin 1797, en pleine Terreur, devant la destruction de leur monde, scellèrent le Pacte de Turquestein :

"Notre refuge dans nos peines sera l'adorable Coeur de Jésus dont nous voudrions faire connaître les précieux sentiments au monde entier."

"... Nous enfonçant dans le Coeur de Jésus, nos coeurs n'en feront qu'un en Dieu."

C'étaient : l'abbé Colmar, évêque de Mayence 1802, Madeleine Louise Humann, Marie-Thérèse Brek. Les Dames de Saint-Louis à Juilly et les Soeurs de Notre-Dame de Sion reconnaissent dans le Pacte de Turquenstein la Charte de leurs Congrégations -50 ans avant leur fondation-.

Soeur Jean-Marie
(Notre-Dame-de-Sion)

LE CENTRE D'ARCHIVES MARITAIN DE KOLBSHEIM

Le Cercle d'études Jacques et Raïssa Maritain, à la création duquel, en 1962, Jacques Maritain prit une part décisive, est une association indépendante régie par la loi française ; elle a pour but, entre autres, "d'établir en France un cercle d'études et de documentation ouvert aux amis de Jacques Maritain, ainsi qu'à toute personne s'intéressant à sa vie et à sa philosophie".

En 1972, le testament de Jacques Maritain léguait au Cercle d'études tous ses livres, tous ses manuscrits, notes, souvenirs, correspondances, en quelque lieu qu'ils se trouvent, ainsi que toutes les notes, manuscrits, souvenirs, correspondances de son épouse Raïssa ; il investissait en outre du droit moral sur son oeuvre, Antoinette Grunelius, Olivier Lacombe et Heinz Schmitz, tous trois membres du Cercle d'études, et stipulait qu'à la mort du dernier des trois désignés, ce droit moral serait exercé par le Cercle d'études.

Ainsi s'est trouvé constitué à Kolbsheim où Jacques et Raïssa Maritain ont aimé séjourner chez leurs amis Antoinette et Alexandre Grunelius et où ils reposent, un centre d'archives géré par le Cercle d'études.

Son fonds est constitué par le legs de livres, manuscrits, souvenirs et correspondances, fait par Jacques Maritain ; il s'accroît de toutes les publications (éditions diverses, traductions, reproductions, etc.) de Jacques et Raïssa Maritain disséminés de par le monde, que la recherche bibliographique systématique indispensable à la publication des Oeuvres complètes de J. et R. M. entreprise par le Cercle d'études, réunit peu à peu ; de même le Cercle d'études s'efforce de rassembler, avec l'accord de leurs destinataires ou propriétaires, les lettres ou tous autres documents (originaux ou photocopies) de Jacques et Raïssa Maritain non encore en sa possession.

Jacques Maritain avait défini lui-même la finalité du centre d'études et de documentations qu'il entendait créer à Kolbsheim :

Ce centre peut servir en premier lieu, indiquait-il, "à ceux qui voudraient faire certaines recherches historiques".

"Il peut servir également, et c'est son principal objet, à fournir des informations bibliographiques, à permettre la lecture sur place des livres rangés là, bref à répondre aux demandes de ceux qui cherchent à s'instruire dans ce que nous appelons le "thomisme vivant", ou qui travaillent à l'enseigner."

Depuis plusieurs années le classement des documents se poursuit, et un secrétariat a été mis en place à Kolbsheim pour servir ces finalités et accueillir les chercheurs ou visiteurs.

L'ALSACE, TERRE DE MISSIONNAIRES

Pour la première fois dans l'histoire des stages de formation archivistique spécialisée qu'organise l'Association des Archivistes de l'Eglise de France, un élargissement s'est opéré en faveur des Eglises d'Afrique, notamment du Togo, représentées par le diocèse de Sokodé avec deux prêtres, les Abbés Lucien N'Djata et Pidalani Pignan, ainsi que la Soeur Alice-Augustin, de la Congrégation Notre-Dame de l'Eglise, secrétaire de Monseigneur Chrétien Bakpessi, évêque de Sokodé.

La tenue du stage de formation archivistique en Alsace, à Strasbourg, a eu une résonance particulière pour les trois Togolais. D'abord l'invitation du Togo est ressentie par les Togolais eux-mêmes comme une volonté évangélique qui veut donner aux jeunes Eglises la possibilité de contrôler, de gérer et de communiquer dans un esprit d'amour et de service les biens inaliénables de l'Eglise locale, qui font eux aussi partie du patrimoine culturel et religieux de l'Eglise universelle. Nous sommes ici devant un fait qui prolonge ce que nous appelons l'action missionnaire que l'Eglise d'Alsace a assumée au Togo au lendemain de la Première Guerre mondiale et jusqu'à nos jours. Les missionnaires alsaciens ont succédé aux missionnaires allemands de la Société du Verbe divin.

En ce sens les Togolais représentés à cette session ont vécu un phénomène qu'on appellerait pèlerinage aux sources d'où sont partis les missionnaires d'Alsace de la Société des Missions africaines de Lyon pour le Togo. Les stagiaires togolais ont eu d'ailleurs l'occasion, sous la direction de Monseigneur Charles Molette, président-organisateur de cette session, de pouvoir aller se recueillir sur les tombes de leurs Pères dans la foi : il s'agit de Son Exc. Monseigneur Joseph Strebler (1892-1984), de son Exc. Monseigneur Jérôme Lingenheim (1906-1985) et du R.P. Roth, mort en 1985.

Monseigneur Strebler a été archevêque de Lomé ; il est arrivé en Afrique pour aller au Chana (la Côte d'Or) le 30 oct. 1921 ; il y est resté jusqu'en 1937. Ensuite il devint Préfet apostolique, de 1937 à 1945, du Togo-Nord. Puis, il sera à Lomé, comme vicaire apostolique d'abord, de 1946 à 1955, et ensuite comme premier archevêque de 1955 à 1962.

Parmi ses actes apostoliques, on note la création du clergé autochtone et la fondation de la Congrégation des Soeurs de Notre-Dame de l'Eglise, le 15 août 1952.

Monseigneur Strebler a été nommé à Lomé à la suite de la mort de Mgr Cessou survenue le 3 mars 1945. Il quittera la préfecture apostolique de Sokodé en mai 1946 pour rejoindre Lomé. Venant dans le Seigneur pour l'avenir de l'Eglise au Togo, il donnera sa démission en juin 1961, requête acceptée par le Saint-Père qui lui demanda de rester dans l'archidiocèse comme administrateur apostolique jusqu'au sacre de Son Exc. Monseigneur Dosseh le 10 juin 1962. Le 23 juin de la même année, Mgr Strebler quittait le Togo pour la France.

Son Exc. Monseigneur Jérôme Lingenheim, né en 1906, ordonné prêtre en 1932, est parti pour le Togo en 1934. En juin 1935 Mgr Cessou, alors vicaire apostolique, le nomme vicaire délégué chargé des écoles. A la mort de Mgr Cessou, il est nommé préfet apostolique de Sokodé à la place de Mgr Strebler, appelé à Lomé pour prendre la place de Mgr Cessou. C'était le 7 juin 1946. En 1956, le 4 juillet, il est nommé évêque résidentiel de Sokodé. En 1964, il donne sa démission en faveur d'un fils du pays, démission acceptée le 18 novembre 1964 par le Saint-Père. A sa place est alors nommé évêque le R.P. Chrétien Bakpessi, sacré évêque le 5 décembre 1965 à Rome.

Mgr Joseph Strebler a séjourné 41 ans en Afrique, Ghana - Togo, et Mgr Jérôme Ligenheim, 30 ans.

*
* *
*

Il faut noter que le pays alsacien a pris une grande part dans l'action missionnaire dans le monde. Jusqu'en 1965, on pouvait constater sa présence partout dans le monde et notamment en Afrique où ses fils engagés dans diverses congrégations religieuses étaient présents dans 37 pays africains, mais aussi dans 14 pays asiatiques, dans 15 pays américains et dans 8 pays d'Océanie.

Les dites congrégations sont les suivantes :

- Congrégation du Saint-Esprit
- Missions africaines de Lyon
- Société de Marie (Marianistes)
- Pères blancs
- Missionnaires du S.C. d'Issoudun
- Assomptionnistes
- Prêtres du Sacré-Coeur de Jésus de Saint-Quentin
- Société du Verbe divin de Steyl
- Pères Rédemptoristes
- Pères Franciscains
- Missions étrangères de Paris
- Bénédictins de Saint-Ottilien (Bavière)
- Lazaristes
- Prêtres missionnaires de Notre-Dame-de-Sion
- Pères Capucins
- Petits Frères de Marie
- Missionnaires de Saint-François-de-Sales
- Missionnaires Maristes
- Frères des Ecoles chrétiennes
- Pères Oblats de Marie Immaculée
- Pères des SS. Coeurs de Picpus

Le pays alsacien n'a pas fourni que des prêtres ; parmi ces braves missionnaires, on compte des évêques répartis dans les congrégations suivants :

- Congrégation du Saint-Esprit et du S. Coeur de Marie : 24
- Société des Missions africaines de Lyon : 15
- Société des Missions étrangères de Paris : 5
- Congrégation des Oblats de Marie Immaculée : 4
- Ordre des Frères Mineurs Capucins : 4
- Ordre des Frères Mineurs Franciscains : 3
- Société des Missionnaires d'Afrique (Pères blancs) : 3
- Société des Missionnaires du Sacré-Coeur d'Issoudun : 3
- Congrégation du T.S. Rédempteur (Rédemptoristes) : 2
- Société des Salésiens de Don Bosco : 1
- Société des Lazaristes : 1

En tout on compte 72 évêques alsaciens missionnaires répartis dans le monde jusqu'en 1965 et 6 martyrs tués au lieu même de leur action missionnaire.

Voilà en quelques lignes le visage de l'action missionnaire de cette terre d'Alsace qui a abrité notre stage durant 15 jours. Puissent nos prières accompagner tous ses habitants et ses pasteurs pour que la présence du Christ demeure toujours vivace au coeur des familles pour un renouveau spirituel dans le monde contemporain.

Pidalani Pignan
au nom du groupe togolais

SOURCES

- Statistiques des missionnaires d'origine alsacienne établie en 1927.
(des fonds des archives du diocèse de Strasbourg)
- G. KNITTEL ; *Evêques missionnaires d'Alsace*, Strasbourg 1965.
- K. MULLER ; *Histoire de l'Eglise catholique au Togo*, Lomé 1968
- *L'Eglise en Alsace* n° 4 avril 1984

LA MISSION PERMANENTE DU SAINT-SIEGE

AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

Les rapports officiels du Saint-Siège avec le Conseil de l'Europe ont commencé en 1962 par la signature de la Convention Culturelle Européenne qui fit du Saint-Siège un membre de plein droit du Conseil pour la Coopération Culturelle (CCC) du Conseil de l'Europe.

En novembre 1970 le Nonce apostolique en Belgique fut nommé en même temps Nonce apostolique auprès des Communautés européennes et Envoyé spécial du Saint-Siège auprès du Conseil de l'Europe, avec la fonction d'un Observateur permanent. A partir de ce moment la participation de l'Observateur permanent aux différentes conférences et sessions, particulièrement à celles organisées à Strasbourg, devint plus fréquente.

La fonction d'Envoyé spécial auprès du Conseil de l'Europe fut confiée en 1974 au Nonce apostolique en France (Paris). En même temps on établit une "Mission permanente" et un Délégué à Strasbourg auprès du Conseil de l'Europe. En 1979 cette Délégation fut transformée en "Mission" et le Délégué devint "Envoyé spécial du Saint-Siège auprès du Conseil de l'Europe".

Depuis 1973 le Saint-Siège est également membre de plein droit du Fonds Européen de Réétablissement.

La tâche de l'Observateur permanent du Saint-Siège auprès du Conseil de l'Europe consiste principalement à participer aux nombreuses conférences et sessions organisées par cette institution européenne, qu'il s'agisse de conférences à haut niveau et très spécialisées ou des sessions de travail des différentes commissions. Cette participation fournit à l'Observateur permanent l'occasion et la possibilité de prendre connaissance des documents de travail. Le cas échéant, le Représentant du Saint-Siège peut ainsi faire connaître dans les commissions, surtout dans celles qui sont concernées par les Droits de l'Homme et par les questions sociales et culturelles, la position de l'Eglise.

Un certain nombre d'experts venant de différents pays européens assistent l'Envoyé spécial et son Attaché dans leur travail.

Par ailleurs la Mission permanente du Saint-Siège auprès du Conseil de l'Europe couvre toutes les sessions de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (trois fois par an) et aussi celles du Parlement européen (une ou deux fois par mois).

En 1983 la Mission permanente du Saint-Siège a participé à 90 (quatre-vingt dix) conférences et sessions.

MOT DE REMERCIEMENT DES STAGIAIRES AUX ORGANISATEURS

Monseigneur,

Au terme de ce stage de formation archivistique spécialisée, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à vous et à vos collaborateurs. Nous vous sommes infiniment reconnaissants pour l'initiative et surtout pour la disponibilité qui nous ont permis d'acquérir une bonne méthode pour la tenue et la conservation de nos archives.

Nous avons fait une réelle découverte de ce que représentent les archives et des exigences inhérentes à leur conservation et à leur communication. Il s'agit de garder vivante la mémoire de l'Eglise à travers les siècles. Vous nous avez fait prendre conscience que l'archiviste est la mémoire de l'Eglise. Forts de cela, nous nous engageons à nous mettre au service de nos communautés religieuses et ecclésiales en sauvegardant ce qui en est le patrimoine le plus précieux.

Nous avons apprécié à leur juste valeur, à travers les visites, les divers aspects du monde archivistique. Nous avons aussi apprécié l'esprit de famille et de prières qui a régné tout au long du stage ; c'est là un témoignage qu'un archiviste est avant tout un homme qui est à l'écoute de Dieu et de l'Eglise.

Soyez encore remercié, Monseigneur, pour votre esprit missionnaire qui s'est manifesté par l'invitation aux églises du Togo et du Bénin à ce stage. C'est là un apport très appréciable que vous offrez aux jeunes églises pour qu'elles s'organisent et affirment leur identité propre dans des nations qui se cherchent encore. Les stagiaires venus du Togo ne manqueront pas de mettre en pratique ce qu'ils ont acquis à ce stage ; ils essayeront également d'y intéresser les autres responsables des diocèses environnants.

Pour les stagiaires :

Lucien N'Djata
(Sokodé)

Allocution prononcée par Mgr Charles Molette,
président des Archivistes de l'Eglise de France,

à l'occasion de la réception donnée dans les salons du F.E.C.
à Strasbourg le vendredi 10 juillet 1937 à 18 heures.

Excellence, *
Mes Révérendes Mères, **
Monsieur le Doyen, ***
Messieurs les Directeurs, ****
Mes chers Amis,

Veillez tout d'abord me permettre de vous remercier d'avoir bien voulu répondre à notre invitation de ce soir. Permettez-moi aussi, je vous prie, de vous dire combien nous sommes heureux que, pour notre 6e stage de formation archivistique spécialisée, partout l'accueil que nous avons trouvé, ici à Strasbourg et dans la région, ait été non seulement bon et même excellent, mais encore -le plus souvent- accompagné de gentillesse. Soyez tous vivement remerciés de la qualité de votre accueil.

Merci, Excellence, de nous avoir accueillis comme vous l'avez fait, avec coeur : en osant vous confier que nous avons cru pressentir à plus d'un signe la qualité intellectuelle de ce diocèse, nous formons des vœux pour que, dans la lumière de la foi, s'approfondisse encore cette notable exigence intellectuelle. Vous la portez pleinement, cher doyen Jacques Schlosser : merci à vous qui avez spontanément répondu favorablement à la demande que je vous faisais, de recourir, pour nos cours du matin, aux locaux de votre faculté, dans laquelle n'est pas oublié -j'ai pu le constater- le souvenir d'un de vos prédécesseurs avec qui j'étais assez lié, Mgr Maurice Nédoncelle.

Merci aussi à vous tous, membres de l'administration et du personnel du FEC : vous avez rivalisé d'empressement pour nous assurer l'infrastructure nécessaire à notre travail intensif ; et nous avons fait l'expérience de la qualité humaine de la grande famille du FEC ; à vous tous qui en assurez l'âme j'adresse nos fervents remerciements ; et je vous serais reconnaissant de vouloir bien renouveler l'assurance de notre gratitude au cher Frère Médard, dont il nous fut donné d'apprécier le dynamisme et l'impulsion que depuis douze lustres il communique à cette maison.

Merci encore à vous tous, responsables ecclésiastiques ou universitaires, internationaux ou civils. Tous, en effet, chacun dans son secteur, vous vous êtes mis à notre disposition à l'occasion de nos diverses visites. Plutôt que de vous adresser quelques paroles de remerciements dont certains éléments risqueraient de ne pas échapper à quelque cliché plus ou moins conventionnel, veuillez me permettre, en me tournant plus particulièrement vers vous, de prolonger en guise de remerciements, les entretiens que nous avons inaugurés lors de telles ou telles de nos rencontres tout au long de cette quinzaine.

Vous vous êtes parfaitement rendu compte du caractère propre de notre stage qui ne fait double emploi ni avec ce que proposent les institutions publiques

* S.E.R. Mgr Charles Amarin Brand, archevêque-évêque de Strasbourg.

** Les rév. Mères Supérieures générales des Soeurs de la Charité de Strasbourg et des Soeurs de la Croix de Strasbourg.

*** M. l'abbé Jacques Schlosser, doyen de la faculté de théologie catholique de l'Université des Sciences humaines de Strasbourg.

**** MM. les Directeurs des Services d'archives du Bas-Rhin, de la ville de Strasbourg et du Conseil de l'Europe.

ou étrangères, ni même avec ce que peut offrir l'Ecole archivistique du Vatican. Il s'agit tout simplement, en effet, d'aider les responsables des services d'archives historiques, ecclésiastiques et religieux, de France à remplir leur tâche eu égard au caractère propre des fonds dont ils ont à assumer la charge.

Telle est la perspective dans laquelle, au terme de ce 6e stage de formation archivistique spécialisée, je me propose tout simplement de vous exprimer notre gratitude, en me référant au message pontifical qui nous fut adressé il y aura bientôt huit ans et qui demeure en quelque sorte ce qu'on a pu à juste titre appeler notre "charte".

En 1979, en effet, en liaison avec les Semaines internationales d'archives organisées à cette époque, c'est à l'UNESCO -en présence de son directeur général et des personnalités intéressées- que nous avons tenu la séance solennelle de notre 4e Congrès, sous la présidence de Monsieur le Cardinal Antonio Samoré, Bibliothécaire et Archiviste de la Sainte Eglise romaine, venu tout spécialement de Rome pour la circonstance, porteur de ce message pontifical.

Sachant l'importance qu'il attachait à la formation de nos archivistes, question dont il m'avait souligné bien des fois l'urgence, j'ai laissé au cardinal Samoré le plaisir d'annoncer aux congressistes que nous allions organiser un premier stage de formation archivistique spécialisée dès la fin de l'année scolaire, dans les locaux de l'Institut catholique de Paris. Dans les huit jours qui suivirent cette annonce, nous avons enregistré vingt-cinq inscriptions : cet empressement soulignait à l'évidence l'opportunité de notre initiative. Et c'est ainsi qu'après être allés successivement dans nos cinq instituts catholiques, nous sommes venus demander l'hospitalité de la faculté de théologie catholique, concordataire, de l'université des sciences humaines de Strasbourg.

A ces différents stages auront donc participé quelque 150 stagiaires. Et, dès le premier stage, nous avons pu mettre entre leurs mains un *Manuel* qui, outre le message pontifical et notre Règlement général, contient essentiellement, après quelques remarques générales, un certain nombre d'instruments de travail ; il y a, en particulier, des cadres de classement, progressivement élaborés dans une perspective, non pas seulement descriptive de ce que possède chaque dépôt, mais dans une perspective normative de ce qu'il devrait rassembler, -et ceci afin d'inciter les responsables à faire prendre leur place aux multiples dossiers qui, dans le ressort de l'unité administrative à laquelle ils sont attachés, demeurent oubliés, en déshérence ou méconnus.

Mais, si nécessaires -et même indispensables- que soient, comme pour toutes les autres archives, les fichiers, les cartons, les rayonnages, il ne saurait y avoir de véritable service d'archives ecclésiastiques et religieuses que dans la seule mesure où l'on garde présente à l'esprit une réalité indéniable qui en procède, à savoir que tout notre patrimoine culturel (n'est-ce pas particulièrement patent dans une ville comme Strasbourg ?) reflète "avec splendeur une culture chrétienne vigoureuse qui sert de matrice spirituelle à toute l'Europe" (Intervention du Saint-Siège au "Forum culturel" de Budapest, 16 octobre 1985, cit. in *O.R. fr.* du 29 octobre 1985). Dans cette ville où siègent le Conseil de l'Europe et le Parlement européen, il me plaît d'évoquer cette réalité à l'heure même où l'Eglise catholique chante les Premières Vêpres de saint Benoît, patron de l'Europe.

Et le message pontifical qui nous fut spécialement adressé précise quelle est la source de ce resplendissement : "La nature du christianisme, religion révélée fondée sur le mystère du Christ, imprime un caractère propre aux documents qui concernent la vie de l'Eglise et sa mission universelle. Il en résulte entre autres que les archives ecclésiastiques et religieuses possèdent un caractère spécifique qui marque d'une manière imprescriptible tous leurs fonds, quels que soient leur date, leur forme, leur contenu, les lieux où les vicissitudes de l'histoire ont pu parfois les transférer, l'organisme, diocésain ou religieux, dont ils procèdent."

Quel est donc le "caractère spécifique qui marque d'une manière imprescriptible" tous les fonds ecclésiastiques ou religieux, "quels que soient leur date, leur forme, leur contenu, les lieux où les vicissitudes de l'histoire ont pu les transférer" ? En référant ce caractère spécifique imprescriptible à la nature même du christianisme jailli du mystère du Christ, Jean-Paul II exprimait la même conviction que Paul VI lorsque celui-ci disait que nos archives ecclésiastiques et religieuses sont des "traces du passage du Seigneur" inscrites dans la trame de notre histoire humaine. Déjà d'ailleurs le même Paul VI, lorsqu'il était archevêque de Milan, soulignait qu'à cause de ce caractère "l'Eglise ne doit pas se priver d'un patrimoine qui est le sien et qu'à tant de titres elle doit conserver jalousement et précieusement" ; et Mgr Montini distinguait alors, entre, d'une part, les archives "bureaucratiques" -qui sont sous la responsabilité du chancelier ou du secrétaire général- et, d'autre part, les archives "historiques", qui sont sous la responsabilité de ceux qui sont plus spécialement appelés, et à proprement parler, les archivistes.

Dans la même ligne, le message pontifical qui nous fut adressé soulignait encore ceci : la considération du caractère spécifique qui marque d'une manière imprescriptible tous les fonds ecclésiastiques et religieux rend manifeste "la responsabilité des différentes autorités religieuses ; celles-ci ne sauraient s'en décharger, ni à l'égard des archives anciennes, ni à l'égard des documents journalièrement produits. S'agissant de manifestations de son activité et de sa vie, l'Eglise doit en prendre un soin particulier et ne pourrait ni les vendre ni les aliéner. Au contraire, à l'image de l'intendant fidèle dont parle l'Évangile, elle a le devoir de les sauvegarder, de les accroître et de les transmettre aux générations à venir."

Dans le message pontifical qui nous fut adressé en 1979, cette référence évangélique introduit d'ailleurs quelques réflexions sur "le rôle proprement ecclésial" des responsables des services d'archives historiques, ecclésiastiques et religieuses, aussi bien "*ad intra*" qu' "*ad extra*". Ayant à être la "mémoire de l'Eglise", leur responsabilité, c'est de permettre de répondre correctement à la double question : a) Eglise locale, communauté, congrégation particulière, que dis-tu de toi-même à tes enfants ? b) Eglise locale, communauté, congrégation particulière, que dis-tu de toi-même au monde ? De cette exigence nul ne saurait décharger les archivistes concernés.

Etant donné le "caractère spécifique qui marque d'une manière imprescriptible tous les fonds ecclésiastiques et religieux, ces fonds ne sauraient, en effet, être traités sans se référer à leur principe d'intelligibilité propre. Assurément, c'est une exigence propre à toutes les traces documentaires ; encore convient-il de savoir en faire l'application qui convient dans le cas des archives de source ecclésiastique ou religieuse. Chacun sait bien que n'importe qui peut décrire ou analyser la forme des hiéroglyphes et même -avec un peu d'application- mesurer le volume ou le poids de la pierre retirée par la gravure de ces signes ; mais, pour atteindre l'enjeu de ces hiéroglyphes, il est, bien évidemment, indispensable de se référer à leur principe d'intelligibilité, c'est-à-dire d'être à même d'en déchiffrer le sens, d'en lire et d'en comprendre le texte, que cela soit fait directement par celui qui se trouve en face des hiéroglyphes, ou bien qu'il ait recours à la médiation d'un égyptologue qui lui en fera la traduction et lui en donnera l'explication. De même en est-il, *mutatis mutandis*, pour les archives ecclésiastiques et religieuses. Assurément n'importe qui peut décrire un manuscrit ou un registre et en faire une analyse dite, ou prétendue, scientifique. Mais dès lors qu'il s'agit d'archives de l'Eglise catholique, de traces du passage du Seigneur sur nos chemins d'hommes, il est indispensable de se référer au principe d'intelligibilité qui convient ; or, le principe d'intelligibilité auquel il est indispensable de se référer, c'est la foi de l'Eglise catholique, dont l'expression a besoin d'être décryptée soit directement, soit par la médiation de l'expression de la foi des croyants dans la trame de l'histoire.

Et c'est pourquoi le message pontifical soulignait justement cet aspect : "Les archivistes conservent donc l'héritage du passé, mettant leur compétence à faire saisir la nature propre et le sens plénier des documents dont ils donnent communication."

Du même coup, les archives ecclésiastiques et religieuses, même à leur corps défendant, mettent en lumière, non seulement la vie intime des communautés dont elles émanent, mais encore leur rôle proprement historique de matrice spirituelle de la cité. C'est encore ce qu'exprimait le message pontifical que nous avons reçu : "Lorsqu'ils contribuent, grâce à leur collaboration internationale, à faire se rencontrer et se comprendre les différentes patries et les différentes cultures, [les archivistes ecclésiastiques et religieux] prennent place, eux aussi, parmi les artisans de paix et d'unité entre les hommes."

Ce message pontifical, reçu il y a près de huit ans, demeure bien pour nous comme une "charte". En m'en faisant l'écho ce soir, j'ai tout simplement voulu prolonger en quelque sorte nos divers échanges avec vous. Que ces quelques réflexions vous disent toute notre gratitude pour l'accueil si délicat que vous nous avez réservé avec une note de gentillesse qui nous a tous beaucoup touchés.

Le Père Bernard Noël
 Archiviste général des Spiritains
 de 1957 à 1987
 (après avoir été adjoint de 1951 à 1956)

Le texte qui suit est extrait de l'évocation de la vie, de la figure et de l'activité du Père Bernard Noël, telle qu'elle a été prononcée par le P. Paul Coulon, c.s.sp., en ouverture de la célébration des obsèques au séminaire des Missions de Chevilly-Larue, le jeudi 13 août 1987.

Après avoir évoqué le début de la vie du P. Bernard Noël, son entrée chez les Spiritains, et son apostolat missionnaire en Haïti, le P. Paul Coulon a continué ainsi :

L'ARCHIVISTE

Bernard Noël n'est pas le fondateur des Archives spiritaines. Mais il est celui par qui ces Archives sont devenues scientifiquement utilisables. De temps en temps, il parlait de l'état dans lequel il avait trouvé les archives. Un travail énorme avait été accompli pour la conservation, l'accumulation, par ses deux prédécesseurs : le P. Cabon et le P. Navarre. Mais Bernard Noël héritait d'une montagne de documents, empilés partout, dans des cartons, sur des étagères, par terre, à droite et à gauche, sans classification sinon rudimentaire, sans inventaire surtout... Avec ténacité et méthode, il va trier, classer, répertorier. Grâce à lui, des documents d'une inestimable valeur pour l'histoire de l'Afrique et d'ailleurs, vont devenir accessibles et utilisables, précisément au moment où, avec les indépendances, les travaux et les thèses vont se multiplier, qui auront besoin de sources. Dans un des rares articles qu'il a écrit sur son travail, sur son métier d'archiviste, en 1964, il tenait à s'expliquer sur la finalité de son labeur et sa signification dans une congrégation missionnaire. Voici ce qu'il écrivait dans le numéro 4 (octobre 1964) de la revue de la Maison généralice, *Cor Unum*, p. 16 :

"S'il est bien évident qu'un missionnaire ne travaille pas pour l'Histoire mais pour le salut des hommes - "La gloire de Dieu, c'est l'homme vivant" (saint Irénée)- il n'est pas moins utile d'insister aujourd'hui sur l'intérêt que peuvent avoir nos Archives spiritaines pour la connaissance de la Vérité historique. La tenue rigoureuse, exacte, consciencieuse d'un Journal de Communauté, d'un Rapport, d'une lettre a aussi son efficacité sur le plan apostolique encore qu'à long terme. En contribuant à l'éclairage du passé, nos archives prolongent l'Action missionnaire, préparent l'avenir. En ces temps où l'oeuvre des missionnaires de l'époque héroïque se voit si promptement jugée, critiquée, le simple rappel des Faits, des situations concrètes, des événements du passé, n'est pas inutile. Il s'agit de l'honneur de Dieu et de son Eglise."

Déjà à cette époque, en 1964, non pour se mettre en valeur mais pour attirer l'attention de ses confrères missionnaires dont on ne peut pas dire que le souci des archives occupe une grande place dans leur vie, le P. Bernard signalait les témoignages de satisfaction et d'admiration pour le travail accompli, qu'il pouvait recevoir d'hommes sérieux.

Depuis ce temps-là, les témoignages se sont multipliés en proportion du nombre toujours plus élevé de chercheurs qui ont eu recours aux Archives spiritaines, chercheurs de tous les pays du monde ; en proportion également du développement et de l'enrichissement que le P. Bernard a apporté au fonds initial par ses

démarches incessantes pour la collecte des documents et pour leur classification : plus de 1100 boîtes d'archives, contenant chacune des dizaines de documents sous chemises, avec une indispensable bibliothèque d'accompagnement.

Les Archives ? La fierté du P. Bernard Noël, mais -il faut le dire- sa souffrance aussi à plus d'un titre. Toute sa vie il est resté un **passionné**, un hypersensible, un homme d'indignation ! Il souffrait de voir que finalement on s'intéressait apparemment peu à son travail au sein de la Congrégation. Travail en définitive bien solitaire, dans ce 4e étage de la rue Lhomond, sous les toits. Il aurait aimé qu'il y ait (comme dans d'autres congrégations) une équipe permanente à travailler avec lui, car il avait besoin d'échanger, de parler, de consulter sur son travail... Ces dernières années à Chevilly, à ce point de vue, furent beaucoup plus heureuses en raison des personnes qui ont travaillé avec lui régulièrement... Il avait même obtenu un adjoint en la personne du P. Joseph Carrard, qui lui succède plus vite que prévu.

La souffrance venait aussi de ce qu'il appelait un mauvais usage des archives : travaux médiocres ou erronés faits à partir d'excellentes sources fournies par lui... Tout en sachant que le chercheur est seul responsable du jugement historique qu'il porte à partir de ses recherches, le P. Bernard souffrait des conclusions peu favorables à la Mission de certaines recherches : la critique de la Mission ou des missionnaires l'atteignait personnellement...

D'autres voix que la mienne, et plus autorisées, parmi les chercheurs qui ont fréquenté assidûment les Archives spiritaines, diront tout ce qu'ils doivent à Bernard Noël... Je terminerai ce chapitre par une phrase tirée d'une lettre qu'il écrivait au Supérieur général de la Congrégation, le P. Timmermans, à l'occasion du Chapitre général de 1986 qui devait mettre au point le nouveau texte de notre "Règle de vie" spiritaine. Il voulait qu'on y soulignât la signification profonde de ce service dans une perspective non pas passéiste mais missionnaire et ecclésiale :

"Il ne s'agit pas surtout de défendre ce passé, mais de rendre service aux jeunes Eglises en préservant et amassant les matériaux qui leur serviront, à elles, pour écrire leur Histoire. Cet aspect proprement missionnaire du Service des archives est bien absent de la rédaction actuelle des "Règles et Constitutions". Pour cette raison et bien d'autres qui pourraient être données, je me permets de suggérer le petit ajout suivant au n° 160-1 : ...les Archives, "Mémoire vivante de notre passé au service des jeunes Eglises fondées par nous et désireuses de connaître leurs *Acta Apostolorum*" ..."

LE PRETRE

Après l'Archiviste, le prêtre. "Après" ? Non, avant, dans l'esprit de Bernard Noël. C'est pour cela qu'il aurait aimé que l'on termine l'évocation de sa vie par cela, l'essentiel à ses yeux.

Pendant toute sa vie, il a tenu à garder un très actif ministère sacerdotal sur Paris. Toutes ces années où j'étais avec lui à Chevilly, il fermait les Archives le samedi et le lundi après-midi parce qu'il voulait continuer à visiter les malades, et, depuis quelques années, à participer activement à un groupe de prière du Renouveau.

De ce dernier, il faut dire, ici et aujourd'hui, qu'il a transformé sa vie : peu à peu, tout en restant un passionné prompt à s'emporter, il est devenu plus serein, piquant moins de ses célèbres colères, moins souvent abattu par des comportements qu'il jugeait intolérables. Par ailleurs, il avait trouvé dans le réseau de ce groupe un lieu où, de nouveau comme toujours, exercer joyeusement son ministère de prêtre. Les témoignages recueillis de multiples amis, au téléphone ou dans sa correspondance, se résument à ce mot : "**C'était un prêtre**". Y a-t-il plus beau témoignage au soir d'une vie sacerdotale, religieuse et missionnaire ?

Bernard Noël tenait aussi à garder la célébration de l'Eucharistie à l'extérieur de la communauté, un certain nombre de jours par semaine, ainsi à la maison "Jean XXIII" ces derniers temps. Il passait un temps fou à préparer ses homélies quotidiennes, car elles reposaient sur l'étude et la prière. Il avait une excellente bibliothèque d'études sur la Bible et la Parole de Dieu, et il se tenait très à jour en exégèse. Son voyage en Terre sainte [durant la le quinzaine d'avril 1987 : rentré le dimanche des Rameaux, il avait fait un infarctus le mercredi 15 avril ; puis : hospitalisation, interventions, complications, etc.] fut, pour lui, le couronnement de sa passion pour la Parole de Dieu faite chair en Palestine.

Il aurait fallu parler également de Bernard Noël, homme de souffrances physiques continuelles et d'ennuis de santé, car il a finalement beaucoup souffert toute sa vie. Je le signale simplement, ayant été trop long déjà.

*
* *
*

Je me propose de terminer en laissant la parole au P. Bernard Noël lui-même. Il y a, dans son bureau, bien classées et "archivées", des centaines de fiches, format un quart-de-feuille, sur lesquelles il écrivait chaque jour les grandes lignes de son homélie sur la Parole de Dieu. La dernière que j'ai trouvée est celle du 30 mars, juste avant son départ en Terre sainte et son hospitalisation ensuite. J'en cite quelques lignes :

"C'est en pénétrant dans l'univers de la confiance que nous trouverons la vie |...|. Notre racine permanente en ce monde, c'est Jésus mort et ressuscité qui ne cesse de germer de la terre des hommes |...|. Déjà l'Esprit nous travaille |...|. L'humanité est travaillée par une inspiration inlassable qui la soulève au-delà d'elle-même vers des horizons nouveaux : celle d'un Dieu vivant toujours à l'oeuvre."

(Lundi 30 mars 1987, Saint Thomas d'Aquin)

Par ces paroles mêmes le P. Bernard Noël nous invite donc maintenant à célébrer ensemble, non pas sa mort, mais son plein épanouissement en Jésus-Christ.

Paul Coulon c.s.sp.

13 août 1987, à Chevilly

suite du Memento

- P. Paul Gueyraud (29.6.1926-11.12.1986), directeur du service des archives historiques du diocèse de Marseille depuis 1984 : né à Marseille, prêtre le 23 décembre 1950 ; thèse de doctorat d'Etat ès lettres (1972) sur *Une famille de courtiers : les Caune, aspects de la vie marseillaise au XIXe siècle* (Marseille, éd. Robert, 1972) ; professeur au petit séminaire, aumônier de lycée, directeur de l'aumônerie de l'enseignement public et aumônier de la JEC, délégué à la direction du monde scolaire et universitaire, aumônier de l'enseignement catholique ; enfin, juge à l'officialité en même temps que directeur du service des archives historiques du diocèse et directeur de Radio-Dialogue.

On se rappelle que, parmi ses publications (généralement des études sur la bourgeoisie marseillaise au XIXe siècle), une des dernières a été signalée dans le bulletin (XXIV, 72-73) en mentionnant la passion généalogique, la rigueur historique et la perspicacité du prêtre éducateur que l'auteur aura été pendant plus de 30 années de sa vie.

- P. Auguste Demoment (1902-1987), ancien archiviste de la province jésuite de Lyon : né au château de Montby (Doubs) ; petit séminaire de Maiche, grand séminaire à Faverney et Besançon, prêtre en décembre 1924 ; professeur et directeur spirituel au collège Saint-Jean de Besançon. Entré dans la Compagnie de Jésus en 1932, père spirituel dans les collèges de Mongré et de N.-D. d'Afrique à Alger (1937-1946) ; responsable des archives de la province de Lyon (1946-1984, avec un adjoint en 1982).

C'était l'époque où ces archives revenaient de l'exil. Conservées, depuis 1901, à l'abri des regards indiscrets, elles n'avaient guère été entretenues : les déplacements ne leur sont guère favorables. Après une halte à Lyon, elles étaient transférées à Paray-le-Monial, où un local suffisamment grand leur était attribué dans la maison qui abritait le Troisième An. Premier emménagement. Elles devaient y séjourner de 1953 à 1969. Lorsque, en conséquence des transformations du Troisième An, on céda la grande maison de Paray, il fallut déménager. On transporta les archives à la Chauderaie, à Francheville, tout près de Lyon, dans la maison de retraite qui accueille les anciens, témoins des temps révolus. Pour l'archiviste, nouveau travail d'emménagement, en 1969.

Publications diverses (1954 : sur le comte de Chardonnet, inventeur de la soie artificielle, dont son père était aide-chimiste ; en 1972 : notices biographiques de 46 jésuites ensevelis au sanctuaire de N.-D. du Mont-Roland ; 1975 : Françoise Teilhard de Chardin, soeur de Pierre, Petite soeur des Pauvres victime de son dévouement au service des vieillards de Chine, etc.) et communication aux Académies des Sciences Belles-Lettres et Arts de Lyon et de Besançon.

Prêtre, franc-comtois, jésuite, il avait été nommé archiviste sans préparation professionnelle à cause de sa santé et eu égard à ses goûts pour l'histoire, il "laisse le souvenir d'un travailleur persévérant et d'un bon religieux".

ARCHIVES DE L'EGLISE DE FRANCE

Bulletin de l'Association des Archivistes de l'Eglise de France

106, rue du Bac, 75007 PARIS - C.C.P. 32.228.84 A La Source

Bulletin n° 28

Septembre 1987

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| - Editorial | 1 |
| - Memento | 6 |
| 45e session, à Strasbourg, du Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines, 27 et 28 juin 1987 | 7 |
| - Déroulement de la session, par Sr Claire d'Assise Heiny | 7 |
| - Le statut scolaire en Alsace et en Moselle, par le chanoine Marcel Hirlemann | 10 |
| 6e stage de formation archivistique spécialisée, Strasbourg, 29 juin-11 juillet 1987 | 21 |
| - Climat général, par Sr Claire d'Assise Heiny | 21 |
| - Quelques dépôts d'archives strasbourgeoises, par Charles Molette | 24 |
| - Réception du stage à l'Hôtel de ville de Strasbourg | 27 |
| <u>ASPECT DE L'ART RELIGIEUX EN ALSACE</u> | 30 |
| - Quelques étapes de l'architecture religieuse, par Yves Blomme | 30 |
| - Quelques oeuvres d'art (vitreaux, retables, etc...), par Sr M. Sophie Lieber | 32 |
| <u>DEUX FOYERS DE RAYONNEMENT CATHOLIQUE EN ALSACE</u> | 37 |
| 1. SELESTAT | 37 |
| - La bibliothèque humaniste de Sélestat, par Jean Mauzaize | 37 |
| - Une lettre capitale de Beatus Rhenanus, présentée par Charles Molette | 42 |
| 2. MOLSHEIM | 45 |
| - De Strasbourg à Molsheim... jusqu'à Pleterje (Slovénie), par Louis Schlaefli | 45 |
| De Molsheim à Strasbourg : | 50 |
| - L'Université épiscopale de Strasbourg (1701-1791), par René Epp | 50 |
| - La Bibliothèque du Grand Séminaire de Strasbourg, par Jean Mauzaize | 62 |
| <u>HORIZONS</u> | 65 |
| - Pèlerins de Notre-Dame à travers l'Alsace, par Claude Guyot | 65 |
| - Aux Trois-Epis, par Charles Molette | 67 |
| - Une exposition "Juifs et chrétiens en Alsace", par Jean et Suzanne Fauvel | 70 |
| - Aux origines de deux congrégations féminines : le culte du Sacré-Coeur aux Unterlinden et dans la vallée du Rhin, par Sr Jean-Marie | 72 |
| - Les archives de Jacques Maritain à Kolbsheim | 76 |
| - L'Alsace, terre de missionnaires, par Pidalani Pignan | 77 |
| - La mission permanente du Saint-Siège auprès du Conseil de l'Europe | 80 |
| <u>CLOTURE</u> | 81 |
| - Remerciements des stagiaires aux organisateurs | 81 |
| - Allocution du président de l'Association à l'occasion de la réception donnée dans les salons du FEC | 82 |
| - Extrait du testament du P. Hugues Beylard | 26 |
| - Notes biographiques du P. Bernard Noël, par Paul Coulon | 86 |